



HAL
open science

L'agriculture des pays membres de l'union européenne à la veille de la réforme de la PAC

F. Colson, Vincent Chatellier, A. Blogowski

► To cite this version:

F. Colson, Vincent Chatellier, A. Blogowski. L'agriculture des pays membres de l'union européenne à la veille de la réforme de la PAC. [Rapport Technique] 1996. hal-02836937

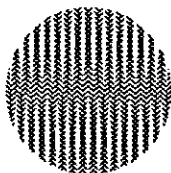
HAL Id: hal-02836937

<https://hal.inrae.fr/hal-02836937>

Submitted on 7 Jun 2020

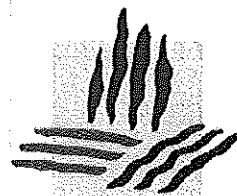
HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



INRA

Laboratoire d'Etudes
et de Recherches Economiques
LERECO - Nantes



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE LA PÊCHE ET DE
L'ALIMENTATION

**L'AGRICULTURE DES PAYS MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE
À LA VEILLE DE LA RÉFORME DE LA PAC**

.....
*Analyse à partir du Réseau d'Information Comptable Agricole 1991
et des données statistiques communautaires*

François COLSON et Vincent CHATELLIER
(INRA - LERECO - Nantes)

Alain BLOGOWSKI
(DAFE / SDEPE / BEP - Paris)

RAPPORT D'ÉTUDE

Octobre 1996

--- Étude réalisée dans le cadre d'une convention avec le Ministère de l'Agriculture ---
de la Pêche et de l'Alimentation (DAFE / SDEPE / BEP)

AVERTISSEMENT

Cette étude s'inscrit dans le cadre d'une convention entre le Laboratoire d'Études et de Recherches Économiques de l'INRA de Nantes et le Bureau de l'Évaluation et de la Prospective de la Direction des Affaires Financières et Économiques du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation.

Les résultats de cette étude n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. La Direction Générale de l'Agriculture (DG VI) de la Communauté Européenne ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des résultats présentés ci-après. Conformément aux règles communautaires d'utilisation du Réseau d'Information Comptable Agricole, nous avons veillé à ne pas utiliser de données déterminées sur un groupe comportant moins de quinze individus réellement suivis.

RÉSUMÉ

Cette étude présente une analyse de l'agriculture communautaire à la veille de la réforme de la politique agricole commune de 1992. Elle s'appuie sur les données statistiques publiées par les services de la Commission Européenne, ainsi que sur celles disponibles dans le Réseau d'Information Comptable Agricole (1991) des douze États membres.

L'étude porte dans un premier temps sur les principales étapes de construction de la PAC, puis sur la mise en évidence des dysfonctionnements internes qui ont conduit à adopter la réforme de 1992 qui modifie en profondeur les mécanismes de soutien de l'agriculture communautaire. Elle présente ensuite une série de données chiffrées permettant d'analyser par pays la contribution de l'agriculture à l'économie, la spécialisation agricole, les structures d'exploitations, les niveaux de productivité et d'intensification afin de mieux comprendre l'hétérogénéité de l'agriculture communautaire.

Pour les trois grandes productions (céréales et grandes cultures, viande bovine, lait) particulièrement concernées par la réforme de la PAC, l'étude présente une analyse comparative entre les États membres tant au niveau des marchés (production, consommation, échanges) que des caractéristiques des exploitations agricoles réparties selon trois classes de dimension économique.

MOTS CLÉS : POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE - UNION EUROPÉENNE - AGRICULTURE -
EXPLOITATIONS AGRICOLES - RICA

ABSTRACT

The CAP reform, adopted by the Council of the Agricultural Ministers on 21 May 1992, caused great changes in the support system to the farming sector. They decided on a substantial price reduction, compensated by direct subsidies to the farms. The Community's authorities made it a condition that in order to get subsidies, farmers must respect the rules concerning limitation of production (setting aside part of the COP area, stock-density levels for cattle) ; thus, they wanted to reach a double goal : adapting supply to demand and limiting the agriculture support costs. This new support system strengthened in all EU countries the role of direct subsidies in the regulation of the farming sector. It underlined the determining contribution of public aid in the agricultural income and questioned the economists in the short term on the changes brought in the subsidies distribution and the efficiency of farms, and in the longer term on the equity of the public aid distribution and on the economic meaning of these transfers.

In this new context, we propose to study agriculture and farms of all the european countries just before the CAP reform (1992) in order to understand the potential effects of this new rules. This analysis was carried out thanks to the informations of the European Commission wich allowed us to present the agricultural situation in terms of production, market and subsidies. To analyse the results of european farms, we use the Farm Accounting Data Network (FADN). This 1991 sample, wich is based on 58 000 farms gives a good representation of the agriculture. The typology used in this study distributes farms into trhee types of production (cereals, milk and cattle) and recognises three levels of economical dimension.

KEY WORDS : AGRICULTURAL POLICY - FADN - FARMS - AGRICULTURE - EUROPEAN UNION

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
PARTIE I : LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE ET L'AGRICULTURE EUROPÉENNE	
1-1- La politique agricole commune	
1-1-1- Les objectifs, principes et instruments initiaux de la PAC	4
1-1-2- Les premiers dysfonctionnements internes	5
1-1-3- Les tentatives successives de rééquilibrage	7
1-1-4- Les déterminants externes de la réforme	8
1-2- La réforme de la PAC : une modification du type de soutien	
1-2-1- De nouveaux objectifs pour la politique agricole européenne	9
1-2-2- Le maintien des principes et la modification des mécanismes de soutien	10
1-2-3- La réforme laisse certaines marges de manoeuvre aux États membres	11
1-2-4- La réforme de la PAC et la modification du taux de retour budgétaire	13
1-3- L'agriculture européenne face au nouveau contexte	
1-3-1- La place de l'agriculture dans l'économie des États membres	14
1-3-2- La superficie agricole utile et son mode de répartition	16
1-3-3- La production agricole et la spécialisation par produits	17
1-3-4- L'UE : premier importateur et second exportateur de produits agricoles	18
1-3-5- Les mesures agri-monétaires et la monnaie unique	20
1-3-6- Le financement de la politique agricole commune	22

1-4- Les exploitations agricoles au regard du RICA

1-4-1- Le RICA : un outil représentatif, harmonisé et actualisé	26
1-4-2- La méthode d'analyse des exploitations agricoles de l'Union Européenne	29
1-4-3- La répartition géographique des exploitations agricoles	34
1-4-4- Les caractéristiques et résultats moyens des exploitations agricoles	38

PARTIE II : LA PRODUCTION CÉRÉALIÈRE EUROPÉENNE ET LES EXPLOITATIONS SPÉCIALISÉES EN CÉRÉALES ET GRANDES CULTURES

2-1- La production de céréales et de grandes cultures dans l'Union Européenne

2-1-1- La production mondiale et les échanges internationaux de céréales	42
2-1-2- La production européenne de céréales et de grandes cultures	44
2-1-3- La répartition entre États membres des superficies de base	49

2-2- Les exploitations spécialisées en "grandes cultures"

2-2-1- Le poids des exploitations de grandes cultures	52
2-2-2- Les caractéristiques moyennes des exploitations de grandes cultures	53
2-2-3- Les exploitations de grandes cultures selon la dimension économique	60

PARTIE III : LA PRODUCTION BOVINE EUROPÉENNE ET LES EXPLOITATIONS SPÉCIALISÉES

3-1- La production de viande bovine en Union Européenne

3-1-1- Production, consommation et échanges mondiaux de viande bovine	68
3-1-2- Une activité bovine inégale entre les pays de l'Union Européenne	71
3-1-3- La répartition des droits à primes en vaches allaitantes et bovins mâles	75

3-2- Les exploitations bovines spécialisées

3-2-1- Le poids des exploitations bovines	79
3-2-2- Les caractéristiques moyennes des exploitations bovines	80
3-2-3- Les exploitations bovines selon trois classes de dimension économique	84

PARTIE IV : LA PRODUCTION LAITIÈRE EUROPÉENNE ET LES EXPLOITATIONS SPÉCIALISÉES

4-1- La production de lait en Union Européenne

4-1-1- Production et échanges mondiaux de lait et de produits laitiers	90
4-1-2- L'impact de dix années de contingentement de la production laitière	93
4-1-3- Le secteur laitier européen en 1993 et les mesures de la nouvelle PAC	98

4-2- Les exploitations laitières spécialisées

4-2-1- Le poids des exploitations laitières	101
4-2-2- Les caractéristiques moyennes des exploitations laitières	102
4-2-3- Les exploitations laitières selon trois classes de dimension économique	105

CONCLUSION	109
-------------------	-----

BIBLIOGRAPHIE	110
----------------------	-----

GLOSSAIRE DES SIGLES	116
-----------------------------	-----

INTRODUCTION

Le Traité de Rome de 1957, qui institue la Communauté Economique Européenne, fixe , dans son article 39, les objectifs de la politique agricole commune (PAC) : accroître la productivité de l'agriculture, assurer un niveau de vie équitable à la population agricole, stabiliser les marchés et garantir la sécurité des approvisionnements à des prix raisonnables pour le consommateur. Pour satisfaire ces objectifs la PAC fonctionne depuis trente ans sur la base d'organisations communes de marché par produit, mises en place en application des trois principes élaborés à la conférence de Stresa en 1958, la libre circulation des produits, la préférence communautaire et la solidarité financière. Les élargissements successifs, les problèmes agri-monnaires, les dysfonctionnements dans l'équilibre de certains marchés ont imposé des adaptations progressives des mécanismes de gestion de marché. Au seuil des années quatre-vingt-dix, tant pour des raisons internes (accroissement des dépenses budgétaires du FEOGA, accumulation coûteuse d'excédents en céréales et viande bovine, effets négatifs de l'agriculture intensive) qu'externes (négociations du GATT) une réforme en profondeur des mécanismes de fonctionnement de la PAC est devenue nécessaire.

La réforme de la PAC de mai 1992 marque une rupture profonde dans les modalités de soutien de l'agriculture européenne pour les productions liées au sol (céréales, oléoprotéagineux) et pour la production de viande bovine. La voie choisie est celle d'une baisse importante des prix d'intervention, compensée par l'attribution de paiements directs aux exploitations. En conditionnant l'attribution des aides au respect des règles de maîtrise des volumes de production (gel d'une partie de la SCOP, contraintes de chargement pour le cheptel bovin), les instances communautaires visent à satisfaire un double objectif : d'une part adapter l'offre à la demande et d'autre part maîtriser les dépenses de soutien à l'agriculture. Ce nouveau dispositif accentue dans tous les pays de l'Union Européenne le rôle des paiements directs dans la régulation du secteur agricole et dans la formation du revenu des exploitations. Ce premier découplage des aides interroge les économistes, à court terme sur les changements induits dans l'allocation des ressources des entreprises agricoles, à moyen terme sur la signification économique de ces paiements directs.

La PAC se trouve dans une période charnière de son histoire, marquée par sa récente réforme mais aussi par les perspectives nouvelles qui se dessinent avec l'élargissement de l'Union Européenne aux pays associés d'Europe Centrale et Orientale et les nouvelles négociations multilatérales qui se tiendront dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce. Pour préparer ces futures étapes, il conviendra d'évaluer précisément l'impact des nouveaux mécanismes de régulation mis en place par la réforme de 1992 sur l'économie des exploitations agricoles et, d'autre part, de tester des scénarios possibles d'évolution de ces mécanismes. Cette analyse ne devra pas se limiter à une approche globale, elle devra aussi prendre en compte la diversité des situations par régions, groupes d'orientations de production et classes de dimension économique.

Au préalable, il est nécessaire de mieux connaître la diversité de l'agriculture communautaire à la veille de la mise en oeuvre de la réforme de 1992 et de tester la faisabilité de travaux prospectifs à partir du Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA) européen. C'est l'objet de ce document, qui présente une caractérisation de l'agriculture européenne par pays pour l'ensemble des exploitations (toutes orientations de production confondues) et pour les trois grandes orientations de production (céréales et grandes cultures, viande bovine, lait) réparties en trois classes de dimension économique ¹. Les informations mobilisées, qui proviennent de la direction générale de l'agriculture (DG VI), sont de deux types :

- 1) les statistiques globales sur la production, les marchés et les budgets.
- 2) Les informations du Réseau d'Information Comptable Agricole (1991) des différents États membres de l'Union Européenne, celles-ci ayant fait ici l'objet d'un traitement informatique spécifique.

Ce document est constitué de quatre parties. La première aborde les aspects généraux de l'agriculture européenne. Elle traite des objectifs, des principes et de l'histoire de la politique agricole communautaire, de la réforme de la PAC de mai 1992, de la place de l'agriculture dans l'économie, de la spécialisation agricole et des principales caractéristiques des exploitations agricoles (toutes orientations confondues) des différents États membres de l'Union Européenne. La seconde porte exclusivement sur l'analyse de l'OCM céréales et grandes cultures et des caractéristiques des exploitations de grandes cultures des différents États, réparties selon trois classes de dimension économique. La troisième a trait à l'OCM viande bovine et aux exploitations spécialisées en production de viande bovine. La quatrième, dans l'esprit des deux parties précédentes, est centrée sur l'OCM lait et les exploitations laitières spécialisées.

¹ Les modalités concrètes d'application de la réforme de la PAC dans les pays partenaires, ainsi que les niveaux de soutien de l'Union Européenne en 1991 et 1995 font l'objet d'un rapport d'étude complémentaire.

PARTIE I



**LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE
ET L'AGRICULTURE EUROPÉENNE**

1-1- LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

Dans la première partie de ce document, nous présentons succinctement les étapes clés de la construction de la politique agricole commune, de sa création à la réforme de mai 1992. Après un rappel de ses objectifs et de ses principes initiaux, nous examinons l'évolution de l'offre et de la demande de produits agricoles ainsi que celle des dépenses communautaires. Ensuite, nous exposons les tentatives successives de rééquilibrage de la PAC qui ont été opérées au cours des années quatre-vingt avant d'aborder les déterminants internes et externes qui ont conduit à la réforme.

1-1-1- Les objectifs, principes et instruments initiaux de la PAC

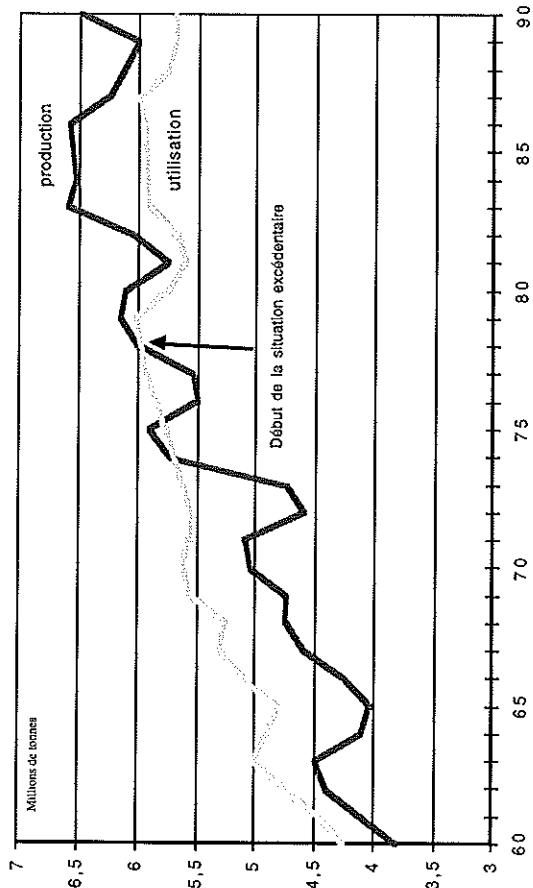
En mars 1957, fut signé à Rome le traité instituant la Communauté Économique Européenne. Les objectifs de la politique agricole y sont décrits à l'article 39. Ceux-ci visent à accroître la productivité de l'agriculture ; à assurer un niveau de vie équitable à la population agricole ; à stabiliser les marchés et à garantir la sécurité des approvisionnements à des prix raisonnables pour les consommateurs. Dans le cadre de la conférence qui a réuni, à Stresa en Italie, les ministres de l'Agriculture des six pays membres, trois principes fondamentaux ont été avancés :

- L'unicité du marché : elle repose sur la libre circulation des produits agricoles entre les États membres et implique l'existence de prix et de règles communes à l'intérieur de la Communauté;
- La préférence communautaire : elle se traduit par un système de protection douanière, caractérisé par des prélèvements aux importations et des restitutions aux exportations. Elle vise à accorder la priorité à l'écoulement de la production intra-communautaire.
- La solidarité financière de tous les États membres face aux charges générées par la PAC au sein du Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole. Ce dernier est composé de deux sections : la section "garantie" qui finance les dépenses consécutives à l'organisation des marchés et la section "orientation" dont les crédits sont destinés à l'amélioration des structures de production et de commercialisation des produits agricoles.

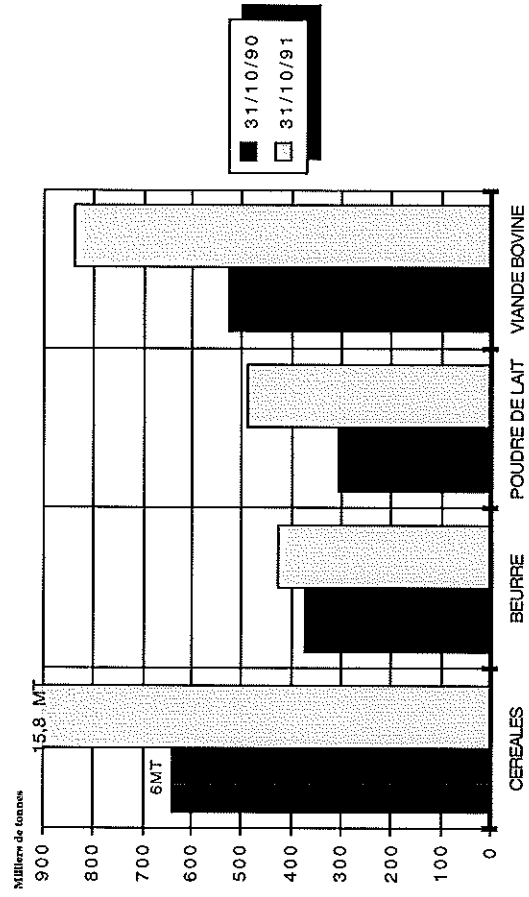
Bien que les modalités d'application de la PAC concernent la plupart des produits agricoles, les modes de fonctionnement des Organisations Communes de Marchés (OCM) diffèrent sensiblement selon les produits. Il convient en effet de distinguer, celles qui bénéficient à la fois d'un soutien par le biais des prix garantis et d'une protection extérieure (céréales, lait, sucre, viande bovine) ; celles qui ont une protection extérieure mais pas de prix garantis (oeufs, volailles, vins, fruits et légumes) ; celles qui bénéficient d'aides directes forfaitaires à l'hectare, accordées aux producteurs ou en fonction de leur production (lin, chanvre, houblon, etc...).

Graphique n°1-1 : L'évolution de l'offre et de la demande des principaux produits agricoles au sein de l'Union Européenne

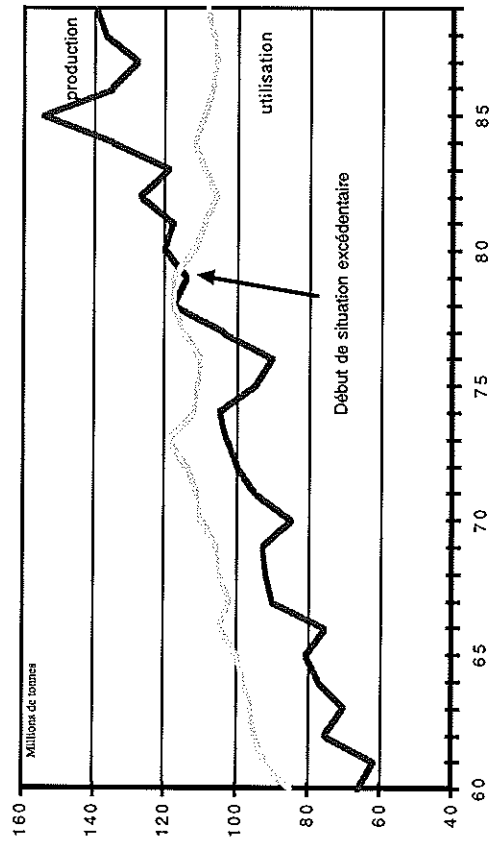
Le marché des gros bovins (CEE à 9)



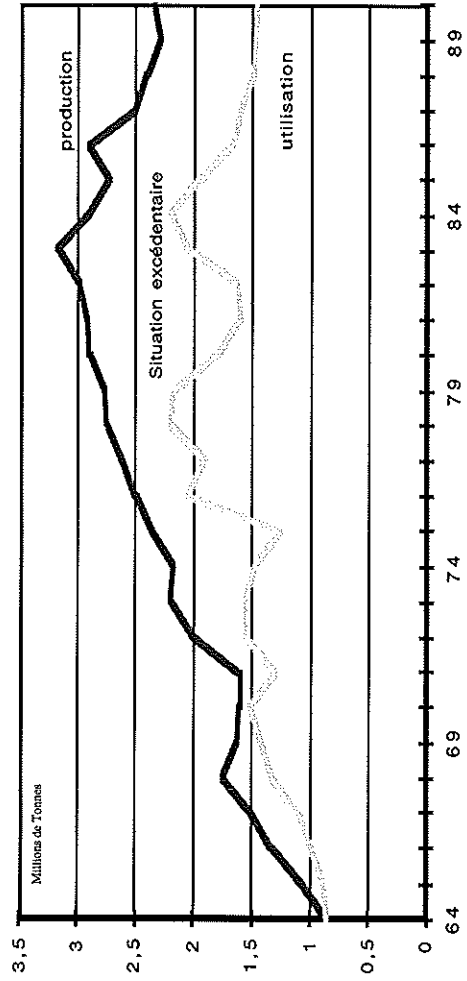
Etats des stocks de produits agricoles dans la CEE



Le marché des céréales (CEE à 9)



Le marché de la poudre de lait (CEE à 9)



La réglementation commune des marchés s'est appliquée progressivement à l'ensemble des produits à partir de 1962, alors que les prix communs ne sont devenus effectifs qu'en 1968. Pour éviter que, suite à l'institution des prix communs pour l'ensemble des États membres, les agriculteurs n'aient à subir des pertes de recettes, le prix fixé pour chaque produit a généralement été celui en vigueur dans le pays où il était le plus élevé. Dans le secteur céréalier, les agriculteurs français ont ainsi bénéficié de l'alignement sur les prix allemands, notablement plus élevés, ce qui a fortement encouragé l'accroissement des volumes de production.

Chaque année, lors de la fixation des prix agricoles par le Conseil des Ministres de l'Agriculture, trois types de prix sont concernés : le prix intérieur souhaité (la dénomination varie selon les produits, prix indicatif, prix d'objectif ou prix d'orientation) ; le prix d'intervention, à partir duquel les organismes d'intervention se portent acquéreurs (c'est donc un prix minimum garanti pour les producteurs) ; le prix de seuil, ou de référence, qui permet de déterminer le montant effectif des prélèvements. La PAC assure ainsi, grâce à des prix intérieurs plus élevés que ceux du marché mondial, une protection de la production communautaire. Ce soutien à l'agriculture est indirect, il assuré essentiellement par les consommateurs.

1-1-2- Les premiers dysfonctionnements internes

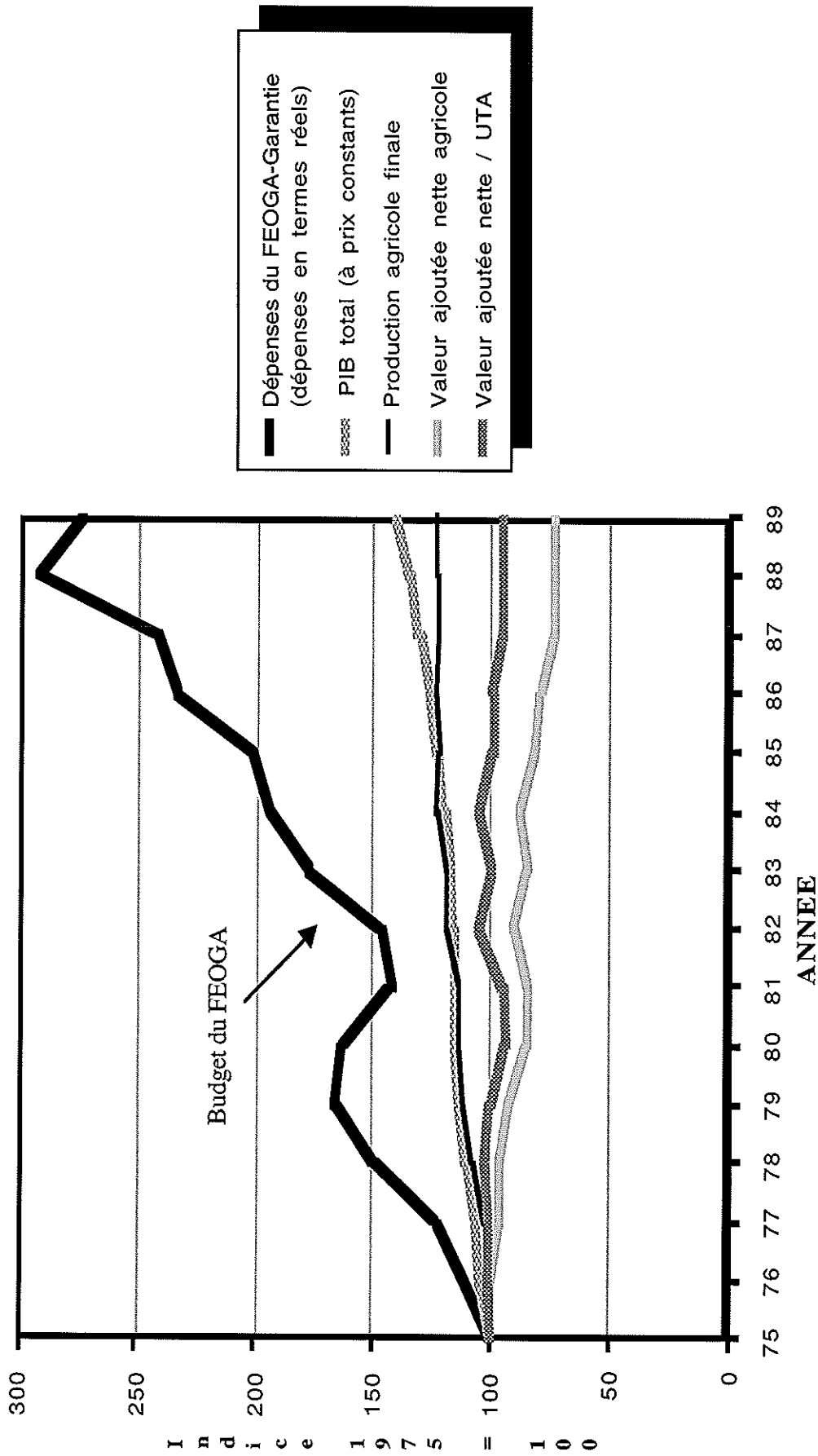
D'une situation déficitaire au début des années soixante, l'Europe est devenue autosuffisante pour les principaux produits agricoles (céréales, lait et viande bovine) dès le milieu des années soixante-dix. Cet équilibre entre l'offre et la demande a toutefois été rapidement rompu et des excédents sont apparus. Croissants en volume, ceux-ci sont devenus très coûteux pour le budget du FEOGA (restitutions fortes aux exportations, frais de stockage importants) et ont contribué à renforcer la pression commerciale de l'Europe sur le marché mondial. L'augmentation des dépenses communautaires ne s'accompagnant pas d'une amélioration des revenus agricoles, plusieurs tentatives de maîtrise de l'offre ont été mises en oeuvre au cours des années quatre-vingts (taxes de coresponsabilité, quotas laitiers, quantités maximales garanties en céréales, etc...).

Une accumulation coûteuse d'excédents en céréales, lait et viande bovine

Les mécanismes de soutien des revenus agricoles par le biais des prix garantis, mis en place dans une situation de sous-appvisionnement, se sont révélés incapables de gérer une situation d'excédents structurels liés à une croissance plus rapide de l'offre que de la demande [Graphique 1-1]. En effet, si la production agricole s'est accrue depuis 1970 au rythme de 2 % par an, la demande n'a progressé que de 0,5 %. L'essoufflement de la demande de produits agricoles s'explique par une saturation de la consommation alimentaire et par un ralentissement de la croissance annuelle de la population (0,8 % par an dans les années soixante contre 0,2 % par an dans les années quatre-vingts).

L'augmentation rapide de l'offre s'explique par la progression rapide des rendements tant dans le secteur céréalier que dans le secteur de l'élevage [Tableau 1-1]. En vingt ans, compte tenu des améliorations génétiques, des progrès techniques en matière de fertilisation et de

Graphique n°1-2 : L'évolution du FEOGA-Garantie, de la production agricole, du PIB et du revenu en agriculture



sources : Commission des Communautés Européennes - rapports 1977 à 1990

traitements phytosanitaires, des innovations technologiques et des restructurations effectuées (remembrement, drainage, irrigation), le rendement en céréales a presque doublé en France et aux Pays-Bas. Cette hausse des rendements est commune à tous les pays de l'Union Européenne, avec cependant une tendance moins accentuée en Italie, où la proportion de petites exploitations demeure importante.

Tableau 1-1 : L'évolution des rendements en céréales, sucre et lait

	Céréales (100 Kg / ha)		Sucre (100 kg / ha)		Lait (kg / vache)	
	1970	1990	1970	1990	1970	1990
Allemagne	33	58	60	69	3 780	4 800
Belgique	33	60	61	91	3 640	4 168
France	34	61	67	95	3 110	4 560
Italie	27	38	38	56	2 650	3 560
Pays-Bas	37	69	63	98	4 170	5 790

Sources CCE - DGVI - 1991

Malgré les multiples tentatives de maîtrise de l'offre, les marchés ne se sont pas stabilisés et les stocks communautaires ont continué de s'accroître. Ainsi, à la veille de la réforme de 1992, les stocks de céréales s'élevaient à plus de 20 millions de tonnes. Parallèlement dans le secteur de la viande bovine, où l'Europe présentait un déficit d'un million de tonnes en 1975, les tendances se sont profondément inversées puisque les excédents communautaires atteignaient ce même tonnage, l'année où est intervenue la réforme de la PAC.

L'accroissement des dépenses face à la stagnation des revenus et à la baisse des actifs

Les frais générés par le stockage de ces excédents, ainsi que les restitutions versées pour exporter ces produits vers les pays tiers, ont conduit à une forte augmentation des dépenses du FEOGA [Graphique 1-2]. De 8 milliards d'Écus en 1978, elles sont passées à 20 milliards en 1985 et 35 milliards en 1992, soit près des deux tiers du budget global de la Communauté. Toutefois, ni ce triplement des dépenses, ni la hausse spectaculaire de la productivité, n'ont été à l'origine d'une amélioration du revenu des actifs agricoles (augmentation de 1,1% en termes réels sur cette même période).

Les revenus demeurent, en moyenne, et contrairement aux objectifs initiaux de la PAC, plus faibles que ceux des autres catégories socioprofessionnelles. Ils restent, en outre, très inégaux entre les exploitations de structures, de régions et d'orientations de production différentes. De plus, les dépenses croissantes n'ont pas permis d'enrayer la baisse tendancielle de la population agricole et de limiter le recul des superficies valorisées. La part de la population active agricole dans la population active totale est passée de 21% en 1966 à 6% en 1991. Parallèlement, les superficies agricoles qui occupaient 135 millions d'hectares en 1966 n'en occupent que 129 millions en 1991.

1-1-3- Les tentatives successives de rééquilibrage

Les trois principes de la PAC (unicité des marchés, préférence communautaire, solidarité financière) et le mode de gestion des organisations communes de marchés, rouages majeurs de la politique agricole, ont été progressivement remis en cause à partir du début des années quatre-vingts.

Le "Livre Vert"

“Une politique qui réussit est celle qui change le monde auquel elle s’applique. Et, si ce monde a changé, il faut que cette politique change” tels sont les propos développés par Edgard Pisani pour caractériser la situation de l’agriculture européenne de cette époque. Ainsi, le déséquilibre croissant entre l’offre et la demande de produits agricoles conduit le Conseil des Ministres de l’Agriculture des États membres à adopter, à plusieurs reprises au cours des dix dernières années, des mesures visant à mieux maîtriser les volumes de production et, par là même, à freiner l’augmentation des dépenses du FEOGA.

Le “Livre vert” publié par la Commission en 1985 entend affirmer le rôle économique mais aussi social et rural de la PAC. Rejetant toute forme de protectionnisme, ce document invite à mener une politique permettant d’assurer un meilleur équilibre des marchés et de rapprocher les prix intérieurs des cours mondiaux. Dans cette perspective, les prix de soutien, bien que maintenus, se voient limités à des volumes de production pré-définis et les dépassements autorisés entraînent une pénalisation individuelle ou collective.

Les premières mesures de contrôle de l’offre

Les premiers essais de réajustement de la PAC débutent en réalité en 1984 et se fondent sur trois axes : l’instauration d’une politique rigoureuse de fixation annuelle des prix (les paquets prix) ; la limitation des quantités produites, avec l’apparition des quotas laitiers ; la pénalisation des excédents sous forme de taxes, de seuils de garantie et de coresponsabilité (lait en 1977 et céréales en 1988). Le prélèvement de coresponsabilité, qui sert au financement des exportations, vise à sensibiliser les producteurs aux réalités du marché. Les effets escomptés n’ayant pas été à la hauteur des espérances de la Commission, de nouvelles mesures de contrôle de l’offre sont apparues. Pour le secteur céréalier, un système de quantités maximales garanties (QMG) a été instauré en 1988. Il fixe un plafond de production céréalière au-delà duquel des sanctions collectives (baisse de prix) sont prises. Pour le secteur de la viande bovine, les mécanismes d’intervention ont été limités à partir de 1989, afin de diminuer le tonnage destiné à l’intervention.

Ces décisions relatives aux marchés des produits agricoles s’accompagnent de mesures structurelles. Dans le cadre de la réforme des fonds structurels, le FEOGA-orientation a dans certaines zones permis de favoriser la réorientation professionnelle, la lutte contre le chômage, l’ajustement des structures agricoles et la promotion du développement rural.

Ces mesures ont certes permis de contenir une partie de l'offre de produits agricoles et de pallier partiellement aux dysfonctionnements internes de la politique agricole, mais leurs impacts restent limités. A la persistance des problèmes internes à l'Europe, les années quatre-vingts ont vu s'ajouter l'émergence de pressions externes, notamment de la part États-Unis qui contestent le caractère protectionniste qui conduit l'agriculture européenne à concurrencer son hégémonie sur le marché mondial.

1-1-4- Les déterminants externes de la réforme

A des niveaux divers et selon des modalités différentes (soutien par le consommateur ou par le contribuable), la plupart des pays de l'OCDE apportent un soutien à leurs agricultures. La croissance des excédents en Europe et aux États-Unis, qui intervient dans un contexte où l'insolvabilité de certains pays va grandissante, perturbe les marchés internationaux des produits agricoles. De plus en plus d'observateurs estiment qu'ils sont plus le lieu d'opérations de "bradage" d'excédents avec l'aide des financements publics que l'expression de relations équilibrées entre partenaires commerciaux. L'augmentation des importations européennes de produits de substitution des céréales, la concurrence vive avec les États-Unis et les effets néfastes du bas prix de certains produits vers les marchés extérieurs (Afrique) sont autant de facteurs externes qui ont fait pression en faveur d'une réforme de la PAC.

Les atteintes à la préférence communautaire et les importations croissantes de PSC

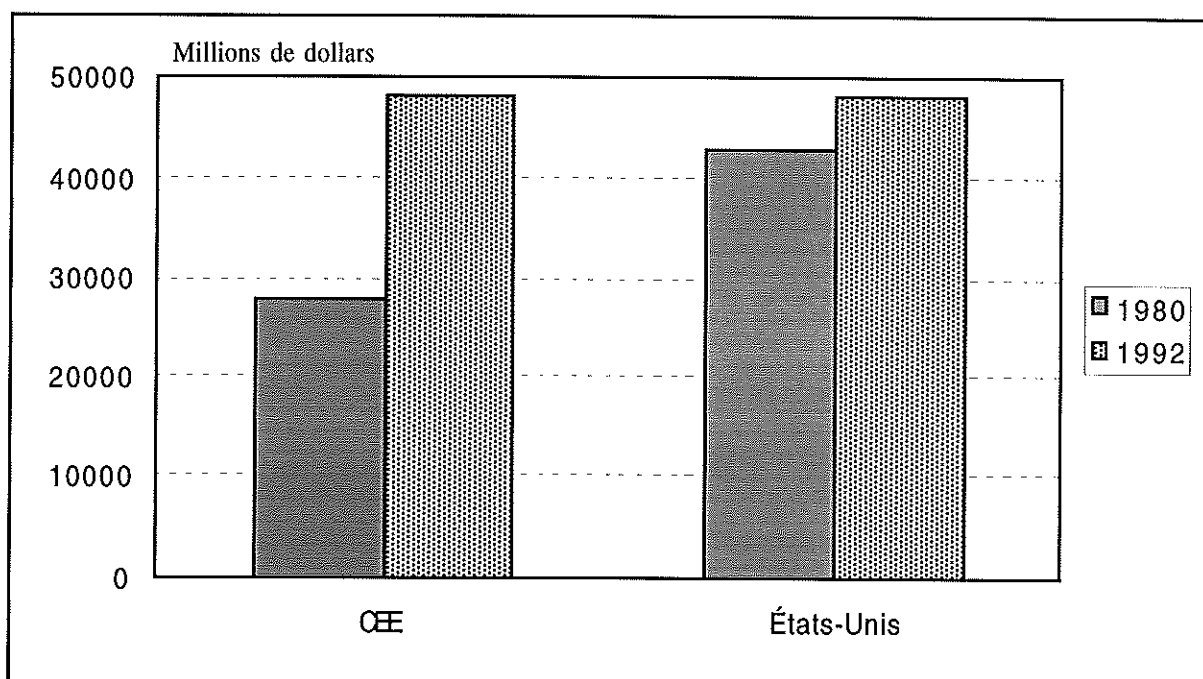
Les atteintes à la préférence communautaire se multiplient, et symbolisent le nécessaire remaniement d'un système trop déconnecté des réalités du marché international. En contrepartie de la mise en oeuvre de la PAC, la Communauté avait concédé, lors des négociations du Kennedy Round, un droit d'entrée sans prélèvement aux oléagineux et aux protéagineux. Ces concessions se sont révélées particulièrement contraignantes au fur et à mesure du développement de l'élevage intensif de type hors-sol.

L'installation en Europe d'un modèle inédit d'alimentation et d'élevage a, en effet, conduit à une très forte augmentation des importations de PSC qui sont passées de 3 millions de tonnes en 1972 à 27 millions en 1990. Cette évolution, particulièrement forte dans les régions agricoles situées à proximité des zones portuaires (Pays-Bas, Danemark), s'est faite au détriment des céréales européennes qui étaient exportées avec d'importantes restitutions. Un calcul effectué par la Commission montrait que les atteintes à la préférence communautaire (à travers les aides à la production, à la transformation ou à l'exportation de céréales) du fait de l'importation libre des PSC, étaient responsables de 36% des dépenses du FEOGA-garantie.

L'Uruguay Round et la remise en cause du protectionnisme européen par les États-Unis

Dans le cadre des négociations du GATT, qui débutèrent en 1986 à Punta del Este, les États-Unis demandent la discussion des protections du secteur agricole. Sous la pression commerciale de l'Europe (premier importateur et second exportateur mondial de produits agricoles), du Groupe de Cairns (Canada, Australie, Nouvelle Zélande, etc...) et des pays du Sud-Est asiatique, les exportations américaines de produits agricoles ont été réduites de façon

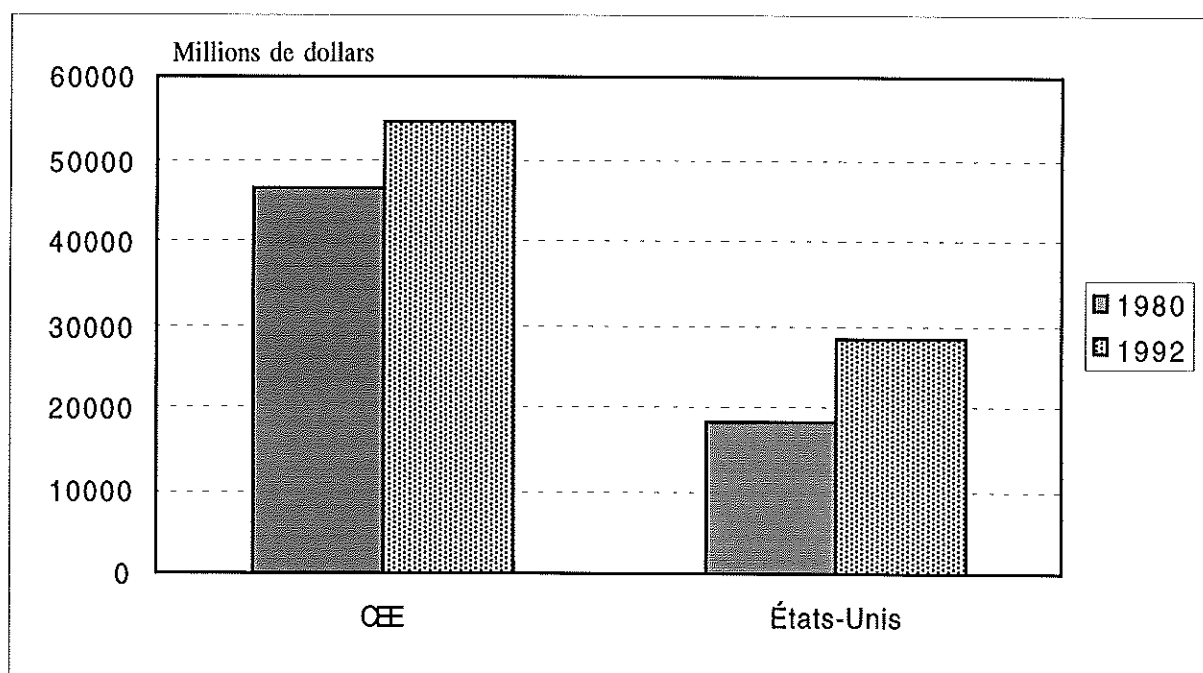
Graphique 1-3 : Les exportations de produits agro-alimentaires



(*) Les échanges entre États membres ne sont pas intégrés

Sources : FAO et Eurostat

Graphique 1-4 : Les importations de produits agro-alimentaires



(*) Les échanges entre États membres ne sont pas intégrés

Sources : FAO et Eurostat

importante au cours des dix dernières années [Graphique 1-3]. Pour tenter de contrecarrer cette évolution, les USA engagent alors dans de nombreux programmes d'aides aux exportations (PIK, Biceps, EEP, etc...).

De plus, de nombreux observateurs estiment qu'en exportant de la viande bovine et du blé avec de fortes restitutions, la Communauté freine le développement agricole de certaines zones défavorisées, la PAC contribuant à la démobilisation d'une partie des agriculteurs et au recul des cultures vivrières au profit d'activités agricoles commerciales (Solagral, 1995).

Les divergences d'opinion entre les États-Unis, l'Europe et le Groupe de Cairns, quant au soutien à l'agriculture, conduisent au début des années quatre-vingt-dix au blocage des négociations de l'Uruguay Round. Si l'agriculture représente une part limitée des échanges internationaux, elle se révèle cependant être une activité importante du point de vue politique.

1-2- LA RÉFORME DE LA PAC : MODIFICATION DU TYPE DE SOUTIEN

Remise en cause à l'intérieur de l'Union du fait du niveau trop élevé des dépenses budgétaires, accusée à l'extérieur de se montrer protectionniste et de fausser les règles du commerce international, la PAC a dû être réformée en Mai 1992. En trente ans, le contexte européen et international a été profondément modifié, l'enjeu n'est plus seulement d'assurer l'indépendance alimentaire mais aussi de répondre à de nouvelles attentes de la société (environnement, occupation du territoire, etc...) et de se positionner commercialement sur les marchés internationaux. Cette réforme, qui se traduit par une modification des mécanismes de soutien à l'agriculture, est un tournant historique important qui marque le début d'un nouveau contrat entre l'agriculture et la société.

1-2-1- De nouveaux objectifs pour la politique agricole européenne

Les premières propositions d'une réforme en profondeur de la PAC ont été émises par le commissaire à l'Agriculture, Ray Mac Sharry, en Janvier 1991. Elles préconisaient le découplage entre le niveau de soutien et les quantités produites par un système d'aides directes dont le montant serait plafonné en fonction des superficies et des volumes produits. Ce projet, qui n'a pas pu aboutir dans son intégralité a servi de support au conseil des Ministres de l'Agriculture, pour l'adoption des mesures du 21 Mai 1992 qui affichent alors plusieurs objectifs :

- la maîtrise de l'offre dans le but de résorber les excédents, responsables de la diminution des prix à la production et de la stagnation des revenus des agriculteurs ;
- la redistribution plus équitable du soutien communautaire de telle sorte que le nombre d'agriculteurs bénéficiaires soient accru ;
- la garantie aux agriculteurs d'un revenu plus stable dans un cadre économique prévisible ;

- la reconnaissance de la double fonction de l'agriculteur européen, en tant que producteur de matières premières et gestionnaire de l'environnement et du paysage ;
- l'encouragement à l'extensification de l'activité agricole, dans un but à la fois de respect des équilibres écologiques et d'aménagement du territoire ;
- l'incitation à la valorisation non-alimentaire des produits agricoles en fournissant au secteur industriel des matières premières à des prix compétitifs.

1-2-2- Le maintien des principes et la modification des mécanismes de soutien

La réforme de la PAC s'appuie surtout sur une modification des mécanismes de soutien des organisations communes de marchés des céréales et de la viande bovine¹. Tout en maintenant les principes fondateurs de la PAC, la réforme comporte trois volets : la baisse du prix de marché, le contrôle de l'offre et l'octroi d'aides directes compensatoires.

Baisse des prix et aides directes forfaitaires

La réforme prévoit une diminution des prix d'intervention des céréales et de la viande bovine à l'intérieur de l'Europe, de telle sorte que ceux-ci se rapprochent des cours mondiaux. Cette baisse des prix tend à faciliter les exportations non subventionnées et contribuer à une reconquête du marché intérieur céréalier au détriment des PSC, dont les importations massives sont devenues pénalisantes. En compensant les baisses de prix par l'attribution d'aides directes forfaitaires (à l'hectare ou à la tête de bétail), une rupture est opérée pour la première fois entre le niveau du soutien et les volumes produits.

Les aides directes compensatoires, financées par le FEOGA, sont octroyées en fonction des structures de production. En contrepartie, les agriculteurs doivent s'engager individuellement à respecter certaines règles (gel des terres pour les producteurs céréaliers professionnels, seuils de chargement pour les éleveurs) visant à une meilleure maîtrise de l'offre. Le montant des aides n'est pas fixé sur les pertes individuelles engendrées par la baisse des prix, mais sur une base collective (exemple : le rendement de référence départemental). Il en résulte une répartition nouvelle du soutien entre les régions et entre les agriculteurs.

Pour bénéficier des aides sur les superficies cultivées en céréales et en oléo-protéagineux, les agriculteurs doivent s'engager individuellement à geler 15 % de leur superficie, dès que leur production globale dépasse 92 tonnes (évaluées sur la base du rendement de référence). Cette mesure, dont l'objectif est de maîtriser les volumes de production, permet en outre un certain rééquilibrage des efforts à consentir entre les producteurs appartenant au régime dit "professionnel" (soumis au gel) et ceux du régime dit "simplifié" (pas de contrainte de gel).

¹ Elle fait suite à une modification dès la campagne de 1992 du régime de soutien des oléagineux (baisse des prix payés aux producteurs et instauration d'aides directes forfaitaires à l'hectare, fixées par zones géographique).

Des primes bovines plafonnées et conditionnées par des seuils de chargement

Dans le secteur de l'élevage, les augmentations d'aides octroyées pour compenser la baisse des prix de la viande bovine et ovine sont fonction du nombre d'animaux détenus par l'éleveur. Contrairement au secteur céréalier, elles sont identiques sur l'ensemble du territoire et ne varient pas selon les régions. Seuls les vaches allaitantes, les bovins mâles et les ovins peuvent bénéficier de ces primes. Pour éviter des concentrations géographiques de production, contradictoires avec les objectifs poursuivis en matière de protection de l'environnement, des plafonds de primes ont été fixés aussi bien pour les bovins mâles que pour les vaches allaitantes.

Le montant unitaire des primes bovines, qui est fonction du niveau de chargement des superficies fourragères (ou facteur de densité), varie entre les exploitations ². Celles pour lesquelles le facteur de densité est inférieur à 1,4 UGB PAC/ha de SFP bénéficient de l'ensemble des primes bovines communautaires, augmenté d'un supplément dit "extensification" qui s'élève à 30 Écus par UGB. Celles pour lesquelles le chargement est compris entre 1,4 et 2 UGB PAC/ha de SFP reçoivent uniquement les primes bovines communautaires ; enfin, celles pour lesquelles le chargement excède 2 UGB PAC/ha de SFP subissent un écrêtement des primes bovines communautaires, au prorata de leur dépassement.

La Commission entend, par ce mécanisme, favoriser un mode plus extensif de production et encourager financièrement les exploitations qui participent activement à l'occupation de l'espace et singulièrement de celui des zones défavorisées. Les mécanismes de soutien de la filière bovine ont été conçus pour être souples et adaptables aux contraintes du marché. Ainsi, les instances communautaires se réservent la possibilité de modifier, comme cela est le cas pour le gel des terres, les seuils de chargement et de plafonnement des primes.

1-2-3- La réforme laisse certaines marges de manoeuvre aux États membres

La réforme de la PAC implique certaines obligations communes à l'ensemble des États membres de l'Union Européenne, mais elle leur laisse également des marges de manoeuvre, telles que l'élaboration des plans de régionalisation, la gestion des droits à primes et la définition des programmes d'accompagnement de la réforme.

Les plans de régionalisation dans le secteur céréalier

Si la baisse du prix d'intervention des céréales (en Écus) est uniforme à l'ensemble des exploitations européennes productrices de céréales, les aides compensatoires à l'hectare varient entre les régions et entre les pays en fonction des rendements antérieurs obtenus et des décisions politiques prises. Pour tous les pays de la Communauté, une superficie de base ainsi qu'un rendement de référence sont déterminés pour indemniser les agriculteurs (voir rapport d'étude sur la mise en application de la réforme dans les États membres de l'Union Européenne). Chaque État a la compétence pour régionaliser les références selon des zones

² Pour les primes compensatrices ovines, les aides ne sont pas modulées en fonction du chargement.

pouvant correspondre à l'ensemble du territoire national (comme c'est le cas au Danemark) ou à des petites régions agricoles (comme en Espagne avec plus de 300 comarcas ou en Italie avec près de 254 régions). Ce découplage a pour objectif de tenir compte des différences de potentialités agronomiques des sols et de "l'acceptabilité sociale" de l'effet redistributif de la réforme.

À la demande des États, une différenciation peut être établie entre les rendements issus de superficies irriguées et non irriguées et des surfaces cultivées en maïs. Remarquons enfin que rendements et régions ne se superposent pas forcément ce qui complexifie encore plus la situation. La France, qui bénéficie d'une SCOP de 13,5 millions d'hectares (dont 577 000 ha de maïs et 840 000 ha irrigués), permet de mieux prendre conscience de la complexité des découpages régionaux intervenus : 35 départements ont opté pour un rendement unique toutes céréales ; 38 départements pour une différenciation entre les cultures irriguées et les cultures non irriguées ; 12 départements pour un zonage des rendements par petite région naturelle ; enfin 10 départements se sont prononcés en faveur d'une différenciation entre le maïs et les céréales à paille.

Attachement et transfert de droits à primes sur les bovins

Le règlement communautaire a introduit dans le secteur bovin des quotas de primes, individuels pour les vaches allaitantes, nationaux, régionaux ou individuels pour les bovins mâles selon le choix des États membres sur la base de références nationales (voir document sur les modalités d'application de la réforme). En France, pour les vaches allaitantes, il existe une référence individuelle égale au nombre de primes acquises par l'éleveur au titre de l'année 1992. Dans le cas des bovins mâles, la France a opté pour un contingentement national des primes. Le troupeau de référence national correspond alors au nombre de primes demandées par les éleveurs au titre de l'année 1992. Dans le cas où les demandes individuelles de primes bovines excèderaient le troupeau de référence, il y aurait pénalisation collective de tous les éleveurs par une diminution proportionnelle des primes lors de la campagne suivante.

Le règlement communautaire stipule que les primes (PMTVA, PSBM) sont attachées au producteur et non au foncier, comme c'est le cas du quota laitier, et qu'en cas de cession totale de l'exploitation il y a transfert intégral des primes. La marge de manoeuvre des États se situe donc au niveau des modalités et du montant du prélèvement initial et de la gestion des transferts de droits à primes en l'absence de transfert total de l'exploitation. Dès l'origine, une réserve nationale est constituée : elle trouve sa source dans un prélèvement initial de 1 à 3 % (au libre choix des États) effectué sur chaque référence individuelle. En cas de transfert partiel, l'État membre peut choisir qu'il se réalise de gré à gré entre producteurs par l'intermédiaire d'une réserve nationale qui au passage prélèvera entre 1 et 15% des droits transférés. L'État membre peut également mettre en place une réserve additionnelle égale à 1 % des références individuelles, destinée et réservée aux éleveurs des zones défavorisées.

En France, l'éleveur reçoit des primes vaches allaitantes sur la base de sa référence individuelle historique diminuée de 3 %. Ce prélèvement permet de constituer une réserve initiale de droits à primes, gérée par département. Les droits à primes français sont transférables intégralement en cas de cession totale de l'exploitation. En cas de transfert partiel, la réserve départementale s'octroie 15% des droits. Pour éviter les déplacements géographiques, notons qu'il existe en France une réserve additionnelle égale à 1% des références individuelles, gérée au niveau départemental et destinée aux éleveurs des zones défavorisées.

Les programmes nationaux d'accompagnement

Des mesures communautaires, relevant de la politique structurelle, ont été mises en place pour accompagner la réforme de la PAC. Elles s'articulent autour de trois volets, la préretraite, l'enforestation et la protection de l'environnement. Le régime de préretraite prévoit des aides aux exploitants et aux travailleurs agricoles âgés d'au moins 55 ans et désirant abandonner leur activité. Pour combler en partie le déficit de la production sylvicole européenne, le second volet des mesures structurelles repose sur les versement d'aides au boisement et à la gestion de plantations. Ces aides peuvent être mobilisées pour encourager une utilisation alternative des terres agricoles et un développement d'activités forestières dans les exploitations. Le dernier volet concerne les mesures relatives à l'agri-environnement mises en oeuvre dans le cadre d'un partenariat entre les États membres et la Commission (cofinancement de 50 % pour les divers programmes). Dans ce cadre, la France a mis en place la prime sur les superficies la prime sur les superficies en prairies dans les élevages très extensifs (300 F par hectare). Elle offre une compensation importante pour les exploitations des bassins traditionnels de production de viande bovine, lesquels n'ont pu bénéficier des aides au maïs fourrage.

En plus de ces mesures communautaires, certains pays ont instauré des programmes spécifiques d'accompagnement de la réforme de la PAC sur la base de financements strictement nationaux. Mis en place pour rendre plus acceptable la réforme à l'égard d'une profession agricole plutôt critique (risque de dégradation des revenus, profonde remise en cause de la nature du métier d'agriculteur, etc...), ces programmes sont très variables selon les pays. En France, le programme d'accompagnement comporte trois axes principaux : le premier a trait à la réduction de la taxe sur le foncier non bâti de 40 % d'ici à 1996, à l'augmentation du plafond de la provision pour investissement déductible du revenu et à la prise en charge des cotisations sociales pour les agriculteurs en difficulté de paiement. Le second porte sur la constitution d'un fonds d'allègement des charges pour favoriser le désendettement. Le troisième concerne les aides à la modernisation et à l'extensification.

1-2-4- La réforme de la PAC et la modification du taux de retour budgétaire

En révisant les mécanismes de soutien à l'agriculture européenne, la réforme de la PAC a modifié la répartition du financement communautaire entre les États membres. Elle a renforcé très fortement le poids des aides directes dans la formation du revenu des agriculteurs et a modifié le retour budgétaire des différents États membres (voir rapport d'étude intitulé "les modalités d'application de la réforme de la PAC").

1-3- L'AGRICULTURE EUROPÉENNE FACE AU NOUVEAU CONTEXTE

Pour envisager une analyse pertinente sur les effets de la réforme de la politique agricole commune sur l'agriculture et l'agro-alimentaire des différents pays membres, il était nécessaire de présenter les différents aspects de la diversité de l'agriculture européenne. L'Union Européenne regroupe douze pays, hétérogènes sur le plan de la taille de leur population, de leur superficie totale, de leur situation économique et sociale, mais aussi de leur agriculture. L'hétérogénéité des structures de production agricole est très forte, mais le modèle de l'exploitation familiale demeure dominant.

1-3-1- La place de l'agriculture dans l'économie des États membres

L'Union Européenne regroupe 340 millions d'habitants pour une superficie totale de 2,3 millions de km². L'Allemagne occupe une place économique privilégiée avec une population de plus de 80 millions d'individus, un produit intérieur brut par habitant nettement au dessus de la moyenne communautaire, une meilleure balance commerciale et un taux de chômage plus faible que dans la plupart des pays partenaires [Tableau 1-2]. Avec 549 000 km², la France est le pays le plus étendu de l'Union Européenne et sa population de 57 millions d'habitants est très proche de celle du Royaume-Uni et de l'Italie.

Tableau 1-2 : Population, superficie et indicateurs économiques (1992)

	Population totale (en millions)	Superficie totale (1 000 km ²)	PIB par habitant (SPA)	Taux de chômage (%)	Taux d'inflation (%)	Balance commerciale (milliard Écus)
Allemagne	80,1	357	20 300	6,1	4,4	25,1
Belgique +Lux	10,4	33	18 500	11,1	3,4	- 0,2
Danemark	5,1	43	18 500	11,0	1,9	5,5
Espagne	39,1	504	12 900	15,2	6,5	- 23,9
France	57,3	549	19 100	11,8	2,3	1,3
Grèce	10,2	132	7 100	4,5	14,6	- 8,9
Irlande	3,5	70	12 900	21,1	2,4	4,4
Italie	57,7	301	12 200	18,5	4,7	1,6
Pays-Bas	15,1	41	17 400	5,5	2,0	8,3
Portugal	9,8	92	9 200	7,3	13,4	- 7,3
Royaume-Uni	57,6	241	15 700	10,1	4,4	- 18,4
CEE	346,1	2 368	13 800	11,2	3,7	- 12,5

Source Eurostat 1992, Commission des CE, DG VI

Le produit intérieur par habitant est près de deux fois plus faible dans les pays de l'Europe du Sud (Italie, Espagne, Portugal, Grèce) qu'en Allemagne, l'Irlande et le Royaume-Uni étant dans une position intermédiaire. Le taux de chômage, qui représente en moyenne communautaire 11,2 % de la population active en 1991, varie beaucoup selon les pays. Il est de 21,1 % en Irlande, 18,5 % en Espagne, 11,8 % en France et 6,1 % en Allemagne. A l'exception de la Grèce, du Portugal et de l'Espagne, le taux d'inflation est relativement bien

maîtrisé au sein de l'Union Européenne puisqu'il est partout inférieur à 5 %. En ce qui concerne le solde global du commerce extérieur, la situation déficitaire au niveau communautaire (- 12,5 milliards d'Écus) est très contrastée selon les États avec aux extrêmes un solde positif de 25,1 milliards d'Écus en Allemagne et négatif de 18,4 milliards au Royaume-Uni.

L'agriculture européenne compte 8,2 millions d'exploitations, dont seulement la moitié est constituée d'unités professionnelles et à temps complet. La réduction accélérée des actifs depuis une vingtaine d'années ne doit pas faire oublier que la pyramide des âges demeure assez déséquilibrée avec une forte proportion d'agriculteurs âgés. À peine 700 000 agriculteurs ont moins de 35 ans alors que plus de 2 millions d'entre eux ont plus de 65 ans. Le travail à temps partiel est très fréquent dans les pays du Sud, mais il est également assez courant dans les pays du Nord. Il concerne 42 % des agriculteurs britanniques, 56 % des agriculteurs germaniques et 48 % des agriculteurs français.

Tableau 1-3 : La valeur ajoutée et l'emploi en agriculture

	Emploi agricole / population active (%)	VAB agricole / PIB (%)	Emplois IAA / emplois industries	VAB des IAA / PIB (%)
Allemagne	3,3 %	1,3 %	6,6 %	3,0 %
Belgique +Lux	2,7 %	2,1 %	11,5 %	3,1 %
Danemark	5,5 %	3,5 %	19,7 %	3,4 %
Espagne	10,7 %	4,1 %	17,8 %	4,2 %
France	5,8 %	3,0 %	9,9 %	2,7 %
Grèce	23,9 %	16,1 %	20,8 %	3,0 %
Irlande	13,8 %	8,1 %	26,1 %	6,4 %
Italie	8,5 %	3,9 %	7,6 %	2,3 %
Pays-Bas	4,6 %	3,9 %	20,5 %	3,1 %
Portugal	17,6 %	4,7 %	12,3 %	6,2 %
Royaume-Uni	2,2 %	1,4 %	12,4 %	4,1 %
CEE	6,2 %	2,8 %	10,2 %	3,2 %

Source Eurostat 1991, Commission des CE, DG VI

De ce fait, au niveau communautaire, l'activité des 17 millions d'actifs agricoles correspond en réalité à 8 millions d'Unité de Travail Annuel (UTA), dont 83 % sont assurés par les exploitants et les aides familiaux [Tableau 1-3]. Le travail saisonnier représente une part importante de la main d'oeuvre en Italie, en Espagne et en Grèce où la spécialisation en cultures spéciales (fruits, légumes, vignes) est proportionnellement élevée.

La part de la population active du secteur agricole dans la population active totale passe de 21 % au début des années soixante à 6,2 % en 1992. La chute de l'emploi agricole est observée dans toutes les zones géographiques de l'Union Européenne, tout en étant plus marquée là où l'emploi était initialement le plus important. La hiérarchie des années soixante a cependant été conservée. La part de l'emploi agricole est devenue faible au Royaume-Uni (2,2 %), en Allemagne et en Belgique (3,3 %), mais elle demeure importante en Irlande (13,8 %) et dans la plupart des pays du Sud avec 23,9 % en Grèce, 17,6 % au Portugal et 10,7 % en Espagne.

La baisse des prix relatifs et la faible productivité du travail observée dans une partie des exploitations conduisent à ce que, dans tous les pays, la part relative de l'agriculture soit plus forte en terme d'emploi que de participation au Produit Intérieur Brut. Avec 6,2 % de la population active, l'agriculture européenne réalise seulement 2,8 % du PIB. La contribution de l'agriculture à la richesse nationale est particulièrement faible en Allemagne (1,3 %), au Royaume-Uni (1,4 %), en Belgique (2,1 %) et en France (3 %). Elle est plus conséquente en Grèce (16,1 %) et en Irlande (8,1 %). La contribution des industries agro-alimentaires au PIB communautaire est voisine de celle de l'agriculture dans la plupart des pays, à l'exception de la Grèce où elle est nettement inférieure.

L'emploi dans l'agriculture et l'agro-alimentaire reste, dans de nombreuses régions, étroitement lié. En 1990, les industries agro-alimentaires de plus de vingt salariés emploient 2,3 millions de personnes ce qui représente 10,2 % de l'emploi industriel total. Plus de six employés des industries agro-alimentaires sur dix le sont dans seulement trois pays avec par ordre décroissant d'importance, le Royaume-Uni, l'Allemagne et la France. En Irlande, en Grèce, aux Pays-Bas et au Danemark, les emplois de l'industrie agro-alimentaire sont moins nombreux en valeur absolue, mais ils représentent plus de 20 % de l'emploi industriel. Pour l'ensemble de la Communauté, le secteur du pain et de la biscuiterie est le premier pourvoyeur de main d'oeuvre, juste devant l'industrie des viandes, de la fabrication des boissons et de l'industrie laitière.

1-3-2- La superficie agricole utile et son mode de répartition

La contribution des États membres à la production agricole finale européenne et la part relative de chaque production dépendent en partie de la superficie agricole disponible et des types d'assolement rencontrés [Tableau 1-4].

Tableau 1-4 : Les superficies des États membres

	SAU (en 1 000 ha)	SAU en % de la surface totale	Terres arables en % SAU	STH en % SAU	Cultures permanentes en % SAU
Allemagne	11 800	47 %	62 %	36 %	2 %
Belgique+Lux	1 480	45 %	54 %	44 %	2 %
Danemark	2 800	64 %	90 %	9 %	1 %
Espagne	24 500	48 %	49 %	35 %	16 %
France	28 600	52 %	60 %	36 %	4 %
Grèce	3 700	28 %	55 %	17 %	28 %
Irlande	4 400	62 %	13 %	87 %	ns
Italie	14 950	49 %	55 %	27 %	18 %
Pays-Bas	2 000	48 %	45 %	55 %	ns
Portugal	4 000	43 %	59 %	21 %	20 %
Royaume-Uni	16 500	67 %	41 %	59 %	ns
CEE	114 700	50 %	53 %	38 %	9 %

Sources Eurostat enquête de base 1989-90

Tableau 1-6 : La part des différents produits dans la production agricole finale (en %)

	Allemagne	Belgique	Danemark	Espagne (1991)	France	Grèce	Irlande	Italie	Pays-Bas	Portugal	Royaume-Uni	Union Européenne
Lait	24,8	14,3	23,6	7,2	16,2	8,7	32,1	11,4	22,0	13,6	21,8	16,6
Viande Bovine	14,7	18,4	8,4	6,1	14,5	3,1	37,6	8,6	10,6	9,6	13,7	12,0
Viande porcine	18,4	25,1	35,0	10,9	7,4	3,6	6,5	7,0	17,8	13,8	8,0	11,7
Légumes frais	3,1	12,0	1,8	16,1	6,3	12,7	2,9	15,2	11,0	9,8	7,5	9,5
Blé	5,0	3,4	7,5	4,0	10,3	5,1	2,2	4,8	1,0	1,6	11,8	6,2
Vins	3,9	0,0	0,0	3,1	21,4	1,7	0,0	8,9	0,0	5,8	0,0	5,7
Volaille	2,4	3,1	2,3	4,2	6,3	2,9	3,2	5,2	3,6	8,5	6,7	4,8
Fruits frais	5,7	5,1	0,4	7,3	2,9	7,9	0,3	7,6	1,2	5,0	2,1	4,7
Betteraves sucrières	3,8	4,6	2,0	1,4	2,6	1,6	1,7	1,9	2,0	0,0	2,3	2,4
Oeufs	3,0	2,4	1,0	3,1	1,6	2,7	0,7	2,3	3,1	3,2	3,2	2,4
Viande ovine et caprine	0,4	0,0	0,1	4,4	1,2	8,0	4,5	0,7	0,5	3,4	4,9	2,1
Seigle + avoine + orge	3,1	0,8	3,3	3,4	2,8	0,5	3,4	0,5	0,2	0,5	4,7	2,0
Maïs	0,5	0,0	0,0	1,5	4,5	3,2	0,0	3,0	0,0	2,1	0,0	2,0
Autres fruits et légumes	0,1	0,0	1,1	4,7	1,9	2,8	0,0	4,9	0,1	2,5	1,0	1,9
Pomme de terres	1,8	1,9	1,9	3,4	0,9	1,9	1,7	1,5	2,3	4,7	3,6	1,8
Huile d'olive	0,0	0,0	0,0	5,5	0,0	9,1	0,0	3,4	0,0	4,5	0,0	1,8
Graines oléagineuses	0,9	0,1	1,1	1,8	1,5	0,1	0,0	0,7	0,0	0,8	2,1	0,9
Tabac	0,1	0,0	0,0	0,4	0,2	7,3	0,0	1,2	0,0	0,5	0,0	0,7
Semences	0,4	0,1	0,7	0,1	1,2	0,1	0,0	0,0	2,0	0,0	0,3	0,6
Fibres textiles	0,0	0,1	0,0	1,0	0,0	9,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5
Riz	0,0	0,0	0,0	0,7	0,1	0,4	0,0	1,2	0,0	1,0	0,0	0,4
Houblon	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1
Autres	7,6	8,4	9,7	9,8	4,9	7,3	3,2	11,7	22,4	9,0	6,2	9,3
Ensemble des produits	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source Eurostat, Comptes agricoles et Commission des CE, 1992

La superficie agricole communautaire, qui est estimée à 114,7 millions d'hectares, diminue progressivement depuis plus d'une décennie. Elle représente actuellement la moitié de la superficie totale de l'Europe des douze, soit une proportion légèrement supérieure à celle observée aux États-Unis (45 %). La moitié de la superficie agricole de la Communauté est localisée dans seulement deux pays, la France et l'Espagne. Le Royaume-Uni occupe le troisième rang et se distingue par une très forte proportion de terres agricoles dans la superficie totale du pays (67 % contre seulement 52 % en France, 47 % en Allemagne et 28 % en Grèce).

Sur l'ensemble des terres agricoles communautaires, un peu plus de la moitié correspond à des terres arables (53 %), le reste étant constitué de superficies toujours en herbe (38 %) et de cultures permanentes (9 %). En Irlande et au Royaume-Uni, les superficies toujours en herbe (STH) occupent une part considérable dans l'assolement (respectivement 87 % et 59 %) d'où l'importance des productions animales. La STH est, par contre, peu importante au Danemark (9 %) où les terres arables occupent neuf hectares sur dix et dans la plupart des pays de l'Europe du Sud (Grèce, Portugal, Espagne) où les cultures spéciales jouent un rôle déterminant (maraîchage, arboriculture, viticulture).

1-3-3- La production agricole et la spécialisation par produits

La valeur de la production agricole finale communautaire était, en 1992, de 206 milliards d'Écus. Au cours de la dernière décennie, la contribution des productions végétales à ce montant global a fortement augmenté, passant de 46 % en 1980 à 52 % en 1991. Les productions animales occupent ainsi une place moins importante que par le passé, phénomène qui s'est accéléré avec l'intégration de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal. La production laitière se place au premier rang des productions agricoles et devance, par ordre décroissant d'importance, la viande bovine, la viande porcine, les légumes frais, le blé, le vins, la volaille, les fruits frais, les betteraves sucrières, les oeufs, la viande ovine et caprine, etc...

Tableau 1-5 : La production agricole finale et la spécialisation des États membres

	Production agricole (millions d'Écus)	dont céréales (%)	dont viande bovine (%)	dont lait (%)
Allemagne	27 300	9 %	15 %	25 %
Belgique+Lux	6 800	4 %	18 %	14 %
Danemark	6 700	11 %	8 %	24 %
Espagne	26 400	10 %	6 %	7 %
France	45 500	18 %	14 %	16 %
Grèce	9 300	9 %	3 %	9 %
Irlande	4 100	6 %	37 %	32 %
Italie	40 400	9 %	9 %	11 %
Pays-Bas	16 100	1 %	11 %	22 %
Portugal	3 900	5 %	10 %	14 %
Royaume-Uni	18 900	17 %	14 %	22 %
CEE (total)	205 500	11 %	12 %	17 %

Source Eurostat, 1992

Tableau 1-7 : La contribution des pays membres à la production des différents produits agricoles de l'Union Européenne (en %)

	Allemagne	Belgique + Lux	Danemark	Espagne	France	Grèce	Irlande	Italie	Pays-Bas	Portugal	Royaume- Uni	Union Européenne
Lait	20,2	4,9	4,7	5,4	22,3	2,3	4,3	13,2	10,7	1,5	12,3	100
Viande Bovine	16,6	2,5	2,3	6,8	27,7	1,1	7,0	13,8	7,2	1,5	10,7	100
Viande porcine	21,2	9,9	9,8	12,6	14,3	1,4	1,2	11,5	12,3	2,1	6,4	100
Légumes frais	4,4	0,6	0,6	20,2	15,1	5,8	0,7	30,5	9,3	1,9	7,3	100
Blé	11,0	1,8	4,0	6,5	37,9	3,6	0,8	14,8	1,3	0,5	17,9	100
Vins et moût	9,4	0,2	0,0	8,0	49,5	1,3	0,0	29,8	0,0	1,8	0,0	100
Vins de qualité	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100
Volaille	6,7	1,6	1,6	11,5	30,2	2,6	1,5	21,0	6,2	3,2	13,3	100
Fruits frais	16,3	0,3	0,3	18,8	14,2	7,3	0,2	30,9	2,2	1,9	4,2	100
Betteraves sucrières	21,9	2,7	2,7	8,6	24,1	2,9	1,6	15,0	7,0	0,0	8,8	100
Oeufs	16,7	1,3	1,3	15,4	14,8	4,8	0,6	18,0	10,3	2,4	12,3	100
Viande ovine et caprine	2,5	0,2	0,2	29,2	13,1	16,8	4,9	6,4	2,0	2,9	21,9	100
Seigle	64,9	0,6	16,8	4,8	4,9	0,9	0,0	0,6	1,4	4,1	1,0	100
Avoine	0,9	3,7	3,4	10,0	26,4	2,4	5,7	18,5	1,0	2,4	28,0	100
Orge	17,6	4,6	4,5	11,1	33,1	0,9	3,8	4,1	0,8	0,1	22,4	100
Maïs	3,4	0,1	0,0	6,9	52,1	7,1	0,0	28,6	0,1	1,9	0,0	100
Autres fruits et légumes	0,5	1,9	1,9	28,6	22,9	6,5	0,0	32,3	0,0	2,4	4,9	100
Pomme de terres	13,2	3,6	3,5	13,8	10,6	4,5	2,0	15,5	10,3	4,6	18,4	100
Huile d'olive	0,0	0,0	0,0	35,9	0,0	22,7	0,0	36,8	0,0	4,6	0,0	100
Graines oléagineuses	12,5	4,0	4,0	8,5	36,9	0,5	0,0	14,6	0,2	1,6	20,8	100
Tabac	1,9	0,0	0,0	8,8	6,7	46,7	0,0	34,5	0,0	1,3	0,0	100
Senences	10,5	4,0	4,0	1,9	47,7	0,9	0,0	0,0	29,0	0,0	5,4	100
Fibres textiles	0,0	0,0	0,0	19,6	2,2	77,6	0,0	0,0	0,3	0,0	0,0	100
Riz	0,0	0,0	0,0	24,0	5,3	4,3	0,0	61,6	0,0	4,8	0,0	100
Houblon	73,7	0,0	0,0	5,7	3,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	15,7	100

Source Eurostat, Comptes agricoles et Commission des CE, 1992

En assurant le quart de la production agricole finale communautaire, la France est le premier pays producteur devant l'Italie, l'Allemagne (sans les nouveaux Länders) et l'Espagne. Ces quatre pays concentrent près de 70 % de la production agricole européenne. La spécialisation pour les différents types de produits agricoles varie beaucoup d'une région et d'un pays à l'autre. Elle tient essentiellement aux conditions naturelles (climat, relief, potentiel agronomique), aux avantages comparatifs en matière de coût de production, à l'organisation économique des filières, mais aussi à l'histoire récente du développement agricole.

La composition de la production agricole de chaque État membre conduit à une sensibilité différente aux modifications apportées dans le cadre de la réforme de la PAC, laquelle concernait essentiellement les organisations communes de marchés des céréales et de la viande bovine. La production de céréales (blé, seigle, avoine, orge, maïs et riz), qui représente 11 % de la production agricole européenne, joue un rôle particulièrement important en France (18 %) et au Royaume-Uni (17 %) alors qu'il est très limité aux Pays-Bas (1 %), en Belgique (4 %) et en Irlande (6 %). Le secteur bovin assure 29 % de la production agricole finale communautaire dont 16,6 % proviennent de la production laitière et 12 % de la viande bovine. La spécialisation bovine est très forte en Irlande (70 % de la production agricole), mais faible en Espagne (13 %) et en Grèce (12 %). Cette spécialisation bovine est supérieure à la moyenne communautaire dans la plupart des pays du Nord de l'Europe où la production laitière est particulièrement développée. Celle-ci représente près du cinquième de la production agricole finale de l'Allemagne, du Danemark, des Pays-Bas et du Royaume-Uni [Tableau 1-5 et 1-6].

La France qui participe pour 23 % à la production agricole de l'Union Européenne produit 52 % du maïs, 49 % du vin, 47 % des semences, 38 % du blé, 37 % des graines oléagineuses, 30 % de la volaille et 27 % de la viande bovine. L'Allemagne qui assure 13 % de la production agricole européenne produit 74 % du houblon, 65 % du seigle, 22 % de la betterave sucrière, 21 % de la viande de porc et 20 % du lait [Tableau 1-7]. Par ailleurs, si certains pays assurent une part très limitée de la production agricole finale de l'Union Européenne, leur contribution à la production de quelques produits est en revanche déterminante. Ainsi, la Grèce qui fournit moins de 5 % de la production agricole communautaire, produit 77 % des fibres textiles, 46 % du tabac, 23 % de l'huile d'olive et 17 % de la viande ovine et caprine.

1-3-4- L'UE : premier importateur et second exportateur de produits agricoles

La contribution de l'agriculture aux échanges globaux, favorisée par l'unicité des marchés et la préférence communautaire, est particulièrement élevée au Danemark (18 % des importations et 23 % des exportations correspondent à des produits agricoles et alimentaires), aux Pays-Bas, au Portugal et en Espagne. De plus, l'accumulation des excédents a conduit les pays membres de l'Union Européenne à jouer un rôle de plus en plus actif sur les marchés internationaux des produits agricoles. La Communauté est progressivement devenue le premier importateur de produits agricoles et alimentaires et le second exportateur, derrière les États-Unis, dans un contexte où le poids relatif des produits agricoles dans le commerce mondial est passé de 21 % en 1973 à seulement 12 % en 1991.

Au cours de la décennie quatre-vingts, l'Union Européenne est parvenue à conquérir des parts de marché au détriment des États-Unis, qui ont été pénalisés, à cette époque, par une surévaluation du dollar. Entre 1984 et 1991, la croissance en valeur des exportations communautaires agricoles est bien supérieure à la croissance des exportations mondiales de produits agricoles. En 1991, les exportations agricoles de la CEE représentent près de 14 % des exportations agricoles mondiales alors qu'en 1973, elles en constituaient moins de 10 % [Tableau 1-8]. La part relative des exportations agricoles dans le commerce extérieur communautaire reste remarquablement stable. Entre 1973 et 1991, elle fluctue autour de 9 % et ceci en tenant compte des élargissements successifs. Quant à la part des importations agricoles dans l'ensemble des importations communautaires, elle passe de 28 % en 1973 à 11 % en 1991, mettant en évidence la tendance à l'autosuffisance alimentaire de l'Union Européenne.

Les importations agricoles (70,5 milliards de dollars) de la Communauté demeurent supérieures à ses exportations (44,6 milliards de dollars). L'Allemagne, qui bénéficie du solde commercial global le plus élevé de la Communauté, arrive en dernière position en ce qui concerne celui des produits agro-alimentaires (- 6,3 milliards d'Écus). L'Italie, le Royaume-Uni et l'Espagne ont également un solde agro-alimentaire déficitaires, contribuant fortement au déséquilibre commercial communautaire. La France dispose d'un solde commercial positif (1,1 milliards d'Écus en 1991) grâce essentiellement aux exportations de vins, de céréales et de produits laitiers. Il en va de même au Danemark qui exporte une partie importante de sa production porcine et en Irlande où la production de viande bovine est dix fois supérieure à la consommation intérieure.

Tableau 1-8 : Les échanges de produits agricoles et le solde du commerce extérieur

	Importations agricoles et alimentaires / Importations totales	Exportations agricoles et alimentaires / Exportations totales	Répartition des importations agricoles totales de l'UE	Répartition des exportations agricoles totales de l'UE	Solde extérieur agricole et alimentaire (milliards d'Écus)
Allemagne	9 %	4 %	23 %	17 %	- 6,4
Belgique +Lux	10 %	7 %	5 %	4 %	- 1,2
Danemark	18 %	23 %	4 %	9 %	1,0
Espagne	19 %	16 %	10 %	7 %	- 2,7
France	10 %	11 %	13 %	21 %	1,1
Grèce	11 %	32 %	1 %	2 %	0
Irlande	9 %	21 %	1 %	3 %	0,7
Italie	13 %	6 %	11 %	9 %	- 4,1
Pays-Bas	15 %	22 %	12 %	14 %	- 1,7
Portugal	24 %	12 %	3 %	1 %	- 1,1
Royaume-Uni	10 %	8 %	16 %	13 %	- 3,9
CEE	12 %	9 %	100 %	100 %	- 18,1

(1) Source Eurostat 1991, Commission des CE, DG VI

Tableau 1-9 : Évolution des échanges de produits agricoles avec les pays tiers et du commerce agricole intra-communautaire

	1973 Europe à six	1985 Europe à dix	1985 Europe à dix	1991 Europe à douze
Valeur des exportations de la CEE (en milliards de dollars) (1)	9,7	28,1	26,1	44,6
% des exportations agricoles CEE / exportations totales CEE	9,7 %	9,4 %	9,0 %	8,5 %
% des exportations CEE dans les exportations totales mondiales	9,8 %	11,4 %	12,0 %	12,7 %
Valeur des importations de la CEE (en milliards de dollars)	30,5	59,8	46,7	70,5
% des importations agricoles CEE / importations totales CEE	28,9 %	15,6 %	15,0 %	11,5 %
Solde agro-alimentaire de l'Union Européenne (en milliards de dollars)	- 20,8	- 31,9	- 20,6	- 25,9
Valeur des exportations agricoles intra-communautaires (en milliards d'ÉCUS) (2)	---	36,9	62,8	95,2
Valeur des importations agricoles intra-communautaires (en milliards d'ÉCUS)	---	37,0	64,4	97,9

Sources : (1) GAITT (2) Eurostat - Commission des Communautés Européennes

Les États-Unis sont à la fois le premier client et le premier fournisseur de la Communauté, avec laquelle ils enregistrent d'ailleurs un solde commercial positif. Le deuxième client de la Communauté est un pays proche, la Suisse, et le troisième un pays éloigné le Japon. Dans le classement des fournisseurs, derrière les États-Unis, viennent deux pays sud-américains, le Brésil et l'Argentine, lesquels assurent une part importante des approvisionnements en tourteaux et en viande.

Le solde commercial négatif de l'Union Européenne pour les produits agricoles et alimentaires masque en réalité des situations très contrastées selon les types de produits [Tableau 1-9]. Avec un solde commercial positif de 5,8 milliards d'Écus, les boissons et alcools arrivent très largement en tête et devancent les produits laitiers (2,8 milliards d'Écus), les préparations alimentaires à base de céréales (1,4 milliards d'Écus), les produits issus de la minoterie, les sucres et sucreries, les céréales, la floriculture et les viandes. En ce qui concerne les produits pour lesquels l'Union Européenne est déficitaire en 1991, il convient souligner le poids très important des fruits (- 5,2 milliards d'Écus), des poissons et crustacés (- 4,9 milliards d'Écus), des oléagineux (- 3,2 milliards d'Écus), des produits nécessaires pour l'alimentation animale (- 3,2 milliards d'Écus) ainsi que des produits tropicaux (café, thé, épices) et du tabac.

1-3-5- Les mesures agri-monnaies et la monnaie unique

En matière agri-monnaie, le Traité de Rome ne prévoyait pas de dispositions spécifiques, les accords de Bretton Woods de 1944 ayant institué un régime de changes fixes dont le dollar était le pivot. Ce régime a permis aux flux commerciaux intra-communautaires de ne pas être handicapés par des fluctuations de change. Ainsi, la politique agricole commune a évolué dans ce contexte stable jusqu'en 1969, date à laquelle les premiers dysfonctionnements monétaires sont apparus [Pouch, 1995]. La dévaluation du franc en août 1969 suivi quelques semaines plus tard, par la réévaluation du mark a incité les autorités européennes à mettre en place un dispositif monétaire correcteur destiné à compenser les écarts de prix au sein de l'Europe Agricole. Prévus pour être transitoires, les Montants Compensatoires Monétaires (MCM) ont été régulièrement adaptés pour tenir compte des fluctuations de change, elles mêmes dues à l'abandon du régime de Bretton Woods.

En 1979, la Communauté a mis en place un système monétaire européen (SME) avec pour référence l'Unité de Compte Européen (ÉCU). Cette unité de compte ³ est composée, sous forme d'un panier, de devises nationales en fonction de la représentativité économique du pays

³ En janvier 1992 (avant la sortie de la lire italienne et de la livre anglaise du SME), un ÉCU est constitué pour 32,17 % du Deutsche mark, pour 20,24 % du Franc français, pour 11,00 % de la livre sterling, pour 10,08 % du Florin néerlandais, pour 8,26 % du Franc belge, pour 7,91 % de la Lire italienne, pour 4,97 % de la Peseta espagnole, pour 2,65 % de la Couronne danoise, pour 1,07 % de la Livre Irlandaise, pour 0,98 % de l'Escudo portugais, pour 0,54 % du Drachme grecque, pour 0,33 % du Franc luxembourgeois. L'indicateur de divergence fixe le maximum des marges de variations de chaque devise par rapport à l'ÉCU. Ainsi, les monnaies ayant un poids relatif élevé dans le panier ont une marge de fluctuation plus serrée que les autres monnaies. Les taux de change utilisés dans l'étude à partir du RICA 1991 étaient les suivants : un ÉCU correspond à 2,04 Deutsche mark ; 6,97 Francs français ; 0,70 Livres sterling ; 2,30 Florins néerlandais ; 42,15 francs belge ; 1 533 liras italiennes, 128 pesetas espagnoles ; 7,92 couronnes danoises ; 0,76 Livres irlandaises ; 178 Escudos portugais ; 225 Drachmes grecques ; 42,15 Francs luxembourgeois.

membres. Le SME repose sur la règle suivante : pour dévaluer, il faut obtenir l'accord des différents pays membres du SME ; en contrepartie, lorsque l'une des monnaies est attaquée, les autres pays mettent en oeuvre une défense conjointe pour la protéger des attaques de la spéculation internationale. En janvier 1993, la mise en place du marché unique devait s'accompagner d'une suppression des frontières intérieures pour les marchandises et donc conduire à la suppression des postes de douanes intra-communautaires. Cette étape vers le grand marché rendait par là même difficile le fonctionnement d'un système de taxes et de subventions dans les échanges intra-communautaires, d'où la décision de supprimer définitivement les montants compensatoires monétaires à cette même date.

Depuis 1993, la livre sterling, la lire italienne et la drachme grecque ne sont plus ou pas intégrées aux mécanismes de change du SME. Les bandes de fluctuation des devises du SME qui étaient fixées à 2,25 % antérieurement ont été repoussées à 15 %. Le nouveau régime agrimonétaire décidé en août et décembre 1993 influe sur les prix et les aides de la PAC. Ces dernières sont transformées en monnaies nationales grâce aux taux verts. Néanmoins, il est exclu, comme c'est le cas pour les prix, de réajuster ces taux verts à chaque mouvement monétaire. Le taux applicable est déterminé une fois par campagne, à savoir le 1^{er} juillet avec des dérogations possibles pour certains produits. Avec le nouveau régime, la concurrence intra-communautaire pour les produits agricoles est maintenant affectée par des dévaluations compétitives qui avantagent les exportations des pays à monnaie faible (Espagne, Italie et Royaume-Uni) vers les pays à monnaie forte.

La décision de l'Union Européenne d'instaurer une monnaie unique européenne en 1999 devrait cependant mettre un terme à cette situation. Pour y parvenir, les États se sont engagés à mener une politique économique et financière rigoureuse pour satisfaire les critères de convergence définis par le traité de Maastricht concernant le niveau d'inflation, le cours des monnaies, la dette publique et le déficit budgétaire. Par la suite, lorsque cette monnaie unique sera créée, les pays devront mener une politique économique compatible avec l'impératif de stabilité qui sera mis en oeuvre par une banque centrale européenne.

La monnaie unique représente un enjeu très important pour la régulation des échanges intra-communautaires de produits agricoles, mais aussi pour le positionnement de la Communauté sur les marchés internationaux. Dans une telle hypothèse, l'Union Européenne sera plus apte à participer à la mise en place d'un système monétaire mondial qui, en s'inspirant des règles du SME, obligera les trois principaux partenaires du système (le dollar, le yen et la monnaie unique européenne) à adopter des règles du jeu du même type : pas de dévaluation de l'un sans accord des autres et défense coordonnée de parités stables entre les monnaies concernées. Le dollar étant à la fois le moyen de paiement international et la monnaie des États-Unis, il est fort probable que ce pays souhaite une avancée politique de ce type. D'ailleurs, pour illustrer les tensions existantes sur ce thème, les négociations du GATT, signés en 1994 pour une période de six ans, n'ont pas envisagées de parité entre le dollar et l'Écu.

1-3-6- Le financement de la Politique agricole commune

Les ressources de la Communauté proviennent pour 59 % des ressources TVA, pour 20 % des droits de douane, pour 16 % du prélèvement calculé sur le produit national brut des pays membres et pour 5 % des recettes réalisées dans le cadre des organisations communes de marchés de produits agricoles. Ce dernier poste de recettes, qui reste faible au regard du coût de soutien de l'agriculture européenne, est constitué des prélèvements qui sont des taxes variables perçues sur les importations de produits agricoles, sous organisation commune de marchés, en provenance des pays tiers et des cotisations perçues dans le cadre de l'organisation commune de marché du sucre.

Le budget global de la Communauté⁴ est en forte progression. Il est passé de 35,4 milliards d'Écus en 1987 à 58,8 milliards d'Écus en 1992. Cette hausse s'explique par l'augmentation du coût net de la politique agricole (FEOGA) mais aussi par le développement du fonds social (FSE) et du fonds régional (FEDER). Notons que ces deux fonds intègrent dans leur dispositif des volets spécifiques aux zones rurales à handicaps et, par là même, participent indirectement au financement de certaines actions spécifiques au secteur agricole.

Tableau 1-10 : Les dépenses budgétaires en faveur de la PAC (milliards d'Écus)

	1987	1988	1989	1990	1991	1992
Budget total de la CEE	35,4	41,1	40,9	44,3	53,8	58,8
FEOGA - Garantie	22,8	27,6	25,8	26,4	32,3	32,1
- dont produits végétaux	---	---	14,0	14,6	18,0	19,1
- dont produits animaux	---	---	9,4	9,6	12,1	10,5
FEOGA Orientation	0,9	1,1	1,3	1,8	2,1	2,9
Total des dépenses agricoles	23,7	28,8	27,2	28,4	34,6	35,1
Prélèvements	1,6	1,5	1,2	1,1	1,6	1,2
Cotisations Sucre	1,4	1,4	1,4	0,9	1,1	1,0
Coût net de la PAC	20,7	25,9	24,6	26,3	31,8	32,9
/ habitant de la CEE (en ÉCU)	64,2	79,9	72,0	76,6	92,4	95,2
/ Budget total de la CEE (%)	58,4 %	63,0 %	60,1 %	59,3 %	64,3 %	55,9 %
/ PIB (%)	0,56 %	0,64 %	0,56 %	0,67 %	0,80 %	0,61 %

Source : Commission des CE, DG VI

Le financement de la Politique Agricole Commune est assuré par le Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole (FEOGA). En 1992, le budget exécuté du FEOGA a été de 35,1 milliards d'Écus soit un coût de soutien de l'agriculture équivalent à 0,6 % du produit intérieur brut de la communauté ou 95 Écus par habitant [Tableau 1-10]. La section "garantie" du FEOGA assure le financement des dépenses liées aux organisations communes de marchés, à savoir les interventions pour la régulation des marchés agricoles et les restitutions à

4 Le FEOGA fait partie intégrante du budget de la Communauté, ses crédits sont, de ce fait, arrêtés selon la procédure budgétaire, comme pour les autres dépenses communautaires.

l'exportation vers les pays tiers. Le FEOGA "orientation" est chargé du financement des dépenses communes relatives aux structures agricoles. Malgré le triplement de ses crédits en six ans, cette section contribue très faiblement aux dépenses totales du FEOGA (moins de 5 %).

Compte tenu de leur place dans la production agricole européenne, la France, l'Italie, l'Allemagne et l'Espagne contribuent à près des deux tiers des dépenses communautaires du FEOGA-Garantie. Si la part de la France et de l'Italie est relativement stable au cours des cinq dernières années, il n'en va pas de même en Espagne où elle a fortement augmenté en passant de 6,8 % en 1988 à 11,1 % en 1992. Aux Pays-Bas, le phénomène est radicalement opposé. La part des dépenses du FEOGA-Garantie qui est destinée à ce pays a diminué de façon significative puisqu'elle représentait 13,9 % en 1988 contre seulement 7,5 % en 1992.

En ce qui concerne le FEOGA-Orientation, la destination des fonds est moins directement connectée au volume global de production agricole des pays. Les dépenses du FEOGA-Orientation sont plus importantes dans la plupart des pays de l'Europe du Sud. L'Espagne, la Grèce, l'Italie et le Portugal bénéficient, ensemble, de 57 % du FEOGA-Orientation et de 35 % du FEOGA-Garantie, tout en assurant 39 % de la production agricole communautaire (en valeur). Le Portugal est encore une meilleure illustration de la destination géographique des fonds. Ce pays contribue à hauteur de 2 % à la production agricole finale communautaire, en étant destinataire de 10 % des fonds du FEOGA-Orientation et de seulement 1 % du FEOGA-Garantie[Tableau 1-11].

Tableau 1-11 : La répartition du budget du FEOGA entre États membres

	FEOGA - Garantie			FEOGA - Orientation		
	1988	1990	1992	1988	1990	1992
Allemagne	17,7 %	16,5 %	15,0 %	10,5 %	10,4 %	8,8 %
Belgique +Lux	2,6 %	3,3 %	4,3 %	1,5 %	1,2 %	0,9 %
Danemark	4,4 %	4,2 %	3,6 %	1,0 %	0,9 %	0,8 %
Espagne	6,8 %	8,0 %	11,1 %	11,3 %	15,3 %	22,0 %
France	22,4 %	19,4 %	21,5 %	22,9 %	19,5 %	19,3 %
Grèce	4,8 %	7,4 %	6,9 %	12,5 %	13,7 %	13,6 %
Irlande	3,9 %	6,3 %	4,5 %	6,8 %	6,3 %	6,7 %
Italie	15,7 %	15,7 %	16,0 %	15,1 %	14,3 %	13,1 %
Pays-Bas	13,9 %	10,8 %	7,5 %	0,4 %	0,5 %	0,7 %
Portugal	0,5 %	0,8 %	1,3 %	10,3 %	12,2 %	10,1 %
Royaume-Uni	7,1 %	7,5 %	7,6 %	6,9 %	5,2 %	3,5 %
CEE (en %)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
CEE (mio Écus)	27 687	26 453	32 107	1 180	1 968	2 874

Source : Commission des CE, DG VI

Tableau 1-12 : La répartition du FEOGA selon les types de produits (1992)

	%	Total (millions d'Écus)	dont restitution (millions d'Écus)	dont intervention (millions d'Écus)
Céréales	17,4	5 598	3 281	2 317
Viande Bovine	13,7	4 413	1 332	3 081
Oléagineux	12,9	4 132	0	4 132
Produits laitiers	12,7	4 069	2 118	1 951
Sucre	6,1	1 944	1 312	632
Huile d'olive	5,5	1 754	48	1 705
Viande ovine et caprine	5,4	1 749	0	1 749
Fruits et légumes	3,9	1 261	116	1 145
Tabac	3,8	1 233	72	1 161
Vin	3,4	1 087	77	1 009
Protéagineux	2,7	862	0	862
Plantes textiles	2,4	771	---	---
Autres produits végétaux	1,0	303	---	---
Oeufs et volailles	0,6	193	193	0
Viande porcine	0,4	141	130	11
Riz	0,3	97	101	- 4
Autres	7,8	2 500	---	---
Ensemble	100	32 107	----	----

Source : Commission des CE, DG VI

La répartition géographique des dépenses du FEOGA-Garantie est étroitement liée aux volumes de production et au poids relatif des différentes organisations communes de marchés au sein des régions. Les céréales occupent le premier rang avec 17 % des dépenses du FEOGA, dont 58 % proviennent des restitutions et 42 % de l'intervention [Tableau 1-12]. L'intervention est néanmoins plus forte dans le secteur de la viande bovine qui arrive en seconde position des produits soutenus (14 %), juste devant les oléagineux (13 %). Avec 13 % des crédits, dont la moitié correspond à l'intervention, les produits laitiers constituent également un poste important de dépenses. Entre 1985 et 1992, les dépenses de soutien ont été multipliées environ par trois pour les oléagineux et protéagineux et sont restées relativement stables pour la plupart des autres produits. Ceci s'explique par le développement important, pendant cette période, des superficies consacrées aux cultures de colza (de 1,2 à 2,4 millions d'hectares), de tournesol (de 1,8 à 2,7 millions d'hectares) et de soja (de 0,06 à 0,4 millions d'hectares).

Dans tous les pays de l'OCDE, le soutien public à l'agriculture s'est développé avec des niveaux différents de protection [Tableau 1-13]. Pour établir des comparaisons internationales sur ces niveaux de soutien à l'agriculture, les services de l'OCDE ont proposé une estimation de ceux-ci, basée sur l'utilisation d'équivalents subventions à la production (ESP). Cette estimation des ESP a permis d'éclairer les conflits qui ont eu lieu dans le cadre du cycle Uruguay du GATT entre l'Union Européenne et les États-Unis. Elle s'appuie sur la prise en considération de cinq catégories de mesures de politique agricole : 1) Les mesures qui affectent simultanément les prix à la production et à la consommation (soutien des prix de marché) ; 2) celles qui opèrent un transfert direct de fonds des contribuables au profit des producteurs sans élever le prix payé par les consommateurs (paiements directs) ; 3) celles qui abaissent les coûts des intrants, y compris les subventions en capital ; 4) les mesures qui réduisent les coûts à long terme sans entraîner de transferts aux producteurs (formation, vulgarisation et services d'intérêt général) ; 5) les autres mesures de soutien indirect, telles que les subventions infra-nationales et les allègements fiscaux. Les ESP ont calculés pour les principaux produits agricoles ⁵.

Tableau 1-13 : Le soutien à l'agriculture dans les pays de l'OCDE en 1992

	Union Européenne	États-Unis	Nouvelle Zélande	Japon	OCDE
ESP Total (milliards US dollar)	82	34	0,1	36	168
ESP (%)	47 %	21 %	3 %	71 %	41 %
Transferts totaux / ha de SAU (US dollar)	1 040	180	8	14 180	280
Transferts totaux / Actif agricole (US dollar)	16 300	30 000	900	23 600	14 100
Transferts totaux / habitant (US dollar)	414	297	31	594	390
Transferts totaux / PIB (%)	1,8 %	1,3 %	0,3 %	2,0 %	1,9 %

Source : Secrétariat de l'OCDE, 1993

⁵ Certaines dépenses ne sont pas intégrées dans les calculs, telles que celles concernant le secteur agro-alimentaire, les infrastructures et le développement rural, le retrait de ressources hors de l'agriculture (prime à la cessation laitière, etc...).

L'équivalent subvention à la production est estimé, en 1992, à 168 milliards de dollars US sur l'ensemble des pays membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE). Avec un ESP de 82 milliards de dollars, l'Union Européenne devance les États-Unis (34 milliards) pour lesquels les transferts sont néanmoins deux fois plus importants par actif agricole (équivalent agriculteur à temps plein). Les transferts par habitant sont très légèrement supérieurs dans l'Union Européenne (414 US dollars contre 297 aux États-Unis) et ils sont plus de cinq fois plus élevés par hectare de SAU (1 040 dollars contre seulement 180 dollars aux États-Unis). Le Japon se singularise par une activité agricole limitée en volume et très soutenue. Les transferts représentent 71 % de la valeur totale de la production contre 47 % en Europe et 21 % aux États-Unis. En Nouvelle-Zélande, comme en Australie, les niveaux de soutien à l'agriculture sont parmi les plus faibles du monde, y compris lorsqu'ils sont rapportés à l'hectare, à l'actif agricole, à l'habitant ou au produit intérieur brut.

La répartition des Équivalents Subvention à la Production (ESP) entre les différents types de produits agricoles montre que dans l'Union Européenne, les produits animaux représentent les deux tiers du soutien global [Tableau 1-14]. Les productions de lait et de viande bovine qui contribuent fortement à l'ESP, sont soutenues pour près de 60 %. Pour les produits végétaux, les niveaux de soutien sont également très élevés. Ils correspondent à plus de la moitié de la valeur de la production pour les céréales secondaires, les graines oléagineuses et le sucre.

Tableau 1-14 : Le soutien selon les produits agricoles dans les pays de l'OCDE en 1992

	Union Européenne		États-Unis	N. Zélande	Japon	OCDE
	ESP total (mrds ÉCU)	ESP (en %)	ESP (en %)	ESP (en %)	ESP (en %)	ESP (en %)
Produit végétaux	21	56 %	23 %	2 %	90 %	49 %
Blé	7	48 %	36 %	5 %	95 %	44 %
Céréales secondaires	7	54 %	22 %	1 %	97 %	37 %
Graines oléagineuses	3	66 %	7 %	nc	38 %	29 %
Sucre	3	72 %	55 %	nc	71 %	64 %
Produits animaux	43	43 %	19 %	3 %	49 %	37 %
Lait	21	64 %	53 %	2 %	86 %	64 %
Viande bovine	15	57 %	30 %	2 %	30 %	34 %
Viande porcine	1	7 %	4 %	2 %	65 %	15 %
Viande ovine	4	72 %	5 %	2 %	nc	62 %
Ensemble	64	47 %	21 %	3 %	71 %	41 %

Source : Secrétariat de l'OCDE, 1993

Aux États-Unis, l'ESP est en terme relatif moins important qu'en Europe pour tous les produits intégrés dans la nomenclature de l'OCDE. Seule la production laitière bénéficie d'un niveau de soutien comparable. La production agricole japonaise est l'une des plus soutenues des vingt-six pays membres de l'OCDE, avec celle des pays comme la Suisse, l'Autriche, la Suède et la Norvège. Au Japon, l'ESP représente en effet plus de 90 % pour les produits végétaux et 49 % pour les produits animaux. La situation est opposée en Nouvelle-Zélande et en Australie où le soutien est presque inexistant pour tous les types de produits.

1-4- LES EXPLOITATIONS AGRICOLES AU REGARD DU RICA

La contribution de chacun des douze États membres à l'occupation du territoire, à la production agricole finale et aux échanges est très inégale. Cinq grands pays (France, Italie, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni) occupent 84 % de la superficie agricole communautaire, réalisent 78 % de la production agricole finale et bénéficient de 71 % des dépenses du FEOGA. Toutefois, afin de pouvoir appréhender plus finement l'agriculture européenne et sa diversité, il est nécessaire de décliner ces données pour s'approcher au plus près de la réalité des exploitations agricoles.

Pour mener une analyse comparative entre groupes d'exploitations agricoles, la principale difficulté est de disposer de données homogènes. Cette difficulté augmente encore lorsque le champ d'investigation est international (taux de change, règles comptables différentes, hétérogénéité dans la définition de termes techniques, etc...). Dans le domaine agricole, le Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA), instauré en 1968 par un règlement communautaire, garantit la cohérence et l'homogénéité minimales qui sont nécessaires à ce type d'approche.

1-4-1- Le RICA : un outil représentatif, harmonisé et actualisé

L'objectif principal du Réseau est de suivre l'évolution du revenu des exploitations agricoles en fonction de la politique agricole commune. Il est construit pour être représentatif de l'agriculture "professionnelle" de chaque pays. De 16 000 exploitations à sa création, il a bénéficié depuis, de plusieurs restructurations importantes (harmonisation avec le nouveau plan comptable, modernisation des moyens de collecte et de diffusion des informations) et s'est progressivement élargi. L'échantillon du RICA européen compte actuellement 58 000 exploitations représentatives d'un "univers RICA" de 4,1 millions d'unités de production.

La sélection des exploitations de l'échantillon est effectuée par les États membres selon les normes communautaires. Le champ d'observation est stratifié selon la région, l'orientation technico-économique (OTEX) et la dimension économique ⁶. Le plan de sélection vise à une représentation minimale (1 % de l'enquête Eurostat) de chaque case retenue pour la base de sélection. Le RICA couvre ainsi la majeure partie de la production communautaire.

Le RICA, grâce à sa technique de construction, son homogénéité dans les méthodes de collecte des données, la somme des informations qu'il regroupe et sa représentativité, est le seul outil disponible pour réaliser des comparaisons précises entre exploitations agricoles des douze pays de l'Union Européenne. Il comporte néanmoins certaines limites qui méritent d'être précisées avant son utilisation.

⁶ La Marge Brute Standard d'une exploitation correspond à une estimation de sa valeur ajoutée potentielle. Elle se mesure en Unité de Dimension Économique (une UDE est égale à 1200 Écus soit 1.5 jectares équivalent blé) et elle est déterminée en appliquant des coefficients, variables selon les régions, aux unités physiques de production (superficie et cheptel). Cette MBS permet de réaliser des analyses comparatives entre exploitations ayant des productions différentes et appartenant à des régions distinctes.

Les limites de l'outil RICA

Malgré le grand nombre de variables disponibles tant au niveau national qu'au niveau européen, toutes les informations souhaitées lors des études ne s'y trouvent pas. Le RICA étant avant tout un réseau comptable, les variables structurelles, économiques et financières sont généralement bien renseignées. Il n'en va pas obligatoirement de même pour les variables techniques et les variables qualitatives ce qui rend peu pertinent l'utilisation de cet outil pour les études à caractère technique ou sociologique.

En étant actualisé chaque année, le RICA suit les évolutions de l'agriculture et prend en considération les modifications intervenues au sein des exploitations agricoles. Pourtant, aussi rapide que soit son adaptation, il ne parvient pas toujours à satisfaire, en temps réel, les besoins des utilisateurs pour ce qui est du nombre et de la qualité des variables. En ce qui concerne les aspects consécutifs à la réforme de la Politique Agricole Commune, qui nous intéressent plus particulièrement ici, il n'est pas toujours aisé de mener une analyse très précise des changements opérés ou des alternatives futures à tester. A titre d'exemple, le RICA qui est basé sur un découpage géographique par régions administratives ne donne pas accès aux échelles géographiques (départements) qui servent désormais de référence pour l'attribution des aides aux superficies en céréales et en oléo-protéagineux.

Dans son état actuel, la base de données ne peut pas être utilisée pour simuler l'impact de mesures politiques sur les volumes et les échanges intra-communautaires de certains produits agricoles. En effet, les volumes des ventes des exploitations agricoles sont connues mais la destination des produits n'est pas renseignée. Si l'on prend le cas de la vente d'un bovin mâle d'une exploitation agricole française, il est difficile de connaître à partir du RICA, sa réelle destination : l'exploitation agricole du voisin, l'abattoir ou un atelier d'engraissement spécialisé d'Italie ?

Les règles d'utilisation de l'outil RICA

Le RICA n'est pas une base de données inépuisable. Par conséquent, il est important de ne pas pratiquer de segmentations trop fines pour éviter que les sous-groupes ainsi constitués ne soient plus représentatifs. Les services de la Commission Européenne sont très vigilants sur cet aspect et invitent les utilisateurs du RICA à respecter une règle selon laquelle tout sous-ensemble comportant moins de quinze individus réellement observés est considéré comme non représentatif. Dans le cadre de cette étude, nous veillons à concilier la pertinence des sous-groupes étudiés avec leur représentativité.

L'utilisation du Réseau implique deux remarques :

1) Dans les analyses qui suivent, les données du RICA ont été pondérées afin de pouvoir représenter l'univers des exploitations professionnelles de chaque pays. Chaque individu de l'échantillon (i) est doté d'un poids (pi) proportionnel au nombre N_j d'exploitations du champ qui se trouve dans la même case (région, OTEX et classe de dimension économique).

2) Chaque résultat moyen de variable ($V = \{\sum i p_i v_i\} / \{\sum i p_i\}$) présentée au niveau agrégé est une moyenne pondérée des valeurs qu'elle prend au niveau individuel (v_i). Pour les ratios, ou fractions entre deux variables, deux cas de figure se présentent. Pour l'analyse des dispersions, ils ont été traités comme des variables simples, c'est à dire comme des moyennes de ratios ($R = \{\sum i p_i (v_{1i} / v_{2i})\} / \{\sum i p_i\}$). Pour l'étude des résultats moyens, la solution consistant à pondérer séparément le numérateur et le dénominateur a été préférée ($R_m = \{\sum i p_i v_{1i}\} / \{\sum i p_i v_{2i}\}$). Cette dernière solution, dite "ratio de moyennes", permet d'atténuer le poids très important que peuvent prendre certaines exploitations "atypiques".

La définition de trois classes de dimension économique

La dimension économique minimale, utilisée pour sélectionner les exploitations agricoles "professionnelles", varie selon les pays. Elle correspond, dans chaque État, approximativement à des unités susceptibles de procurer du travail à un actif à temps complet. Elle est très faible pour les pays de l'Europe du Sud (1 UDE au Portugal, 2 UDE en Espagne, en Italie, en Grèce et en Irlande), faible au Danemark (4 UDE), moyenne en France, en Allemagne et au Royaume-Uni (8 UDE), élevée en Belgique (12 UDE) et très élevée aux Pays-Bas (16 UDE). Ces différences se retrouvent dans les résultats moyens obtenus par les groupes d'exploitations. Dans notre étude, l'analyse de la répartition des exploitations a été effectuée sur la base de trois classes de dimension économique : les petites (moins de 16 UDE), les moyennes (16 à 40 UDE) et les grandes (plus de 40 UDE).

Tableau 1-15 : La répartition des exploitations agricoles de l'Union Européenne selon trois classes de dimension économique (en %)

	16 UDE<	16 - 40 UDE	> 40 UDE	Ensemble
Allemagne	15 %	58 %	27 %	100 %
Belgique + Lux.	0 %	48 %	52 %	100 %
Danemark	25 %	37 %	38 %	100 %
Espagne	80 %	18 %	2 %	100 %
France	10 %	59 %	31 %	100 %
Grèce	84 %	16 %	0 %	100 %
Irlande	55 %	34 %	11 %	100 %
Italie	73 %	20 %	7 %	100 %
Pays-Bas	0 %	28 %	72 %	100 %
Portugal	92 %	6 %	1 %	100 %
Royaume-Uni	12 %	39 %	49 %	100 %
CEE	59 %	28 %	13 %	100 %

Sources : RICA - CCE 1991 - DG VI / A-3 / INRA - ESR - Nantes

Au regard de cette classification, plus de la moitié des exploitations agricoles de l'Union Européenne peuvent être considérées comme de petites tailles (moins de 16 UDE). Cette proportion est supérieure à 80 % au Portugal, en Grèce et en Espagne alors qu'elle est inférieure à 20 % aux Pays-Bas, en France, au Royaume-Uni et en Allemagne. L'Italie et l'Irlande occupent une position intermédiaire avec respectivement 73 % et 55 % des exploitations concernées par cette classe. Pour ce qui est des grandes unités de plus de 40 UDE (13 % au niveau communautaire), les Pays-Bas et le Royaume-Uni se distinguent très nettement avec des proportions respectives de 72 % et 49 %. Cette proportion est inférieure à 10 % dans les pays du Sud [Tableau 1-15].

1-4-2- La méthode d'analyse des exploitations agricoles de l'Union Européenne

Dans un premier temps, nous avons retenu pour cette étude l'année 1991 comme année de base. Outre le fait que les données du RICA Européen ne sont utilisables qu'avec au minimum trois ans de décalage, le choix de l'année 1991 comme base de référence a été motivé par le fait que ces données sont les dernières à traduire la situation des exploitations avant la réforme de la PAC. Les exploitations ont été classées en fonction de leur localisation (pays et régions administratives), orientation de production (OTEX et groupes d'OTEX) et dimension économique (moins de 16 UDE, entre 16 et 40 UDE et plus de 40 UDE).

Les orientations de production

Pour chaque pays membre de l'Union Européenne, les exploitations ont été réparties en fonction de cinq orientations de production (OTEX). Ce choix répond à notre souci de mieux connaître les caractéristiques et les résultats économiques des exploitations qui sont les plus concernées par la réforme de la PAC. La réforme des organisations communes de marchés des céréales et de la viande bovine étant au coeur de la réforme de la PAC, il nous a semblé nécessaire de porter une attention particulière aux exploitations relevant de ces orientations.

Fondées sur une répartition de la marge brute standard (MBS), les orientations de production (OTEX) regroupent les exploitations spécialisées selon leurs productions dominantes. L'orientation d'une exploitation est déterminée par la part relative dans sa marge brute standard totale de chacune des spéculations. Ainsi, pour qu'une exploitation agricole soit considérée comme appartenant à l'OTEX dite "céréales" (n°11), il faut que sa MBS "grandes cultures" représente plus des deux tiers de sa MBS totale et que sa MBS "céréales" représente plus des deux tiers de sa MBS "grandes cultures". La définition des orientations est homogène pour l'ensemble des pays de l'Union Européenne et plusieurs segmentations sont proposées en fonction du degré de finesse souhaité. La grille que nous retenons ici est celle considérant dix-sept orientations de production [Tableau 1-16].

Tableau 1-16 : La grille de détermination des orientations de production

Intitulé des OTEX	n°	Méthode de détermination (rapport de MBS)
Céréales	11	Grandes cultures > 2/3 et (céréales/grandes cultures \geq 2/3)
Céréales et grandes cultures	12	Grandes cultures > 2/3 et (céréales/grandes cultures < 2/3)
Maraîchage	28	Horticulture > 2/3 et (légumes maraîchage et sous verre \geq 2/3 horticulture)
Fleurs et Horticulture	29	Horticulture > 2/3 et (légumes maraîchage et sous verre < 2/3 horticulture)
Vins de qualité	37	Cultures permanentes > 2/3 et (vignes/CP \geq 2/3) et (vins qualité/vignes \geq 2/3)
Autre viticulture	38	Cultures permanentes > 2/3 et (vignes/CP \geq 2/3) et (vins qualité/vignes < 2/3)
Fruits et cultures permanentes	39	Cultures permanentes > 2/3 et (vignes/CP < 2/3)
Bovins lait	41	Prairies et herbivores > 2/3 et (Bovins /PH \geq 2/3) et (bovins lait/bovins) > 2/3 et (VL/BL)>2/3
Bovins, élevage et viande	42	Prairies et herbivores > 2/3 et (Bovins /PH \geq 2/3) et (Vaches laitières /Bovins lait < 1/10)
Bovins lait, élevage et viande	43	Prairies et herbivores > 2/3 et (Bovins /PH \geq 2/3) et (1/10 <Vaches laitières /BL < 2/3)
Ovins, caprins et herbivores	44	Prairies et herbivores > 2/3 et (Bovins /PH < 2/3)
Granivores	50	Granivores > 2/3
Polyculture	60	1 pôle végétal ou + entre 1/3 et 2/3 et aucun pôle animal > 1/3
Polyélevage - herbivore	71	1 pôle animal ou + entre 1/3 et 2/3 et aucun pôle végétal > 1/3 et herbiv. > 1/3 et graniv. < 1/3
Polyélevage - granivore	72	1 pôle animal ou + entre 1/3 et 2/3 et aucun pôle végétal > 1/3 et herbiv. < 1/3 et graniv. > 1/3
Grandes cultures et herbivores	81	1/3 <Grandes cultures < 2/3 et herbivores > 1/3
Autres cultures-élevage	82	Toutes autres combinaisons

Sources : RICA - CCE - DG VI / A-3

La méthode de classification par orientation de production s'appuie sur la technique de l'arborescence, ainsi toutes les exploitations agricoles sont prises en considération et chacune d'entre elles est affectée à l'une des dix sept cases envisagées.

Le regroupement des OTEX en cinq groupes

Afin de limiter le nombre de groupes à étudier, les dix-sept orientations ont été regroupées en cinq grands pôles d'orientations : les producteurs spécialisés en céréales et grandes cultures (OTEX n°11 + n°12), en lait (OTEX n°41 + n°43), en viande bovine (OTEX n°42), en polyculture-élevage (OTEX n°44 + n°71 + n°72 + n°81 + n°82) et l'ensemble des autres orientations, peu ou pas concernées par la réforme de la PAC. Cette agrégation en cinq grands groupes permet de mieux mettre en évidence les niveaux de spécialisation des différents États membres de l'Union Européenne.

Les exploitations spécialisées en céréales et en grandes cultures représentent 22 % de l'ensemble des exploitations agricoles de l'Union Européenne, contre 16 % pour celles spécialisées en production laitière, 4 % pour celles de l'orientation "bovins, élevage et viande" et 18 % pour celles de polyculture-élevage. Le dernier groupe représente près de 40 % des exploitations agricoles. Dans les quatre pays de l'Europe du Sud (Italie, Espagne, Grèce, Portugal), la part relative des exploitations appartenant au groupe "Autres" est supérieure à la moyenne européenne, mais il en va de même pour les exploitations spécialisées en céréales et en grandes cultures (exception faite du Portugal). La proportion d'exploitations spécialisées en production laitière et bovine y est également moins forte. C'est en Grèce que le phénomène est le plus marqué. Six exploitations sur dix appartiennent au groupe le moins touché par la réforme, alors que seulement une exploitation sur cent relève des deux groupes ayant trait à la production spécialisée de lait et de viande bovine [Tableau 1-17].

Tableau 1-17 : La répartition des exploitations agricoles de l'Union Européenne selon les cinq groupes d'orientations de production (en %)

	Groupes d'OTEX					Ensemble
	11 + 12 Grandes cultures	41 + 43 lait	42 viande bovine	44+71+72+81+82 Polyculture élevage	Autres	
Allemagne (*)	15 %	45 %	1 %	26 %	13 %	100 %
Belgique + Lux.	9 %	39 %	8 %	22 %	22 %	100 %
Danemark	45 %	21 %	0 %	22 %	12 %	100 %
Espagne	25 %	15 %	4 %	15 %	41 %	100 %
France	23 %	26 %	9 %	20 %	22 %	100 %
Grèce	27 %	1 %	0 %	13 %	59 %	100 %
Irlande	4 %	33 %	37 %	26 %	0 %	100 %
Italie	27 %	7 %	1 %	11 %	54 %	100 %
Pays-Bas	14 %	43 %	2 %	9 %	32 %	100 %
Portugal	9 %	7 %	3 %	27 %	54 %	100 %
Royaume-Uni	23 %	27 %	10 %	33 %	7 %	100 %
CEE	22 %	16 %	4 %	18 %	40 %	100 %

(*) non compris les nouveaux Länder

Sources : RICA - CCE 1991 - DG VI / A-3 / INRA - ESR - Nantes

La spécialisation des exploitations est différente dans les pays de l'Europe du Nord où les productions horticoles, maraîchères et fruitières sont proportionnellement moins présentes. L'Irlande est très certainement le pays qui s'oppose le plus à la Grèce en terme de spécialisation. Avec seulement 4 % d'exploitations céréalières et aucune relevant du dernier groupe d'orientations, ce pays est le plus orienté vers le secteur de l'élevage bovins et ovins. Les exploitations spécialisées en production de viande bovine y représentent 37 % de l'ensemble des exploitations agricoles soit une proportion neuf fois plus élevée que la moyenne communautaire. Avec environ 45 % d'exploitations laitières et 15 % d'unités céréalières, l'agriculture allemande et l'agriculture néerlandaise ont des caractéristiques communes, à l'exception du fait qu'aux Pays-Bas les activités porcines et maraîchères sont plus développées.

Plus diversifiée, les agricultures française et britannique présentent des niveaux de spécialisation très proches. Dans les deux cas, les exploitations spécialisées en céréales et en grandes cultures représentent 23 % de l'ensemble des exploitations agricoles, contre environ 26 % pour celles produisant du lait et 10 % pour celles correspondant à l'orientation "bovins, élevage et viande". Si les exploitations agricoles danoises et belges partagent le fait qu'elles participent peu à la production agricole finale, leur niveau de spécialisation est, en revanche, difficilement comparable. Dans le premier cas, les unités céréalières jouent un rôle déterminant dans la production agricole nationale (45 % de l'effectif total) alors que dans le second, elles occupent plutôt un place marginale (9 % de l'effectif total) notamment au regard des exploitations laitières (39 % de l'effectif total).

Basée sur des seuils de spécialisation, la classification des exploitations agricoles en cinq groupes, conduit inévitablement à l'introduction de biais d'agrégation. Ainsi, dans le groupe des producteurs spécialisés en "céréales et en grandes cultures", à savoir celui regroupant des

Tableau 1-18 : La répartition des exploitations agricoles de l'Union Européenne selon la classification à dix-sept orientations de production

	OTEX11	OTEX12	OTEX28	OTEX29	OTEX37	OTEX38	OTEX39	OTEX41	OTEX42	OTEX43	OTEX44	OTEX50	OTEX60	OTEX71	OTEX72	OTEX81	OTEX82	Ensemble
Allemagne	5389	42074	7820	17320	2252	0	2108	138850	4491	10977	442	4890	9657	18064	8816	30841	27678	331670
Belgique-Lux	27	4762	5080	250	1045	0	715	17420	4297	3353	60	3940	912	1848	2498	6102	1232	55541
Danemark	14620	19660	1670	0	541	0	279	15780	190	345	205	3892	2520	2112	788	5030	9060	76692
Espagne	90001	70861	41730	22680	81910	34402	20218	84780	24090	14630	56200	9330	59110	12260	660	25840	7410	656112
France	33940	83620	16332	54511	9808	0	4065	111900	47173	20797	24483	7840	23650	9804	10657	50370	7961	516910
Grèce	19320	130230	9350	11542	47231	86806	106154	2178	2255	841	39812	1090	68730	5289	55	14840	15380	561102
Irlande	1272	2839	70	0	0	0	0	41598	49585	3515	31107	350	69	105	339	3770	51	134670
Italie	91940	233531	28795	107587	147683	109920	99953	64573	8323	16421	42000	4303	153420	22430	654	46533	21761	1199827
Pays Bas	46	12628	15164	0	2110	0	1850	36100	1738	3663	1120	9250	676	300	3720	1840	1580	91784
Portugal	13588	22622	13437	34340	25401	3494	22285	23573	10108	7285	21819	2870	119403	27719	2086	37630	23840	411499
Royaume-Uni	10910	20270	3070	0	684	0	476	35050	13798	1242	32170	3668	1610	399	901	10240	1432	135920
CEE	281054	643097	142518	248230	318664	234622	258102	571802	166047	83068	249418	51423	439756	100329	31174	233036	117386	4169726

Sources : RICA - CCE 1991 - DG VI/A-3 / INRA - ESR - Nantes

exploitations pour lesquelles la marge brute standard totale provient pour plus deux tiers de la MBS dite "grandes cultures"⁷, nous retrouverons aussi bien des exploitations qui ne produisent que du blé, du colza et du maïs grain, que des exploitations qui ne commercialisent que des semences et plants ou encore des betteraves sucrières et des légumes secs. Cet exemple montre que l'hétérogénéité des structures de production dans chacun des cinq groupes peut être forte et que la sensibilité de telle ou telle exploitation à une modification des mécanismes de fonctionnement d'une OCM est variable.

Pour relativiser les effets de cette agrégation, il est nécessaire de préciser par pays la contribution de chacune des orientations élémentaires au groupe d'orientations auquel elles se rattachent [Tableau 1-18 et 1-19]. Ainsi, les exploitations européennes spécialisées en céréales et en grandes cultures, proviennent pour seulement 30 % de l'OTEX n°11 (ou "céréales"). En Espagne ces dernières représentent plus de la moitié des exploitations du groupe contre environ une sur trois au Portugal et au Royaume-Uni et un peu plus d'une sur quatre en France et en Italie. Elles sont en revanche assez rares en Grèce (13 %) et en Allemagne (11 %) et quasi-inexistante en Belgique et aux Pays-Bas.

Tableau 1-19 : Le poids des OTEX dans les trois principaux groupes d'orientation (%)

	Producteurs de céréales		Producteurs de lait		Éleveurs peu spécialisés				
	11	12	41	43	44	71	72	81	82
Allemagne	11 %	89 %	93 %	7 %	1 %	21 %	10 %	36 %	32 %
France	29 %	71 %	84 %	16 %	24 %	9 %	10 %	49 %	8 %
Italie	28 %	72 %	80 %	20 %	31 %	17 %	0 %	35 %	16 %
Belgique+Lux	1 %	99 %	84 %	16 %	1 %	16 %	21 %	52 %	10 %
Pays-Bas	0 %	100 %	91 %	9 %	13 %	4 %	43 %	21 %	18 %
Danemark	43 %	57 %	98 %	2 %	1 %	12 %	5 %	29 %	53 %
Irlande	31 %	69 %	92 %	8 %	88 %	0 %	1 %	11 %	0 %
Royaume-Uni	35 %	65 %	97 %	3 %	71 %	1 %	2 %	23 %	3 %
Grèce	13 %	87 %	72 %	28 %	53 %	7 %	0 %	20 %	20 %
Espagne	56 %	44 %	85 %	15 %	55 %	12 %	1 %	25 %	7 %
Portugal	38 %	62 %	76 %	24 %	19 %	25 %	2 %	33 %	21 %
CBE	30 %	70 %	87 %	13 %	34 %	14 %	4 %	32 %	16 %

Sources : RICA - CCE 1991 - DG VI / A-3 / INRA - ESR - Nantes

⁷ La marge Brute Standard dite "grandes cultures" est déterminée en appliquant des coefficients, variables selon les régions, aux superficies en céréales (blé tendre et épeautre, blé dur, seigle, orge, avoine, maïs grain, riz, autres céréales) et en grandes cultures (légumes secs, pomme de terre, betteraves sucrières, plantes sarclées fourragères, tabac, houblon, autres plantes industrielles, plantes fourragères, semences et plants).

En ce qui concerne les exploitations laitières, 87 % sont issues de l'OTEX n°41 dite "bovins lait". Ce poids relatif est encore plus important dans les pays de l'Europe du Nord, à l'exception de la France et de la Belgique où les exploitations de l'OTEX n°43 dite "bovins lait, élevage et viande" représentent 16 % du groupe. Dans les pays de l'Europe du Sud, où la production laitière est peu développée, les exploitations mixtes lait-viande parviennent à en représenter plus de 20 %.

Le groupe intitulé "polyculture-élevage" est plus hétérogène. Les exploitations qui y figurent, sont constituées de plusieurs ateliers de production rendant par là même plus complexe l'interprétation des résultats. Un tiers des exploitations européennes de ce groupe correspond à des élevages d'ovins et de caprins (OTEX n° 44) et un autre tiers à des unités conciliant à la fois production de céréales et élevage d'herbivores.

En Irlande et au Royaume-Uni, ce groupe comprend, respectivement, 88 % et 71 % d'élevages spécialisés en production ovine et caprine. Ces élevages représentent, en revanche, seulement une exploitation du groupe sur cent en Allemagne, en Belgique et au Danemark où les OTEX "grandes cultures et herbivores" et "autres combinaisons cultures-élevage" occupent une place prépondérante. La répartition des exploitations françaises entre les cinq OTEX du groupe est plus proche de celle de la moyenne communautaire, avec cependant une sur-représentation de l'OTEX " grandes cultures et herbivores".

Les groupes d'orientation et leur contribution à l'activité agricole européenne

Dès lors que l'on s'intéresse à une production agricole particulière, il est assez courant dans les études de ne retenir que l'OTEX qui s'y réfère explicitement. Ce choix permet de concentrer les observations et l'analyse sur un groupe d'exploitations pour lesquelles le produit joue effectivement un rôle très important. Néanmoins, il ne doit pas faire oublier que la production du produit agricole en question ne relève pas uniquement de l'OTEX qui s'y rattache le plus visiblement. Par exemple, plus des deux tiers de la production européenne de viande bovine relève du secteur laitier. Ainsi, toute analyse qui porterait sur la seule orientation dite "bovins, élevage et viande" ne concernerait en réalité qu'une part minoritaire de la production globale de viande bovine.

Soucieux de prendre en considération ces éléments, nous avons veillé à positionner les groupes d'orientations vis à vis de l'ensemble des exploitations agricoles de l'univers RICA. Les exploitations spécialisées en "céréales et grandes cultures" qui représentent 22 % de l'ensemble des exploitations agricoles de l'Union Européenne disposent de 30 % de la superficie agricole utile, de 61 % de la superficie en céréales et en oléo-protéagineux et de seulement 7 % des superficies fourragères et 4 % des UGB herbivores. Les exploitations spécialisées en production laitière, tout en étant proportionnellement moins nombreuses (16 % de l'effectif communautaire) disposent d'une part relative de l'actif et de la MBS de la "ferme Europe" équivalente à celle des unités céréalières. Elles regroupent 80 % des vaches laitières, 48 % des UGB herbivores, 43 % de la superficie fourragère principale, 20 % de la superficie agricole utile et seulement 8 % des superficies en céréales et oléo-protéagineux [Tableau 1-20].

Tableau 1-22 : Le poids des régions dans le nombre total d'exploitations agricoles du pays

	OTEX 11 + 12		OTEX 41 + 43		OTEX 42		Ensemble	
	Régions	%	Régions	%	Régions	%	Régions	%
France (22)	Centre	15	Bretagne	21	Limousin	20	Bretagne	10
	Midi-Pyrénées	12	Pays-de-Loire	16	Bourgogne	16	Pays-de-Loire	9
	Aquitaine	9	B-Normandie	14	Pays-de-Loire	15	Midi-Pyrénées	9
	Picardie	8	Rhône-Alpes	9	Auvergne	12	Aquitaine	8
	Champagne-Ard	8	Auvergne	9	Midi-Pyrénées	12	Rhône-Alpes	7
Italie (21)	Vénétie	14	Lombardie	20	Piémont	29	Pouille	13
	Campanie	12	Vénétie	14	Sardaigne	15	Sicile	12
	Pouille	10	Emilie-Romag.	12	Sicile	14	Campanie	10
	Emilie-Romag.	8	Piémont	11	Latium	13	Vénétie	9
	Marches	8	Haut-Adige	10	Vénétie	7	Calabre	8
Espagne (17)	Castille-Léon	32	Galice	50	Galice	42	Andalousie	20
	Andalousie	20	Asturies	21	Castille-Léon	24	Castille-Léon	16
	Cast.-Manche	13	Cantabrie	13	Asturies	21	Galice	13
Allemagne (11)	Bavière	29	Bavière	47	Bavière	44	Bavière	35
	Basse-Saxe	24	Basse-Saxe	17	Rhénanie-West.	18	Basse-Saxe	18
	Rhénanie-West.	17	Bade-Wurtumber	12	Basse-Saxe	17	Bade-Wurtumber	14
Roy-Uni (6)	Angleterre-Est	53	Anglet.-Ouest	31	Irlande-du-Nord	30	Angleterre-Est	23
	Angleterre-Nord	18	Angleterre-Nord	21	Ecosse	20	Anglet.-Ouest	22
	Ecosse	14	Pays-de-Galles	15	Anglet.-Ouest	19	Angleterre-Nord	17

Sources : RICA - CCE 1991 - DG VI / A-3 / INRA - ESR - Nantes

Si la France occupe le premier rang européen en terme de production agricole, elle arrive en quatrième position pour ce qui est du nombre d'exploitations agricoles professionnelles (516 900 unités en 1991 dont 10 % ont moins de 16 UDE). Les cinq régions les plus importantes (Bretagne, Pays-de-Loire, Midi-Pyrénées, Aquitaine et Rhône-Alpes) regroupent 43 % des exploitations. Elles ne rassemblent cependant que 30 % des unités de grande dimension et 31 % des exploitations spécialisées en "céréales et grandes cultures". Les dix régions où le nombre d'exploitations agricoles est le plus faible (Corse, Ile-de-France, Alsace, Lorraine, Haute-Normandie, Franche-Comté, Picardie, Limousin, Provence-Alpes-Côtes-d'Azur, Bourgogne) regroupent 22 % de l'effectif total. Les 117 500 exploitations spécialisées en céréales et grandes cultures se rencontrent pour les deux tiers d'entre elles dans seulement sept régions (Centre, Midi-Pyrénées, Aquitaine, Picardie, Champagne-Ardenne, Poitou-Charentes, Nord-Pas-De-Calais). Le Grand Ouest (Bretagne, Pays-de-Loire et Basse-Normandie) détient la moitié des 132 700 exploitations spécialisées en production laitière, lesquelles sont également nombreuses en Auvergne et en Rhône-Alpes. Plus des trois quarts des 47 200 unités spécialisées en viande bovine sont localisées dans seulement cinq régions : Limousin, Bourgogne, Pays de Loire, Auvergne et Midi-Pyrénées [Tableau 1-22].

Bien qu'il soit le pays où la production agricole finale est la plus faible de l'ensemble des pays membres de l'Union Européenne, le Portugal compte néanmoins 411 500 exploitations

Tableau 1-23 : La répartition des exploitations agricoles de l'Union Européenne
selon les régions et trois classes de dimension économique

CODE	REGIONS	16 UDE <	16 - 40 UDE	> 40 UDE	Ensemble
10	Schleswig-Holstein	730	5 780	11 280	17 790
20	Hambourg	0	460	560	1 020
30	Basse Saxe	5 220	27 570	27 290	60 080
50	Rhénanie-Westphalie	4 280	22 210	17 090	43 580
60	Hesse	3 510	11 390	4 050	18 950
70	Rhénanie-Palatinat	4 570	15 100	7 650	27 320
80	Bade-Wurtemberg	7 870	28 900	8 060	44 830
90	Bavière	22 230	80 840	14 210	117 280
100	Sarre	80	440	320	820
901	Allemagne	48 470	192 690	80 510	331 670
121	Ile-de-France	0	1 780	4 580	6 360
131	Champagne-Ardenne	0	7 760	14 540	22 300
132	Picardie	0	4 330	10 550	14 880
133	Haute-Normandie	0	4 890	5 630	10 430
134	Centre	360	13 330	15 380	29 070
135	Basse-Normandie	2 180	16 240	5 911	24 331
136	Bourgogne	1 121	12 320	9 310	22 751
141	Nord-Pas-de-Calais	600	9 301	8 641	18 742
151	Lorraine	0	4 920	5 630	10 550
152	Alsace	320	4 330	3 160	7 810
153	Franche-Comté	690	6 980	2 170	9 820
162	Pays-de-Loire	3 330	32 091	12 850	48 271
163	Bretagne	4 761	31 080	15 130	50 971
164	Poitou-Charentes	2 310	19 950	8 950	31 210
182	Aquitaine	6 560	25 650	8 610	40 820
183	Midi-Pyrénées	8 730	31 421	6 710	46 861
184	Limousin	2 350	10 020	1 270	13 640
192	Rhône-Alpes	6 220	25 250	6 650	38 120
193	Auvergne	3 480	17 000	2 570	23 030
201	Languedoc-Roussillon	3 300	17 160	7 310	27 770
203	PACA	620	10 220	6 690	17 530
204	Corse	601	750	292	1 643
902	France	47 713	306 663	162 534	516 910
221	Val-d'Aoste	2 104	353	23	2 480
222	Piémont	50 390	23 030	7 950	81 370
230	Lombardie	30 420	16 880	12 460	59 760
241	Trentin	6 221	3 532	720	10 473
242	Haut-Adige	7 880	4 250	1 280	13 410
243	Vénétie	72 130	24 830	9 150	106 110
244	Frioul-Vénétie	16 970	4 590	1 630	23 190
250	Ligurie	10 151	3 968	1 415	15 534
260	Emilie-Romagne	29 540	30 340	13 310	73 190
270	Toscane	32 640	11 200	4 430	48 270
281	Marches	32 010	7 130	1 670	40 810
282	Ombrie	14 190	3 330	1 330	18 850
291	Latium	51 620	11 310	4 040	66 970
292	Abruzzes	32 670	7 280	1 290	41 240
301	Molise	6 280	2 331	246	8 857
302	Campanie	101 170	16 240	2 990	119 400
303	Calabre	80 710	9 280	2 130	92 120
311	Pouille	129 090	25 170	6 410	160 670
312	Basilicate	21 020	5 040	1 183	27 243
320	Stcila	115 860	25 860	6 510	148 330
330	Sardaigne	30 580	9 750	1 220	41 550
903	Italie	873 646	244 784	81 387	1 199 827
340	Belgique	0	24 870	26 470	51 340
350	Luxembourg	50	1 060	1 091	2 201
355	Belgique-Lux	50	25 930	27 561	53 541
360	Pays Bas	0	25 410	66 374	91 784
370	Danemark	19 521	28 361	28 810	76 692
380	Irlande	74 550	45 990	14 130	134 670
411	Angleterre-Nord	830	8 930	13 870	23 630
412	Angleterre-Est	1 540	11 460	18 690	31 690
413	Angleterre-Ouest	2 440	10 810	16 020	29 270
421	Pays-de-Galles	1 950	7 900	5 520	15 370
431	Ecosse	1 580	6 910	8 930	17 420
441	Irlande-du-Nord	7 690	7 560	3 290	18 540
909	Royaume-Uni	16 030	53 570	66 320	135 920
450	Macédoine-Trhace	132 690	23 420	910	157 020
460	Epre-Péloponèse	144 710	30 900	1 013	176 623
470	Thessalie	45 070	11 770	520	57 360
480	Crète-Archipel Egéen	147 480	22 330	290	170 100
910	Grèce	469 950	88 420	2 733	561 102
500	Gaïce	79 980	8 000	151	88 131
505	Asturies	24 980	3 730	40	28 750
510	Cantabrie	10 970	4 240	90	15 300
520	Navarre	8 270	3 180	0	11 450
525	Rioja	5 230	1 450	40	6 720
530	Aragon	33 211	10 386	1 362	44 959
535	Catalogne	28 060	10 980	820	39 860
540	Baléares	4 791	1 140	40	5 971
545	Castille-Léon	70 860	32 220	4 310	107 390
550	Madrid	930	0	0	930
555	Castille-Manche	49 170	9 300	1 150	59 620
560	Com. de Valence	72 881	7 360	310	80 531
565	Murcie	2 930	1 990	540	5 460
570	Estrémadure	20 710	5 640	1 050	27 400
575	Andalousie	106 640	22 080	4 920	133 640
911	Espagne	519 693	121 696	14 823	656 112
610	Entre-Douro-Minho	178 849	4 730	220	183 799
620	Tras-Os-Montes	83 590	4 440	720	88 750
630	Ribatejo-Ouest	61 860	9 980	2 550	74 390
640	Alentejo-Algarve	36 330	5 870	2 290	44 290
650	Açores-Madère	18 530	1 620	120	20 270
912	Portugal	379 159	26 440	5 909	411 499
	CEE	2 448 682	1 159 964	561 082	4 169 728

professionnelles (dont 92 % de moins de 16 UDE). Les deux régions dominantes (Entre-Douro-Minho et Tras-Os-Montes) regroupent les deux tiers des exploitations agricoles, 57 % des exploitations spécialisées en céréales et en grandes cultures (36 200 unités), 75 % des exploitations spécialisées en production laitière (30 800 unités) et 60 % des exploitations spécialisées en production de viande bovine (10 100 unités).

En Allemagne, l'univers RICA compte 331 600 exploitations agricoles professionnelles (dont 15 % ont moins de 16 UDE) réparties pour les deux tiers dans seulement trois des onze régions distinguées : la Bavière, la Basse-Saxe et le Bade-Wurtemberg. Le nombre élevé d'exploitations agricoles en Bavière et en Bade-Wurtemberg ne doit cependant pas faire oublier que les exploitations qui s'y trouvent sont, pour une part importante d'entre elles, dirigées par des agriculteurs pluri-actifs. Par ailleurs, les unités de grande dimension y sont moins présentes (respectivement 12 % et 9 % ont plus de 40 UDE) qu'en Basse-Saxe (30 % ont plus de 40 UDE). La Bavière, la Basse-Saxe et la Rhénanie-Westphalie rassemblent 70 % des 47 500 exploitations spécialisées en céréales et grandes cultures, 75 % des 149 800 exploitations spécialisées en production laitière et 66 % des 4 500 exploitations en production bovine.

Au Royaume-Uni, les exploitations agricoles sont peu nombreuses (135 900 unités), mais la très forte productivité du travail conduit à ce que la production agricole finale de ce pays arrive au cinquième rang communautaire, derrière la France, l'Italie, l'Allemagne et l'Espagne. Deux des six régions britanniques (Angleterre de l'Est et Angleterre de l'Ouest) détiennent 45 % des exploitations agricoles. Les 31 200 exploitations spécialisées en céréales et grandes cultures, dont 65 % ont plus de 40 UDE, sont localisées pour 71 % en Angleterre de l'Est et en Angleterre du Nord [Tableau 1-23]. Les 36 300 exploitations spécialisées en production laitière sont mieux réparties sur le territoire, 52 % d'entre elles se trouvant cependant en Angleterre de l'Ouest et en Angleterre du Nord. En ce qui concerne les 13 800 exploitations spécialisées en production de viande bovine, la moitié appartient à l'Irlande-du-Nord et à l'Écosse.

Dans les autres pays de l'Union Européenne, le découpage régional du RICA n'existe pas. En Irlande, les 134 700 exploitations agricoles (dont 55 % ont moins de 16 UDE) se répartissent de façon déséquilibrée entre les groupes d'orientations : 49 600 exploitations spécialisées en production de viande bovine, 45 100 en production laitière et 4 100 en céréales et grandes cultures. Au Danemark (76 700 exploitations agricoles dont 25 % ont moins de 16 UDE), les exploitations spécialisées en céréales et grandes cultures (34 300 unités) et en lait (16 100 unités) sont majoritaires. Aux Pays-Bas (91 800 exploitations agricoles dont 72 % ont plus de 40 UDE), les exploitations spécialisées en production laitière sont les plus nombreuses (39 800 unités contre 12 700 en céréales et grandes cultures). La Belgique et le Luxembourg, qui regroupe respectivement 51 300 et 2 200 exploitations agricoles, ont été fusionnés pour consolider les échantillons. Ces deux pays comportent seulement 4 800 exploitations spécialisées en céréales et grandes cultures soit dix fois moins que la seule région de Vénétie. Les exploitations spécialisées en production de lait sont largement plus nombreuses, elles représentent 20 800 unités (soit l'équivalent de la région Pays de Loire). Le nombre d'exploitations spécialisées en production bovine en Belgique (4 300 unités) est deux fois moins important que celui de la région Limousin en France.

1-4-4- Les caractéristiques et résultats moyens des exploitations agricoles

Dans un premier temps, nous avons réalisé une analyse par pays, toutes orientations de production confondues. Cette approche offre la possibilité d'établir des comparaisons entre "fermes moyennes" des différents États membres. Ces résultats sont fortement influencés par le poids relatif des orientations de production au sein des agricultures nationales.

La marge brute standard, qui est une évaluation de la valeur ajoutée brute potentielle et qui autorise à des comparaisons entre exploitations d'orientations distinctes, varie beaucoup autour de la moyenne communautaire de 17 UDE. Les pays de l'Europe du Sud se distinguent par une marge brute standard moyenne par exploitation faible (inférieure à 11 UDE en Italie, Espagne, Grèce et Portugal) comparativement à tous les pays de l'Europe du Nord (67 UDE aux Pays-Bas, 52 au Royaume-Uni, 33 en France et 28 en Allemagne).

La productivité du travail est nettement plus élevée en Europe du Nord. La main d'oeuvre disponible est estimée en moyenne communautaire à 1,5 unités de travail agricole par exploitation (une unité correspond à 2 400 heures de travail par an). Elle passe du simple au double entre les deux extrêmes, 1,2 UTA en Espagne et 2,4 UTA au Royaume-Uni [Tableau 1-24]. Les exploitations agricoles britanniques emploient 14 % des salariés agricoles de l'Union Européenne sur seulement 3 % de l'ensemble des exploitations agricoles. A l'opposé, l'Italie et la Grèce sont les deux pays pour lesquels l'emploi de salariés est le plus faible, proportionnellement à la main d'oeuvre totale disponible. Toutefois, ces comparaisons invitent à la prudence car l'estimation des UTA est délicate à réaliser en pratique et, d'autre part, les pays d'Europe du Sud ont très souvent recours à une main d'oeuvre non déclarée.

Tableau 1-24 : Les caractéristiques moyennes des exploitations "professionnelles"

	Unité Travail Agricole (UTA)	Marge Brute Standard (UDE)	Superficie Agricole Utile (ha)	Superficie Fourragère (ha)	Superficie en céréales et OP (ha)	UGB herbivores
Allemagne	1,6	28	31	15	14	27
Belgique + Lux.	1,7	42	27	17	6	40
Danemark	1,2	37	35	8	25	20
Espagne	1,2	8	20	3	9	6
France	1,7	33	48	22	21	29
Grèce	1,7	7	6	0,5	2	3
Irlande	1,3	16	39	27	3	43
Italie	1,4	11	10	3	3	5
Pays-Bas	2,2	67	22	14	2	38
Portugal	1,6	5	12	3	2	4
Royaume-Uni	2,4	52	125	47	34	91
CBE	1,5	17	23	9	9	14

Sources : RICA - CCE 1991 - DG VI / A-3 / INRA - ESR - Nantes

Tableau 1-25 : La contribution des exploitations agricoles des différents États membres à l'agriculture européenne (en %)

	Allemagne	Bel.+Lux	Danemark	Espagne	France	Grèce	Irlande	Italie	Pays-Bas	Portugal	RU	CEE
Nombre d'exploitations	7,95	1,27	1,83	15,76	12,39	13,47	3,24	28,75	2,19	9,90	3,25	100,00
UTA total	8,42	1,42	1,42	11,97	13,79	15,08	2,72	26,25	3,14	10,69	5,11	100,00
UTA salarié	8,65	0,98	2,57	16,43	13,48	7,33	1,91	14,34	6,86	13,02	14,43	100,00
Marge Brute Standard	12,94	3,17	3,98	7,37	24,34	5,19	3,01	18,60	8,66	2,74	10,02	100,00
SAU	10,62	1,49	2,75	13,37	25,28	3,39	5,45	13,09	2,06	5,19	17,31	100,00
SFP	13,19	2,41	1,62	5,83	30,62	0,68	10,10	11,11	3,42	3,63	17,39	100,00
SCOP	13,00	0,95	5,39	17,73	30,38	3,97	1,01	11,32	0,53	2,65	13,07	100,00
UGB herbivores	14,56	3,43	2,48	5,93	24,03	2,75	9,34	9,33	5,65	2,60	19,89	100,00
UGB bovins	17,52	4,15	2,98	3,81	26,77	0,92	9,55	9,31	6,66	2,27	16,07	100,00
UGB ovins	0,40	0,05	0,09	16,14	10,68	8,75	8,96	8,98	0,91	3,96	41,08	100,00
UGB caprins	0,00	0,00	0,00	14,07	15,22	48,89	0,00	14,45	0,00	7,19	0,18	100,00
Produit brut total	14,77	3,11	3,93	7,17	24,25	4,54	2,44	17,52	9,56	2,18	10,52	100,00
Excédent brut d'exploitation	10,0	3,4	2,8	7,4	23,9	8,4	2,5	21,8	9,6	1,9	8,1	100,0
Actif Total	13,90	1,83	2,89	12,06	14,98	4,47	4,11	24,51	7,12	2,86	11,25	100,00

Sources : RICA - CCE 1991 - DG VI / A-3 / INRA - ESR - Nantes

La superficie agricole utile par exploitation est en moyenne communautaire de 23 hectares. Dans les pays de l'Europe du Nord, cette superficie est variable selon les types de production, le mode d'alimentation du cheptel et le niveau d'intensification des superficies fourragères. Si la marge brute standard moyenne d'une exploitation agricole française est inférieure à celle d'une exploitation danoise ou néerlandaise, sa superficie agricole est largement plus grande (48 hectares contre respectivement 35 et 22 hectares). Elle reste néanmoins plus de deux fois inférieure à celle des exploitations britanniques (125 hectares) où l'élevage d'herbivores et notamment d'ovins est très développé (41 % des UGB ovins de l'Union Européenne). Dans les pays de l'Europe du Sud, où les productions légumières et fruitières sont bien représentées, la superficie agricole moyenne est très limitée (20 hectares en Espagne, 12 au Portugal, 10 en Italie et seulement 6 en Grèce).

La répartition de la superficie agricole entre la sole fourragère et la sole céréalière est étroitement liée aux conditions pédo-climatiques et à la contribution de l'élevage herbivore à la production agricole finale. Avec les deux tiers des exploitations agricoles, les quatre pays de l'Europe du Sud regroupent 35 % de la superficie agricole utile, 36 % de la superficie en céréales et oléo-protéagineux et 21 % de la superficie fourragère (prairies permanentes, prairies temporaires, maïs fourrage, etc...). La France, le Royaume-Uni et l'Allemagne détiennent, ensemble, 24 % des exploitations agricoles de l'Union Européenne, mais regroupent 52 % de la superficie agricole utile, 56 % de la SCOP et 61 % de la SFP. En Belgique, en Irlande et aux Pays-Bas, les superficies fourragères occupent une place déterminante dans l'assolement, alors qu'au Danemark celles-ci restent faibles au regard des superficies céréalières.

Le cheptel communautaire d'herbivores est concentré essentiellement en France (24 %), au Royaume-Uni (20 %) et en Allemagne (14 %). Ces trois pays regroupent 60 % des UGB bovins, 50 % des UGB ovins mais seulement 15 % des UGB caprins, lesquels sont localisés pour 63 % en Grèce et en Espagne [Tableau 1-25].

Tableau 1-26 : Les résultats moyens des exploitations agricoles

	Produit net total (1 000 Écus)	Excédent brut d'exploitation (1 000 Écus)	EBE / produit brut total (%)	Résultat courant avant impôt (1 000 Écus)	Actif total (1 000 Écus)
Allemagne	83	19	23	2	286
Belgique + Lux.	106	41	38	26	235
Danemark	95	23	24	0	259
Espagne	20	7	35	4	124
France	84	30	36	15	198
Grèce	14	10	68	8	54
Irlande	33	12	36	7	207
Italie	27	12	44	9	139
Pays-Bas	182	67	37	28	531
Portugal	10	3	33	3	47
Royaume-Uni	139	38	27	6	566
CEE	42	16	38	9	163

Sources : RICA - CCE 1991 - DG VI / A-3 / INRA - ESR - Nantes

En moyenne communautaire, le produit net total par exploitation agricole est de 42 000 Écus [Tableau 1-26]. L'excédent brut d'exploitation est de 16 000 Écus ce qui correspond à une efficacité productive (EBE/produit brut) de 38 %. La détermination de ces résultats, ne relevant que du seul exercice comptable 1991, il est nécessaire de rester prudent dans les interprétations. De plus, les écarts observés entre pays pour les différents indicateurs reflètent, en grande partie, les divergences de dimension économique.

Aux Pays-Bas et au Danemark, la valeur annuelle de la production agricole par exploitation est particulièrement forte du fait d'une proportion élevée de grandes structures et d'ateliers de type hors-sol. Au Royaume-Uni, les charges importantes liées à la rémunération et aux cotisations sociales des salariés conduisent à ce que l'efficacité productive des exploitations agricoles soit très faible (25 %) au regard de celle de la plupart des autres pays. Le résultat courant avant impôt par exploitation est en moyenne élevé aux Pays-Bas, en Belgique et en France et inférieur à la moyenne communautaire dans tous les pays d'Europe du Sud. Le montant total de l'actif, qui s'élève en moyenne à 163 000 Écus par exploitation, est moins soumis aux variations inter-annuelles. Indicateur pertinent pour estimer les moyens de production disponibles et leur valeur comptable, il est multiplié par onze entre les unités grecques ou portugaises (environ 50 000 Écus) et les unités néerlandaises ou britanniques (environ 550 000 Écus).

PARTIE II

LA PRODUCTION CÉRÉALIÈRE EUROPÉENNE

ET LES EXPLOITATIONS SPÉCIALISÉES

EN CÉRÉALES ET GRANDES CULTURES

2-1- LA PRODUCTION DE CÉRÉALES ET DE GRANDES CULTURES DANS L'UNION EUROPÉENNE

L'organisation commune des marchés des céréales et des grandes cultures est entrée en vigueur en juillet 1967. Les mécanismes de prélèvements variables aux importations et de restitutions aux exportations, mis en place à cette époque, se sont révélés efficaces au regard des objectifs fixés, puisque l'Union Européenne est passée d'une situation déficitaire en céréales au début des années soixante à une situation structurellement excédentaire deux décennies plus tard. Ces mécanismes ont également permis aux exploitations agricoles de l'Union Européenne d'évoluer dans un cadre relativement stabilisé et d'augmenter considérablement, avec notamment l'appui du progrès technique, la production européenne de céréales.

2-1-1- La production mondiale et les échanges internationaux de céréales

En 1991, la production européenne de céréales est principalement constituée de blé (84 millions de tonnes soit 15 % de la production mondiale) et d'orge (43 millions de tonnes soit 27 % de la production mondiale). Au niveau international, les principaux pays producteurs de blé sont : la Chine (101 millions de tonnes), la CEI (90 millions de tonnes), la Pologne (73 millions de tonnes), les États-Unis (67 millions de tonnes), l'Inde (54 millions de tonnes) et la France (33 millions de tonnes) [Tableau 2-1]. L'Union Européenne produit, en revanche, peu de maïs (27 millions de tonnes soit 5% de la production mondiale), cette culture étant surtout développée aux États-Unis et en Chine (respectivement 44 % et 19 % de la production mondiale). La production de riz paddy est concentrée pour 91 % en Asie, les six premiers pays producteurs étant la Chine, l'Inde, l'Indonésie, le Bangladesh, la Thaïlande et le Vietnam.

Tableau 2-1 : La production mondiale de céréales en 1991 (en millions de tonnes)

	Blé	Maïs	Orge	Riz (paddy)	Céréales secondaires
Europe	115	53	60	2	138
<i>dont UE</i>	84	27	43	2	81
CEI	90	5	46	2	88
Amérique du Nord	96	234	20	7	285
Amérique latine	17	64	2	18	76
Asie	206	131	18	477	183
Afrique	6	15	4	10	41
Monde	557	512	156	521	837

Sources : FAO, annuaire de production, chiffres 1991

Tableau 2-3 : Les principaux pays exportateurs de céréales et leur part dans les exportations mondiales

	Blé et farine		Maïs		Riz		Tourteaux de soja	
	Pays	%	Pays	%	Pays	%	Pays	%
Rang 1	États-Unis	26,9 %	États-Unis	67,0 %	Thaïlande	33,6 %	Brésil	28,4 %
Rang 2	Canada	19,4 %	Chine	11,7 %	États-Unis	17,2 %	Argentine	22,0 %
Rang 3	France	16,3 %	France	7,1 %	Pakistan	9,4 %	États-Unis	19,7 %
Rang 4	Australie	9,9 %	Argentine	5,7 %	Vietnam	7,8 %	Chine	8,3 %
Rang 5	Argentine	4,7 %	Thaïlande	1,8 %	Chine	6,3 %	Pays-Bas	7,2 %
total	---	77,2 %	---	93,3 %	---	74,3 %	---	85,6 %

Sources : FAO, annuaire de commerce, 1991

Tableau 2-3-bis : Les principaux pays importateurs de céréales et leur part dans les importations mondiales

	Blé et farine		Maïs		Riz		Tourteaux de soja	
	Pays	%	Pays	%	Pays	%	Pays	%
Rang 1	CEI	17,1 %	Japon	24,7 %	Brésil	5,8 %	France	13,0 %
Rang 2	Chine	11,4 %	CEI	19,4 %	Iran	4,2 %	CEI	11,1 %
Rang 3	Italie	5,6 %	Chine	8,3 %	Allemagne	4,0 %	Allemagne	8,0 %
Rang 4	Égypte	5,4 %	Corée	8,2 %	Malaisie	3,2 %	Espagne	6,5 %
Rang 5	Japon	4,9 %	Pays-Bas	2,7 %	Sénégal	3,1 %	Italie	5,3 %
total	---	44,4 %	---	63,3 %	---	20,3 %	---	43,9 %

Sources : FAO, annuaire de commerce, 1991

Depuis le début des années soixante-dix, les exportations européennes de produits agricoles et alimentaires progressent plus rapidement que les importations de ces mêmes produits. L'Europe est ainsi devenue le premier importateur mondial et le second exportateur de produits agricoles et alimentaires derrière les États-Unis. En ce qui concerne les échanges internationaux de céréales, ils sont passés de 100 millions de tonnes au début des années soixante-dix à 200 millions de tonnes dix ans plus tard, pour se stabiliser depuis autour de ce volume. Ce ralentissement du rythme d'expansion des marchés, couplé à une forte hausse du dollar entre 1980 et 1985, s'est traduit par un net recul des parts de marchés américaines, notamment en blé. Préoccupées par les conséquences économiques d'une telle situation, les autorités américaines ont, dans le cadre des dernières négociations du GATT, cherché à démanteler les principaux mécanismes de fonctionnement de la Politique Agricole Commune.

Les exportations mondiales de céréales représentent, en 1992, 235 millions de tonnes [Tableau 2-2 et 2-3]. Elles proviennent pour moitié de l'Amérique du Nord et pour un quart de l'Union Européenne. Elles sont destinées aux pays asiatiques (42 %), à la CEI (17 %), à l'Union Européenne (15 %), à l'Afrique (13 %) et, de façon plus marginale, à l'Amérique du Nord (6 %).

Tableau 2-2 : Les flux commerciaux régionaux de céréales (en millions de tonnes)

	Importations			Exportations		
	Céréales totales	Blé	Riz	Céréales totales	Blé	Riz
Europe	38,1	16,9	2,0	64,2	31,8	1,2
<i>dont UE (*)</i>	<i>33,7</i>	<i>15,4</i>	<i>1,7</i>	<i>56,6</i>	<i>28,6</i>	<i>1,3</i>
CEI	38,5	18,5	0,4	0,6	0,3	0,0
Amérique du Nord	14,4	3,9	1,0	115,8	54,3	2,2
Amérique latine	11,5	7,8	1,0	11,9	5,7	0,6
Asie	95,6	42,6	4,0	25,5	5	8,1
Afrique	30,1	15,6	3,6	2	0,1	0,3
Océanie	0,8	0,3	0,3	15,1	11,9	0,2
Monde	229,2	105,8	12,5	235,3	109,2	12,8

(*) cumul des flux des pays de l'Union Européenne

Sources : FAO, annuaire de commerce, chiffres 1991

Un cinquième de la production mondiale de blé faisant l'objet de transactions internationales, cette culture représente, à elle seule, 45 % des échanges mondiaux de céréales. Les États-Unis demeurent, malgré les pertes de marchés observées au cours de la dernière décennie, le premier pays exportateur (27 % des exportations mondiales), devant le Canada (19 %), la France (16 %), l'Australie (10 %) et l'Argentine (5 %). Les principaux clients pour cette production sont la CEI (17% des importations mondiales), la Chine (11%), l'Italie, l'Égypte et le Japon.

Tableau 2-4 : Le bilan d'approvisionnement en céréales dans l'Union Européenne en 1992

(en 1000 tonnes)	Blé tendre	Orge	Maïs	Blé dur	Avoine	Seigle	Autres céréales	Céréales totales
Production utilisable	76 050	43 320	29 822	9 396	4 569	3 422	2 479	168 582
Variation des stocks	1 901	- 206	1 807	- 639	- 54	- 1353	56	1 447
Importations	1 045	85	1 638	101	437	20	438	3 413
Exportations totales	20 004	8 327	2 307	2 555	25	1 808	39	35 027
Utilisation intérieure	55 190	35 284	27 346	7 581	5 035	2 987	2 822	135 521
<i>dont alimentation animale</i>	23 146	26 666	21 452	709	4 240	1 501	2 694	79 656
<i>dont semences</i>	2 213	2 011	218	817	241	201	97	5 810
<i>dont usages industriels</i>	2 506	6 272	3 159	3	7	59	4	12 005
<i>dont pertes</i>	71	254	38	251	83	45	17	779
<i>dont consommation humaine (grains)</i>	27 254	81	2 478	5 801	464	1 182	10	37 271
Consommation humaine à l'état transformé	20 343	45	1 859	4 093	294	1 001	10	27 736
Consommation humaine (kg/tête)	59	0	5	12	1	3	0	79
Degré d'auto-provisionnement	137	123	109	124	91	115	88	124

Sources : Commission CE - DG VI et Eurostat 1992-93

Si les États-Unis ont connu un recul des exportations de blé, il n'en va pas de même dans le domaine des céréales fourragères, et plus particulièrement du maïs, où ils assurent encore plus des deux tiers des exportations mondiales. Les importations de maïs sont réalisées pour 25 % par le Japon, pour 19 % par la CEI et pour 8 % par la Corée. Les pays asiatiques les plus développés (Japon, Taiwan, Corée du Sud, Singapour) importent surtout des céréales fourragères destinées aux élevages industriels, alors que la Chine importe proportionnellement plus de blé destiné directement à la population des grandes agglomérations urbaines. Cette structure des importations en céréales met en évidence la relation étroite qui existe entre le niveau de développement économique et les modes de consommation alimentaire [Charvet, 1992]. Dès lors que le niveau de vie s'améliore, la consommation de céréales est progressivement délaissée au profit d'une consommation indirecte sous forme de viandes.

Le riz, qui constitue le pilier de l'alimentation humaine des régions où il est produit, est peu concerné par les échanges internationaux. Seuls 3 % de la production font l'objet de transactions entre États. Celles-ci demeurent néanmoins économiquement très importantes pour le solde commercial de la Thaïlande (un tiers des exportations mondiales), du Pakistan (9 %) et du Vietnam (8%).

2-1-2- La production européenne de céréales et de grandes cultures

Les disponibilités en céréales ⁸ au sein de l'Union Européenne s'élèvent à 170 millions de tonnes en 1992, lesquelles correspondent à 168,5 millions de tonnes de production utilisable, 3,4 millions de tonnes importées et 1,4 millions de tonnes de variations négatives de stocks [Tableau 2-4]. Ces disponibilités dépassent largement les utilisations intérieures (135,5 millions de tonnes dont 58 % en alimentation animale, 27 % en consommation humaine, 9 % en usages industriels et 4 % en semences). Ainsi, exclusion faite des échanges entre les États membres (comme cela est réalisé dans le tableau sur les flux commerciaux régionaux présentés ci-dessus), l'Union Européenne exporte l'excédent, soit 35 millions de tonnes de céréales. Ces exportations sont constituées pour 57 % de blé tendre et pour 24 % d'orge.

Un taux d'auto-provisionnement en céréales de 250 % en France et de 30 % aux Pays-Bas

Globalement, l'Union Européenne affiche un taux d'auto-provisionnement en céréales de 124 %. Ce taux moyen varie toutefois selon les types de cultures. Il est de 137 % en blé tendre, 124 % en blé dur, 123 % en orge, 115 % en seigle, 109 % en maïs grain, 91 % en avoine et 75 % en riz usiné [Tableau 2-5].

En outre, si en moyenne l'Union Européenne est exportatrice nette, la situation varie considérablement selon les États membres. Certains tels que les Pays-Bas (29 % d'auto-provisionnement), le Portugal (34 %) et la Belgique (54 %) demeurent très largement déficitaires. D'autres, tels que l'Italie (92 %), l'Irlande (98 %) et l'Espagne (99 %) produisent presque autant de céréales qu'ils en consomment. La production intérieure dépasse, en

⁸ Les céréales totales comprennent le blé tendre, l'orge, le maïs grain, le blé dur, l'avoine, le seigle, et les autres céréales. La production de riz n'est pas intégrée dans ce calcul.

Tableau 2-6 : La superficie et la production de céréales dans les pays membres de l'Union Européenne (1992)

	Blé tendre		Orge		Maïs		Blé dur		Avoine		Seigle et méteil		Céréales totales	
	Superficie (1000 ha)	Production (1 000 t)	Superficie (1000 ha)	Production (1 000 t)	Superficie (1000 ha)	Production (1 000 t)	Superficie (1000 ha)	Production (1 000 t)	Superficie (1000 ha)	Production (1 000 t)	Superficie (1000 ha)	Production (1 000 t)	Superficie (1000 ha)	Production (1 000 t)
Allemagne	2 583	15 472	2 408	12 196	296	2 139	16	69	411	1 518	625	2 473	6 514	34 758
Belgique + Lux.	217	1 428	86	530	10	65	0	0	15	57	2	9	341	2 150
Danemark	586	3 583	910	2 974	0	0	0	0	28	89	88	308	1 609	6 954
Espagne	1 613	3 078	4 112	6 105	393	2 757	630	1 279	314	313	194	234	7 318	13 945
France	4 655	30 613	1 800	10 476	1 869	14 886	425	1 895	228	948	55	208	9 318	60 450
Grèce	332	899	171	436	211	2 048	616	1 445	43	73	17	42	1 392	4 946
Irlande	91	713	184	1 167	0	0	0	0	20	136	8	23	300	2 016
Italie	988	4 610	450	1 742	854	7 394	1 530	4 329	146	333	0	2	4 009	18 620
Pays-Bas	127	1 017	34	204	8	63	0	0	4	19	6	34	183	1 378
Portugal	245	240	67	54	190	600	30	30	98	45	75	80	763	1 091
Royaume-Uni	2 065	14 086	1 297	7 366	0	0	1	6	106	519	8	37	3 489	22 063
CEE	13 502	75 739	11 520	43 250	3 830	29 951	3 248	9 053	1 412	4 050	1 080	3 451	35 236	168 372

Sources : Commission de la Communauté Européenne - DG VI et Eurostat 1992-93

revanche, largement la consommation au Danemark (113 %), en Allemagne (114 %), en Grèce (114 %), au Royaume-Uni (125 %) et surtout en France (249 %) où les céréales constituent l'un des facteurs clés du solde commercial positif de l'agriculture et de l'agro-alimentaire.

Tableau 2-5 : Le taux d'auto-provisionnement en céréales en 1992 (%)

	Blé total	Orge	Maïs grain	Riz usiné total	Céréales totales (sans riz)
Allemagne	121	105	59	0	114
Belgique+Lux	77	65	8	0	54
Danemark	152	88	0	0	113
Espagne	98	115	74	124	99
France	273	270	233	28	249
Grèce	132	82	107	110	114
Irlande	83	124	0	0	98
Italie	84	79	112	246	92
Pays Bas	46	21	5	0	29
Portugal	21	25	38	66	34
Royaume Uni	131	147	0	0	125
CBE	137	123	109	75	124

Sources : Commission CE - DG VI et Eurostat 1992-93

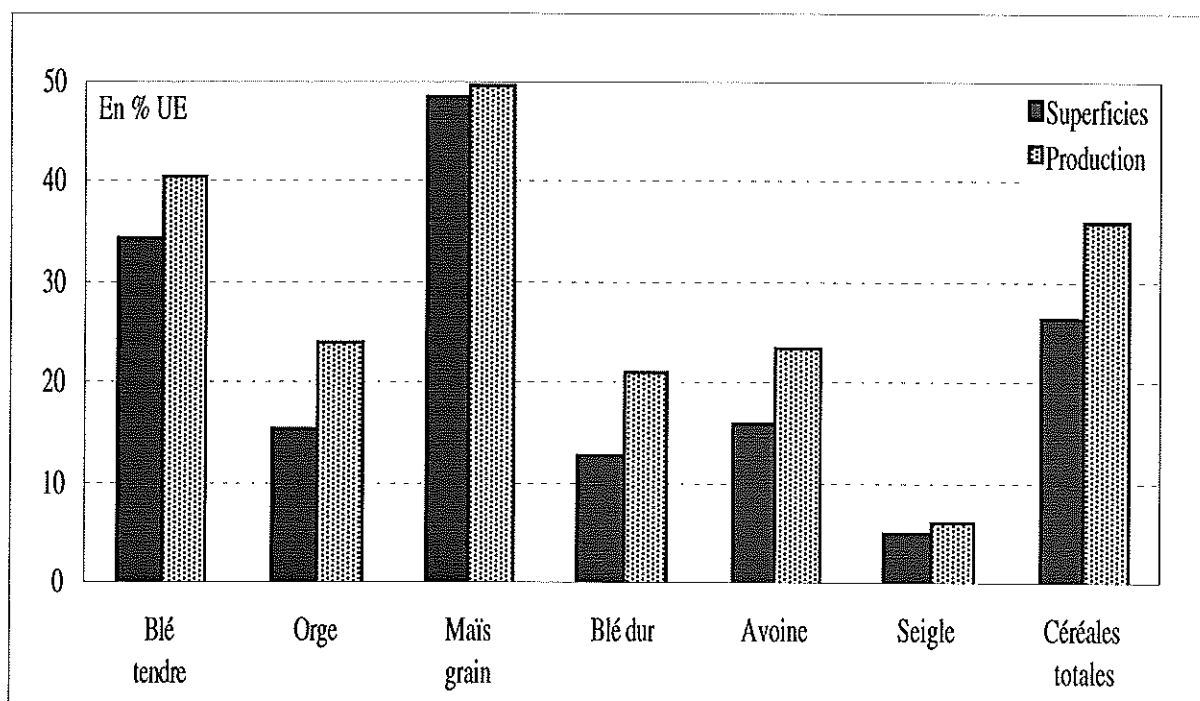
L'analyse de la répartition des superficies et de la production de céréales entre les différents États membres de l'Union Européenne fait apparaître que la France concentre 9,3 millions d'hectares emblavés pour une production de 60 millions de tonnes (soit 35 % de la production céréalière communautaire), dont la moitié en blé tendre. L'Allemagne arrive en seconde position avec 34 millions de tonnes soit près de deux fois moins que la production française. Le Royaume-Uni, avec une superficie céréalière de 3,4 millions d'hectares, occupe le troisième rang européen (22 millions de tonnes). Il devance très légèrement l'Italie qui, avec 4 millions d'hectares, réalise une production de 18 millions de tonnes de céréales. L'Espagne se caractérise par de très faibles rendements moyens en céréales (19 quintaux par hectare contre 47 quintaux en moyenne communautaire). Cette faible productivité conduit à ce que ce pays soit positionné en seconde place pour la superficie (7,3 millions d'hectares) et en cinquième pour la production (14 millions de tonnes). Les cinq pays précités se partagent 87 % des superficies et 89 % de la production de céréales de l'Union Européenne.

Le blé tendre représente 45 % de la production européenne de céréales

En 1992, les surfaces ensemencées en blé tendre couvrent 13,5 millions d'hectares et produisent 76 millions de tonnes de grains [Tableau 2-6]. Elle sont destinées à la consommation humaine (36 %), à l'alimentation animale (30 %) et aux marchés d'exportation (26 %). Avec 40 % de la production européenne, la France est de très loin le premier pays producteur devant l'Allemagne (20 %), le Royaume-Uni (19 %) et l'Italie (6%). Les huit pays restants ne produisent que 11 millions de tonnes de blé tendre soit près de trois fois moins que la seule production française.

La production européenne d'orge est absorbée à 61 % par le secteur de l'alimentation animale et à 19 % par l'exportation. Avec une superficie de 11,5 millions d'hectares, cette production atteint seulement 43 millions de tonnes, conséquence de rendements beaucoup plus faibles que ceux obtenus par le blé tendre (respectivement 37 et 56 quintaux par hectare). Cette moindre productivité est cependant à mettre en relation avec une localisation plus fréquente dans les régions à potentiel agronomique limité comme en Espagne (35 % des superficies en orge de l'Union Européenne). Dans ce pays, la production d'orge représente, en effet, le double de la production de blé tendre, alors qu'en France, elle en représente moins du tiers. Si les superficies développées en Allemagne (2,4 millions d'hectares) sont inférieures à celles de l'Espagne, le volume global de production est, compte tenu des rendements réalisés, le plus élevé d'Europe. Avec 28 % de la production, l'Allemagne devance la France (24 %), le Royaume-Uni (17 %) et l'Espagne (14 %).

Graphique 2-1 : Le poids de la France dans l'Union Européenne



Sources : Commission CE - DG VI et Eurostat 92-93

Le maïs grain arrive en troisième position des cultures céréalières européennes avec une production de 30 millions de tonnes pour une superficie de 3,8 millions d'hectares (soit trois fois moins que les superficies en orge). Le secteur de l'alimentation animale valorise 71 % de cette production. Contrairement au blé tendre et à l'orge, où les importations représentent moins de 2 % de la production intérieure, les importations de maïs grain sont significatives puisqu'elles atteignent 5,5 % de la production. Elles proviennent surtout des États-Unis et sont destinées pour une part importante à l'Espagne, pays pour lequel les États-Unis bénéficient d'accords préférentiels de commercialisation suite à l'intégration de l'Espagne dans l'Union Européenne en 1986. En assurant la moitié de la production de maïs grain de l'Union Européenne [Graphique 2-1], la France est de très loin le premier pays producteur devant l'Italie (un quart de la production européenne).

La culture du blé dur, qui bénéficie d'aides spécifiques dans le cadre de la réforme de la PAC, recouvre au niveau européen 3,2 millions d'hectares. Avec un rendement moyen de 28 quintaux par hectare, ces superficies permettent d'obtenir une récolte de 9,3 millions de tonnes, soit un vingtième de la production céréalière totale. L'utilisation qui est faite de cette production diffère radicalement des autres cultures céréalières. La consommation humaine (12 Kg par habitant et par an) permet, en effet, de valoriser 62 % de la production, les quantités restantes étant destinées principalement à l'exportation. Cette culture est très concentrée dans les pays du Sud de l'Europe. L'Italie est de loin le premier pays producteur (48 % de la production) devant la France (21 %), la Grèce (16 %) et l'Espagne (14 %).

La culture d'avoine concerne 1,4 millions d'hectares et sa production avoisine les 4 millions de tonnes. Contrairement aux autres céréales, les importations européennes d'avoine (environ 10 % de la production) sont supérieures aux exportations. La production intérieure est orientée pour 92 % vers le secteur de l'alimentation animale, les autres types d'usages étant peu développés (semences, transformations industrielles, consommation humaine). La production est essentiellement assurée par trois pays : l'Allemagne (37 %), la France (23 %) et le Royaume-Uni (13 %).

Avec 1,1 millions d'hectares et une production de 3,4 millions de tonnes, le seigle est la sixième culture céréalière de l'Union Européenne. Plus de la moitié de cette production est exportée, le reste des utilisations se partageant entre le secteur de l'alimentation animale et celui de la consommation humaine. La production est concentrée en Allemagne (71 %), pays où cette culture ne représente toutefois que 7 % de la production céréalière totale.

Les oléagineux : des importations massives de tourteaux

Le marché mondial des oléagineux recouvre en réalité trois domaines : le marché des graines oléagineuses, celui des huiles et celui des tourteaux. En liaison avec la progression de la consommation de viande et le développement des élevages industriels, le marché mondial des graines et des tourteaux de soja a connu une expansion considérable au cours des années soixante-dix.

Les États-Unis détiennent actuellement les deux tiers du marché mondial des graines de soja, mais seulement 22 % des exportations d'huile de soja et moins de 20 % de celles de tourteaux de soja. La France est le premier pays importateur de tourteaux de soja (13 % des échanges mondiaux), devant la CEI, l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie. Après avoir longtemps dominé le marché mondial du soja, la prééminence des États-Unis a été progressivement remise en cause par les brésiliens et les argentins. Ces pertes de marchés ont conduit les américains à contester, dans le cadre du panel soja au GATT, le mode de soutien, assuré par les mécanismes de la PAC, de la production européenne d'oléagineux.

Tableau 2-7 : Le bilan d'approvisionnement en oléagineux en Union Européenne (1992)

	Colza et navette			Tournesol			Soja		
	Graines	Huiles	Tourteaux	Graines	Huiles	Tourteaux	Graines	Huiles	Tourteaux
Production en UE	6 209	2 636	3 687	4 089	2 047	2 730	1 231	2 886	12 503
- à partir de graines UE	--	2 486	3 477	--	1 717	2 290	--	222	960
- à partir de graines importées	--	150	210	--	330	440	--	2 664	11 543
Importations extra-UE	375	27	927	786	129	1 053	14 799	4	10 902
Exportations extra-UE	602	538	25	54	164	6	14	644	1 084
Variation de stock	- 19	29	5	102	- 38	- 1	183	1	12
Disponibilité	6 001	2 096	4 584	4 719	2 050	3 778	15 861	2 245	22 309
Auto-Approvisionnement (%)	103	118	76	87	84	60	8	10	4

Sources : Commission CE - DG VI et Eurostat 1992-93

La production européenne de graines oléagineuses regroupe les graines de colza et de navette (6,2 millions de tonnes avec un taux d'auto-provisionnement de 103 %), celles de tournesol (4,1 millions de tonnes avec un taux d'auto-provisionnement de 87 %) et celles de soja (1,2 millions de tonnes avec un taux d'auto-provisionnement de 8 %). Compte tenu de l'importance des importations, les disponibilités en graines de colza s'élèvent à 6 millions de tonnes, contre 4,7 millions de tonnes pour le tournesol et 15,8 millions pour le soja [Tableau 2-7 et 2-8].

En ce qui concerne les huiles issues de cultures oléagineuses, les disponibilités dans l'Union Européenne sont de 2,1 millions de tonnes pour le colza (avec un taux d'auto-provisionnement de 118 %), 2 millions de tonnes pour le tournesol (taux d'auto-provisionnement de 84 %) et 2,2 millions de tonnes pour le soja (taux d'auto-provisionnement de 10 %).

La consommation de tourteaux, notamment par les élevages industriels, a fortement progressé au cours des dernières décennies. Les disponibilités en tourteau de colza atteignent 4,5 millions de tonnes, soit 76 % des besoins ; celles en tourteau de tournesol représentent 3,8 millions de tonnes, soit 60 % de la consommation. Enfin, celles en tourteau de soja sont nettement plus importantes avec 22,3 millions de tonnes dont 10,9 millions de tonnes en provenance du Brésil, d'Argentine et des États-Unis et 11,5 millions de tonnes issues de la trituration au sein de l'Union Européenne de graines de soja en provenance de pays tiers.

Tableau 2-8 : Les superficies et la production de graines oléagineuses en 1992 (%)

	Colza et navette		Tournesol		Soja	
	Superficie (1000 ha)	Production (1 000 t)	Superficie (1000 ha)	Production (1 000 t)	Superficie (1000 ha)	Production (1 000 t)
Allemagne	1 050	2 728	39	183	1	3
Belgique + Lux.	8	23	0	0	0	0
Danemark	189	450	0	0	0	0
Espagne	9	13	1 456	1 343	7	18
France	686	1 853	986	2 129	41	108
Grèce	0	0	27	44	1	3
Irlande	5	16	0	0	0	0
Italie	9	22	127	260	371	1 099
Pays-Bas	4	13	0	0	0	0
Portugal	0	0	77	61	0	0
Royaume-Uni	420	1 159	0	0	0	0
CEE	2 380	6 269	2 712	3 947	421	1 231

Sources : Commission CE - DG VI, 1992-93

La superficie totale de colza au sein de l'Union Européenne s'élève à 2,4 millions d'hectares soit un peu moins que celle de tournesol (2,7 millions d'hectares) et six fois plus que celle de soja (0,4 millions d'hectares). La production de graines de colza est fortement concentrée dans trois pays, l'Allemagne (43 %), la France (29 %) et le Royaume-Uni (18 %). Deux pays assurent la majeure partie de la production européenne de tournesol, à savoir la France avec 54 % du volume global et l'Espagne avec 34 %. La production de soja qui nécessite des conditions climatiques particulières se trouve essentiellement en Italie (89 %).

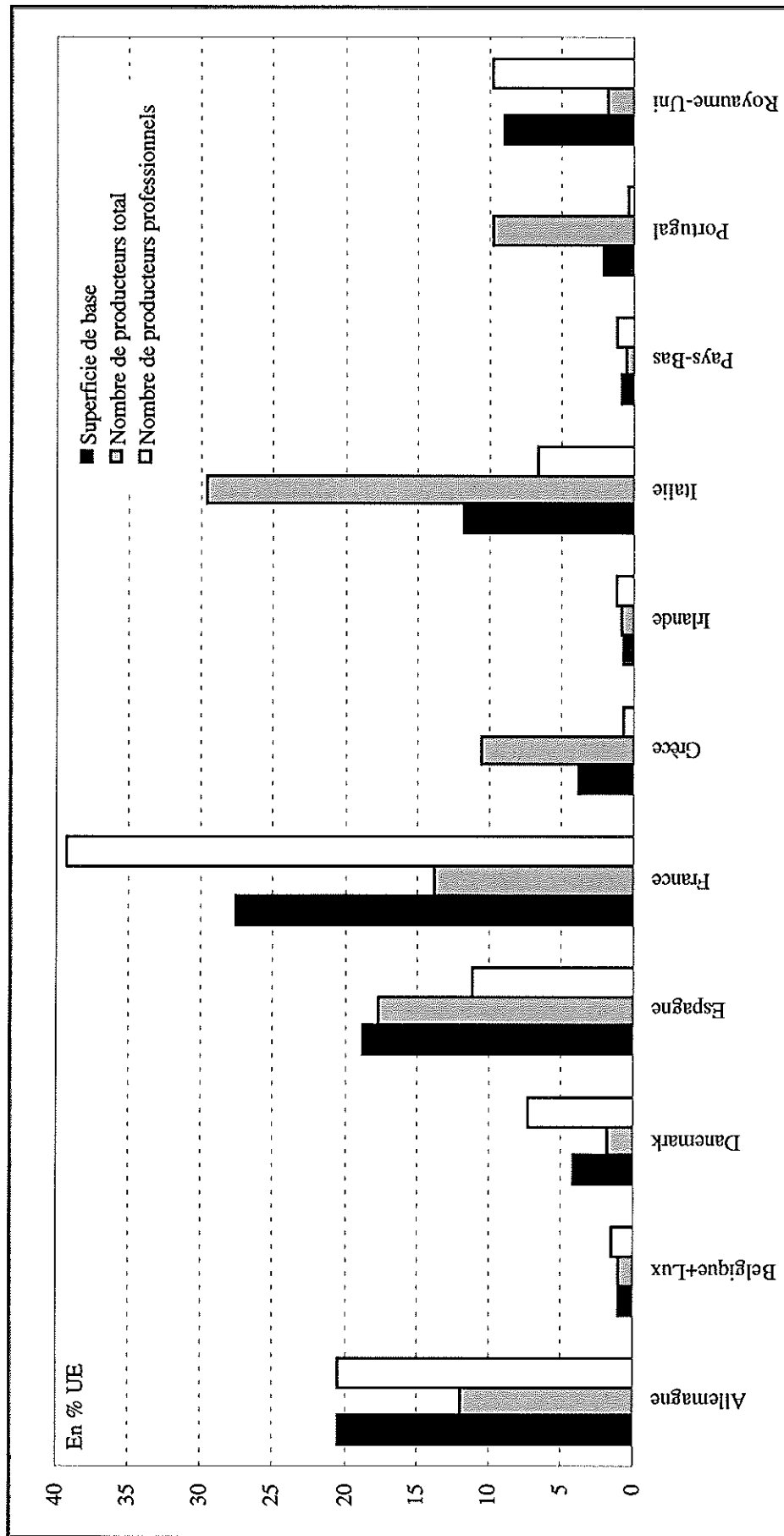
2-1-3- La répartition entre États membres des superficies de base

La réforme de la PAC de mai 1992 constitue, comme nous l'avons étudié précédemment, un profond bouleversement dans les modes de soutien à l'agriculture. Dans le secteur des céréales, des graines oléagineuses et des protéagineux, cette réforme est entrée en vigueur en juillet 1993 et sa mise en application s'échelonne sur trois campagnes. Elle se caractérise par un abaissement important des prix institutionnels dans le but de rapprocher les prix européens des prix mondiaux. La perte de revenu qui en résulte est compensée par un paiement compensatoire, attribué aux producteurs qui en font la demande. Ces derniers s'engagent en contre partie à mettre en jachère une partie de leurs terres, si la production de céréales de l'exploitation dépasse 92 tonnes (quantité déterminée sur la base d'un rendement moyen régional).

Les paiements compensatoires sont fixés forfaitairement par hectare. De plus, afin de tenir compte de la diversité des structures agricoles, ils peuvent être différenciés selon les régions sur la base des rendements passés. Compte tenu des écarts parfois très importants de rendement au sein d'une même région, une distinction peut être envisagée entre, d'une part, le maïs grain et les autres céréales et, d'autre part, les cultures irriguées et non irriguées. Ces distinctions ne doivent cependant pas conduire à un dépassement du rendement moyen constaté pour l'ensemble des céréales dans la région en cause.

Pour éviter d'éventuelles dérives budgétaires, les paiements compensatoires ne sont accordés, au maximum, que pour une superficie égale à une superficie de base régionale. Celle-ci correspond aux superficies moyennes (1989, 1990, 1991) consacrées aux cultures arables (céréales, oléagineux et protéagineux) et à la jachère aidée. Si la somme des superficies pour lesquelles le paiement compensatoire est demandé (y compris celui pour le gel des terres) est supérieure à la superficie de base régionale, les mesures suivantes sont appliquées dans la région en cause : au cours de la même campagne, la superficie éligible par producteur sera réduite proportionnellement pour toutes les aides ; au cours de la campagne suivante, les producteurs bénéficiant du régime général devront, sans aucune compensation, procéder à un gel extraordinaire des terres.

Graphique 2-2 : La répartition entre les États membres de la superficie de base et du nombre de producteurs



Sources : Commission des CE, DG VI / AGPB 1994

Les plans de régionalisation sont particulièrement complexes en France, en Espagne et en Italie. La surface de base totale de l'Europe des douze est fixée à 48,8 millions d'hectares [Tableau 2-9]. En 1994, elle est composée de 31,7 millions d'hectares de céréales, de 5,5 millions d'hectares d'oléagineux, de 1,2 millions d'hectares de protéagineux et de 6,2 millions d'hectares de jachère.

Tableau 2-9 : Les superficies de base en 1993 (en milliers d'hectares)

	Surface de base totale	dont céréales	dont oléagineux	dont protéagineux	dont jachère et gel quinquennal
Allemagne	10 002	7 085	1 090	90	1 478
Belgique+Lux	523	411	5	8	22
Danemark	2 017	1 339	143	117	212
Espagne	9 229	5 368	2 128	31	1 003
France	13 522	9 184	1 394	753	1 803
Grèce	1 902	1 232	17	1	17
Irlande	345	238	2	5	26
Italie	5 800	3 207	252	36	845
Pays-Bas	436	321	2	3	23
Portugal	1 054	500	103	3	78
Royaume-Uni	4 407	2 821	372	229	688
CEE	48 825	31 707	5 509	1 276	6 196

Sources : Commission des CE, DG VI / Agra-Europe-1994

Avec 27,6 % de la surface de base communautaire, la France occupe la première place devant l'Allemagne (20,4 %), l'Espagne (18,8 %), l'Italie (11,9 %), le Royaume-Uni (9,1 %), le Danemark (4,1 %), la Grèce (3,9 %), le Portugal (2,1 %), la Belgique (1,1 %), les Pays-Bas (0,9 %) et l'Irlande (0,7 %). Compte tenu des écarts de rendements de référence entre pays, cette hiérarchie est différente dès lors que l'analyse porte sur la production de céréales. Les pays du nord, notamment ceux à forte productivité par hectare comme le Royaume-Uni et les Pays-Bas, occupent alors une meilleure position. De même, les paiements compensatoires étant attribués en fonction de rendements antérieurs, ces pays bénéficient proportionnellement plus de l'enveloppe budgétaire européenne.

On estime à 4,2 millions, le nombre d'agriculteurs européens ayant déclaré, en 1994, des superficies en COP. Ces agriculteurs, qui relèvent de nombreuses orientations de production, se retrouvent pour 30 % en Italie, 18 % en Espagne, 14 % en France, 12 % en Allemagne, 10 % au Portugal, 2 % au Royaume-Uni et au Danemark et pour moins de 1 % en Belgique, en Irlande et aux Pays-Bas [Graphique 2-2].

Tableau 2-10 : Les déclarations de SCOP dans l'Union Européenne en 1994

	Nombre total estimé de producteurs (1)	Producteurs en régime simplifié	Producteurs en régime professionnel	Part de la SCOP en régime professionnel	Taux de jachère à 15 % prévu par pays
Allemagne	512 435	79,4 %	20,6 %	74,2 %	11,1 %
Belgique+Lux	49 940	84,2 %	15,8 %	52,1 %	8,3 %
Danemark	81 620	53,7 %	46,3 %	78,9 %	11,8 %
Espagne	762 718	92,4 %	7,6 %	56,8 %	8,5 %
France	594 005	65,9 %	34,1 %	82,3 %	12,3 %
Grèce	456 461	99,1 %	0,9 %	11,2 %	1,8 %
Irlande	41 040	84,7 %	15,3 %	62,4 %	9,1 %
Italie	1 273 319	97,3 %	2,7 %	29,0 %	4,3 %
Pays-Bas	23 755	74,5 %	25,5 %	64,0 %	9,3 %
Portugal	417 767	99,5 %	0,5 %	27,4 %	4,0 %
Royaume-Uni	80 258	37,2 %	62,8 %	96,1 %	14,4 %
CEE	4 293 318	88,0 %	12,0 %	66,3 %	9,9 %

(1) Producteurs de plus de 1 ha de SCOP, maïs ensilage non compris

Sources : Commission des CE, DG VI / AGPB-1994

Au niveau communautaire, 88 % des agriculteurs ayant déclaré des superficies en COP relèvent du régime simplifié, c'est à dire qu'ils ne sont pas soumis à l'obligation de jachère [Tableau 2-10]. Cette part, qui est supérieure à 92 % dans les quatre pays du Sud de l'Europe, s'élève à 79 % en Allemagne, 65 % en France et 37 % au Royaume-Uni. Le régime professionnel (obligation de jachère) concerne 12 % des producteurs, mais 66 % des superficies en COP. Le poids relatif des producteurs dits "professionnels" influe sur le taux de jachère théorique de la SCOP de chaque État membre. D'une moyenne communautaire de 9,9 %, ce taux de jachère théorique passe de 2 % en Grèce, à 4 % en Italie, 8,5 % en Espagne, 12,3 % en France et 14,4 % au Royaume-Uni.

2-2- LES EXPLOITATIONS SPÉCIALISÉES EN "GRANDES CULTURES"

La production de céréales concerne une part importante des exploitations agricoles de l'Union Européenne. En nous appuyant sur les données du Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA), nous proposons d'étudier, tout d'abord, le rôle joué par les exploitations spécialisées en production de céréales et de grandes cultures dans l'agriculture de chaque pays. Ensuite, nous analysons les caractéristiques structurelles et économiques moyennes de ces exploitations spécialisées, en insistant sur les différences observées entre les États membres. Enfin, pour tenir compte des effets liés aux écarts de dimension économique, ces exploitations sont réparties en trois classes de marge brute standard.

2-2-1- Le poids des exploitations de grandes cultures

Par exploitation de "grandes cultures", nous entendons toutes les exploitations relevant des orientations technico-économiques "céréales" (OTEX 11) et "céréales et grandes cultures" (OTEX 12). Au niveau européen, 924 000 exploitations relèvent de ces deux orientations soit 22 % de l'ensemble des exploitations agricoles. Le poids relatif de celles-ci est élevé au Danemark (45 %), en Italie (27 %) et en Grèce (27 %), mais particulièrement faible en Irlande (4 %), au Portugal (9 %) et en Belgique (9 %). Ces exploitations regroupent un actif agricole européen sur cinq, l'emploi salarié étant surtout concentré dans les unités ayant des cultures spéciales. Au Danemark, les exploitations de grandes cultures qui représentent 45 % de l'ensemble des exploitations agricoles ne regroupent que 26 % des actifs [Tableau 2-11].

Tableau 2-11 : Le poids des exploitations de grandes cultures dans l'activité agricole de chaque pays (%)

	Part des exploitations agricoles	Part des UTA	Part de la superficie agricole utile	Part de la SCOP	Part de la production de blé tendre	Part de l'EBE
Allemagne	15 %	13 %	20 %	33 %	44 %	18 %
Belgique+Lux	9 %	7 %	14 %	30 %	33 %	9 %
Danemark	45 %	26 %	43 %	51 %	59 %	23 %
Espagne	25 %	22 %	50 %	78 %	87 %	36 %
France	23 %	20 %	33 %	62 %	62 %	29 %
Grèce	27 %	28 %	39 %	60 %	61 %	19 %
Irlande	4 %	4 %	5 %	41 %	57 %	7 %
Italie	27 %	25 %	30 %	58 %	55 %	28 %
Pays Bas	14 %	10 %	28 %	89 %	90 %	9 %
Portugal	9 %	8 %	18 %	38 %	50 %	15 %
Royaume Uni	23 %	25 %	27 %	73 %	78 %	33 %
CBE	22 %	20 %	30 %	61 %	64 %	24 %

Sources : RICA - CCE 1991 - DG VI / A-3 / INRA - ESR - Nantes

Les exploitations de grandes cultures occupent 30 millions d'hectares, soit 30 % de la superficie agricole utile de l'Union Européenne. En Espagne, elles représentent un quart des exploitations agricoles, mais contribuent pour moitié à la superficie agricole utile du pays. Au Danemark, 43 % de la superficie agricole est détenue par les exploitations de grandes cultures, contre 33 % en France, 30 % en Italie, 27 % au Royaume-Uni, 20 % en Allemagne et seulement 5 % en Irlande.

Tableau 2-12 : La part des superficies totales de cultures détenues par les exploitations de grandes cultures (%)

	Blé tendre	Blé dur	Seigle	Orge	Avoine	Mais grain	Oléagineux	Protéagineux	Betteraves Sucrières
Allemagne	44 %	ns	23 %	27 %	12 %	21 %	41 %	42 %	66 %
Belgique+Lux	33 %	ns	3 %	27 %	8 %	14 %	35 %	48 %	40 %
Danemark	59 %	ns	61 %	45 %	49 %	ns	58 %	53 %	72 %
Espagne	87 %	85 %	60 %	76 %	50 %	63 %	88 %	64 %	91 %
France	62 %	86 %	15 %	53 %	18 %	62 %	72 %	78 %	83 %
Grèce	61 %	69 %	46 %	29 %	27 %	67 %	87 %	27 %	87 %
Irlande	57 %	ns	ns	35 %	43 %	ns	ns	49 %	53 %
Italie	55 %	60 %	ns	43 %	47 %	61 %	78 %	41 %	75 %
Pays-Bas	90 %	ns	68 %	86 %	ns	58 %	92 %	95 %	82 %
Portugal	50 %	48 %	26 %	50 %	30 %	15 %	70 %	10 %	ns
Royaume-Uni	78 %	ns	84 %	60 %	50 %	ns	87 %	88 %	84 %
CEE	64 %	69 %	33 %	56 %	33 %	57 %	71 %	72 %	75 %

Sources : RICA - CCE 1991 - DG VI / A-3 / INRA - ESR - Nantes

Les exploitations étudiées détiennent 61 % de la superficie européenne de céréales et d'oléoprotéagineux (SCOP)⁹. Cette proportion s'élève 75 % pour la betterave sucrière, 72 % pour les protéagineux, 71 % pour les oléagineux, 69 % pour le blé dur, 64 % pour le blé tendre, 57 % pour le maïs grain, 56 % pour l'orge et 33 % pour le seigle et l'avoine [Tableau 2-12]. En Allemagne et en Belgique, le poids des exploitations de grandes cultures est faible puisqu'elles détiennent moins du tiers des superficies nationales en céréales et en oléoprotéagineux. En France, en Italie et en Grèce, ces exploitations jouent, en revanche, un rôle plus important puisqu'elles concentrent environ 60 % de la SCOP. Ce rôle est encore accentué au Royaume-Uni (73 %), en Espagne (78 %) et aux Pays-Bas (89 %).

Avec 22 % de l'ensemble des exploitations agricoles européennes, les unités de grandes cultures assurent 24 % de l'excédent brut d'exploitation total. Au Danemark, aux Pays-Bas et en Grèce, la contribution de ces exploitations à l'EBE est faible. Pour tous les autres pays, et notamment en Espagne et au Royaume-Uni, les exploitations de grandes cultures dégagent un EBE supérieur à la moyenne.

2-2-2- Les caractéristiques moyennes des exploitations de grandes cultures

Après avoir brièvement analysé le poids des exploitations de grandes cultures dans l'agriculture nationale, nous proposons de mener une étude comparative, entre États membres, des résultats moyens de ces exploitations.

Des écarts importants de dimension économique et de productivité du travail

Les exploitations de grandes cultures regroupent 1,3 millions d'actifs agricoles (dont 417 000 sont localisés en Italie) ce qui correspond à une moyenne communautaire de 1,4 UTA par exploitation [Tableau 2-13]. Cette moyenne se retrouve dans la plupart des pays, avec cependant quelques disparités. Les exploitations danoises et espagnoles mobilisent peu de main d'oeuvre (respectivement 0,7 et 1 UTA par exploitation), contrairement aux unités britanniques (2,5 UTA). Ces dernières conservent, malgré tout, une superficie agricole utile par actif supérieure à celle de tous les autres pays (58 hectares contre 23 hectares en moyenne communautaire).

⁹ Les exploitations des orientations technico-économiques " bovins lait" (OTEX 41) et " bovins, lait, élevage et viande" (OTEX 43) détiennent, au niveau européen, 8 % de la SCOP (24 % en Belgique, 22 % en Allemagne, 16 % en Irlande, 13 % au Danemark, 8 % en France, 6 % au Royaume-Uni et moins de 4 % dans tous les autres pays) ; celles de l'OTEX " bovins, élevage et viande" (OTEX 42) en regroupent 1 % (avec un maximum de 4 % en Irlande) ; celles des orientations dites " éleveurs peu spécialisés" (OTEX 71+72+81+82+44) en détiennent 20 %. En Allemagne, en Belgique et en Irlande, ces dernières orientations recouvrent plus du tiers de la SCOP nationale.

Tableau 2-13 : Caractéristiques des exploitations de grandes cultures

(par exploitation)	UTA	MBS (en 1000 UCE)	SAU (en hectares)	MBS / SAU (UCE /ha)	SAU / UTA (en hectares)
Allemagne	1,4	34	45	750	32
Belgique+Lux	1,3	48	42	1 140	32
Danemark	0,7	25	34	730	48
Espagne	1,0	12	40	300	40
France	1,5	49	70	700	47
Grèce	1,8	8	9	890	5
Irlande	1,5	38	59	640	39
Italie	1,3	12	12	1 000	9
Pays-Bas	1,6	75	45	1 600	28
Portugal	1,4	7	25	280	18
Royaume-Uni	2,5	94	145	650	58
CBE	1,4	22	32	690	23

Sources : RICA - CCE 1991 - DG VI / A-3 / INRA - ESR - Nantes

En moyenne communautaire, la marge brute standard (MBS) d'une exploitation de grandes cultures est de 22 000 Écus et sa superficie agricole utile recouvre 32 hectares (soit 23 hectares par actif agricole). Avec une MBS de 94 000 Écus et une superficie de 145 hectares, les exploitations britanniques sont les plus grandes de l'Union Européenne. Les exploitations françaises se retrouvent en seconde position (49 000 Écus de MBS et 70 hectares), largement devant l'Allemagne (34 000 Écus de MBS et 45 hectares), le Danemark (25 000 Écus de MBS et 34 hectares), l'Espagne (12 000 Écus de MBS et 40 hectares) et l'Italie (12 000 Écus de MBS et 12 hectares).

Des potentiels agronomiques plus faibles dans les pays du Sud de l'Europe

La marge brute standard par hectare de SAU, qui donne une indication de la valeur ajoutée potentielle dégagée par unité de surface, est de 680 Écus en moyenne communautaire pour l'ensemble des exploitations de grandes cultures. Cette marge brute standard varie en fonction des types de cultures mais aussi des régions administratives pour tenir compte des écarts de potentialités agronomiques. C'est aux Pays-Bas qu'elle est la plus forte (1 600 Écus par hectare de SAU). Cela s'explique essentiellement par le fait que les assolements comportent une part importante de cultures de pommes de terre et de betteraves sucrières. En France, en Allemagne et au Royaume-Uni, elle oscille entre 650 et 750 Écus par hectare, soit plus du double de celle des unités espagnoles et portugaises. Ainsi, au regard de l'approche à partir de la marge brute standard, une exploitation agricole néerlandaise peut avoir une dimension économique équivalente à une exploitation espagnole tout en ayant une superficie agricole utile cinq fois moins élevée.

Les statistiques de la Commission des Communautés Européennes sur les rendements des cultures céréalières confirment l'existence de potentiels agronomiques et de modes de production distincts entre les États membres [Tableau 2-14]. Le rendement moyen communautaire du blé tendre est de 56 quintaux par hectare. Il passe de 60 à 80 quintaux dans la plupart des pays de l'Europe du Nord à 46 quintaux en Italie, 27 quintaux en Grèce, 19 quintaux en Espagne et seulement 10 quintaux au Portugal. Le rendement moyen communautaire en orge est de 37 quintaux par hectare, la hiérarchie entre les pays étant globalement conservée.

Tableau 2-14 : Le rendement moyen en céréales et oléagineux (qx / ha)

	Blé tendre	Orge	Maïs	Colza	Tournesol
Allemagne	60	51	72	26	25
Belgique+Lux	65	63	64	30	---
Danemark	61	33	---	24	---
Espagne	19	15	70	15	9
France	66	58	77	27	22
Grèce	27	25	97	---	16
Irlande	78	63	---	33	---
Italie	46	39	87	25	20
Pays Bas	80	60	82	30	---
Portugal	10	8	32	---	8
Royaume Uni	68	57	---	28	---
CEE	56	37	78	26	15

Sources : Commission CE - DG VI et Eurostat 1992-93

Le maïs grain, dont le rendement européen moyen atteint 78 quintaux par hectare, est la culture céréalière bénéficiant de la plus haute productivité. Les écarts de rendements entre les pays sont atténués par le fait que ces superficies sont très souvent localisées dans les régions les plus propices (contrairement à la culture de blé qui est plus généralisée sur l'ensemble du territoire) et sont assez fréquemment irriguées. Les rendements moyens des graines oléagineuses sont, quant à eux, nettement, plus faibles puisqu'ils atteignent seulement 26 quintaux par hectare en colza et 15 quintaux par hectare en tournesol.

L'assolement moyen des exploitations de grandes cultures : 72 % de SCOP dans la SAU

Au delà des écarts de potentiels agronomiques, les écarts de marge brute standard par hectare de SAU sont à mettre en relation avec le poids relatif des différentes cultures dans l'assolement. En moyenne communautaire, l'assolement des exploitations de grandes cultures regroupe 72 % de céréales et d'oléo-protéagineux [Tableau 2-15], 9 % de superficies fourragères, 4 % de betteraves sucrières, 2 % de pommes de terre et 12 % de superficies diverses (arboriculture, viticulture, maraîchage, horticulture, etc...).

Tableau 2-15 : L'assolement moyen des exploitations de grandes cultures

	SCOP	SFP	Betteraves sucrières	Pommes de terre	Autres superficies	Ensemble SAU
Allemagne	71 %	6 %	12 %	4 %	6 %	100 %
Belgique+Lux	50 %	9 %	22 %	8 %	11 %	100 %
Danemark	85 %	6 %	4 %	2 %	4 %	100 %
Espagne	77 %	3 %	2 %	1 %	19 %	100 %
France	81 %	9 %	4 %	1 %	5 %	100 %
Grèce	67 %	4 %	3 %	1 %	25 %	100 %
Irlande	61 %	19 %	9 %	4 %	6 %	100 %
Italie	58 %	17 %	5 %	1 %	15 %	100 %
Pays-Bas	29 %	4 %	19 %	29 %	19 %	100 %
Portugal	40 %	10 %	0 %	1 %	50 %	100 %
Royaume -Uni	75 %	14 %	4 %	2 %	5 %	100 %
CEE	72 %	9 %	4 %	2 %	12 %	100 %

Sources : RICA - CCE 1991 - DG VI / A-3 / INRA - ESR - Nantes

Les exploitations françaises et danoises présentent un assolement proche de la moyenne communautaire, avec cependant une part plus importante de SCOP dans la superficie agricole utile (respectivement 81 % et 85 %). Il n'en va pas de même aux Pays-Bas où celle-ci est très peu importante (29 %). Les exploitations néerlandaises, qui relèvent toutes de l'orientation "céréales et grandes cultures", consacrent, en effet, une part déterminante de leur superficie aux cultures de pommes de terre (29 %) et de betteraves sucrières (19%). La situation est également atypique au Portugal où le poids des superficies diverses (50 %) est plus important que celui de la SCOP (40 %). Pour ces deux pays, cette faible contribution des cultures céréalières à l'assolement des exploitations laisse supposer une moindre sensibilité à la réforme de l'OCM céréales et grandes cultures de mai 1992.

Les exploitations de grandes cultures disposent, en moyenne européenne, de 23 hectares de SCOP [Tableau 2-16]. Ces superficies se répartissent pour 81 % en céréales (blé tendre, blé dur, seigle, orge, avoine, maïs grain, maïs semence, triticales, sorgho non fourrager et autres céréales), pour 15 % en oléagineux (colza, tournesol, soja) et pour 4 % en protéagineux. Les exploitations de grandes cultures britanniques se distinguent par une SCOP de 109 hectares, contre 57 hectares en France, 32 hectares en Allemagne, 31 hectares en Espagne et seulement 7 hectares en Italie. La SCOP des exploitations françaises est la plus diversifiée dans le sens où elle regroupe la plus forte proportion d'oléagineux (20 %) et de protéagineux (7 %). Les oléagineux occupent une place également significative en Allemagne (17 %), au Danemark (16 %) et au Royaume-Uni (14 %). Pour ces deux derniers pays, ainsi qu'aux Pays-Bas, les protéagineux représentent plus de 6 % de la SCOP, ce type de culture restant marginal dans la plupart des exploitations de grandes cultures des autres pays.

Tableau 2-16 : Le poids des différentes cultures dans la SCOP

	SCOP (en ha)	Céréales en % SCOP	Blé tendre en % SCOP	Oléagineux en % SCOP	Protéagineux en % SCOP
Allemagne	32	82 %	44 %	17 %	1 %
Belgique+Lux	21	92 %	69 %	4 %	4 %
Danemark	29	78 %	30 %	16 %	6 %
Espagne	31	87 %	17 %	12 %	1 %
France	57	73 %	37 %	20 %	7 %
Grèce	6	97 %	21 %	2 %	1 %
Irlande	36	99 %	39 %	0,5 %	0,5 %
Italie	7	89 %	13 %	10 %	1 %
Pays-Bas	13	88 %	64 %	4 %	8 %
Portugal	10	93%	41 %	6 %	1 %
Royaume-Uni	109	79 %	51 %	14 %	7 %
CEE	23	81 %	32 %	15 %	4 %

Sources : RICA - CCE 1991 - DG VI / A-3 / INRA - ESR - Nantes

En occupant près du tiers de la SCOP communautaire, le blé tendre est la principale culture céréalière. Elle contribue fortement à la SCOP des exploitations belges (69 %), néerlandaises (64 %) et britanniques (51 %), mais peu à celle des exploitations italiennes (13 %), espagnoles (17 %) et grecques (21 %). Pour ces trois pays méditerranéens, les autres cultures céréalières sont particulièrement bien développées, notamment le maïs grain et le blé dur en Italie et l'orge en Espagne.

Une efficacité productive et des résultats économiques contrastés

Les écarts de superficies et d'assolements entre exploitations expliquent, en partie, l'hétérogénéité des résultats économiques. Le produit net total par exploitation est de 42 000 Écus. Les exploitations qui disposent des produits nets les plus faibles sont celles du Portugal (13 300 Écus), de la Grèce (16 600 Écus), de l'Italie (22 600 Écus) et de l'Espagne (22 700 Écus). Dans les pays du Nord, le produit net total par exploitation est en moyenne nettement plus élevé. Il est de 190 000 Écus au Royaume-Uni (soit près de cinq fois plus que la moyenne européenne), 128 000 Écus aux Pays-Bas, 96 000 Écus en France, 93 000 Écus en Belgique, 86 000 Écus en Allemagne, 79 000 Écus en Irlande et 45 000 Écus au Danemark [Tableau 2-17].

La décomposition du produit net total laisse apparaître, en moyenne communautaire, le poids écrasant des produits végétaux (86 %). Les produits animaux représentent seulement 8 % du produit net total (dont 46 % correspondent à des productions bovines et 33 % à des productions avicoles). Ces proportions se retrouvent dans la plupart des pays, la part maximale du produit net animal se situant en Irlande (11 %) où les exploitations de grandes cultures sont très peu nombreuses.

**Tableau 2-17 : Résultats économiques moyens
des exploitations de grandes cultures**

	Produit net total (1000 Écus)	dont Produit net végétaux (en %)	EBE (1000 Écus)	EBE / Produit net (en %)
Allemagne	86	68 %	23	27 %
Belgique+Lux	93	76 %	37	39 %
Danemark	45	75 %	12	27 %
Espagne	23	96 %	8	35 %
France	96	87 %	36	37 %
Grèce	17	96 %	10	59 %
Irlande	79	87 %	29	37 %
Italie	22	93 %	12	54 %
Pays-Bas	128	90 %	39	30 %
Portugal	13	83 %	5	38 %
Royaume-Uni	190	82 %	59	31 %
CEE	42	86 %	17	40 %

Sources : RICA - CCE 1991 - DG VI / A-3 / INRA - ESR - Nantes

L'EBE moyen des exploitations de grandes cultures est de 17 000 Écus, ce qui correspond à une efficacité productive (ratio EBE / produit net total) de 40 %. Cette efficacité productive étant plus élevée dans les pays de l'Europe du Sud (60 % en Grèce et 54 % en Italie), les écarts d'EBE entre États membres sont moins forts que ceux observés sur les produits nets. Les exploitations britanniques et néerlandaises ont en moyenne de fortes capacités de production, mais sont pénalisées par une faible efficacité productive. En effet, dans de nombreux cas, l'efficacité productive diminue avec la taille des outils de production car les charges salariales, qui sont intégrées dans la détermination de l'EBE, croissent rapidement. L'EBE moyen par exploitation est de 59 000 Écus au Royaume-Uni et proche de 45 000 Écus en France, en Belgique et aux Pays-Bas. Il est de 23 000 Écus en Allemagne, mais inférieur à 15 000 Écus dans les quatre pays méditerranéens.

Les valeurs foncières représentent, en moyenne, 58 % de l'actif des exploitations

Le montant total de l'actif est, en moyenne communautaire, de 174 000 Écus par exploitation de grandes cultures, dont 58 % proviennent des valeurs foncières [Tableau 2-18]. Le montant total de l'actif immobilisé s'élève à 147 000 Écus, ce qui correspond à 84 % de l'actif total lorsque les terres sont inscrites au bilan et à 62 % lorsqu'elles en sont exclues. Le montant des dettes est de 23 000 Écus soit un taux d'endettement moyen de 13 % lorsque les terres sont comptabilisées en actif et de 32 % dans le cas contraire.

La contribution des valeurs foncières à l'actif total est particulièrement faible au Danemark (27 %) et en France (29 %), ce qui peut s'expliquer par un prix moyen du foncier moins élevé et par un recours plus fréquent au fermage. Dans tous les autres pays, les valeurs foncières représentent plus de la moitié de l'actif total, le maximum étant atteint dans les pays du Sud de l'Europe (environ 72 % en Italie, au Portugal et en Grèce). C'est au Royaume-Uni que le montant total de l'actif est le plus élevé (784 000 Écus dont 56 % de valeurs foncières) ce qui confirme l'existence d'exploitations de très grande dimension économique. Compte tenu du faible montant des valeurs foncières, les exploitations de grandes cultures françaises se distinguent par un actif modeste (183 000 Écus) au regard de la plupart des autres pays de l'Europe du Nord (500 000 Écus aux Pays-Bas, 349 000 Écus en Allemagne, 337 000 Écus en Irlande).

Tableau 2-18 : Le bilan des exploitations de grandes cultures

	Actif total (avec foncier) (1000 Écus)	Actif immobilisé (avec foncier) (1000 Écus)	Foncier (1000 Écus)	Endettement total (1000 Écus)	Taux d'endettement (avec foncier) (en %)
Allemagne	349	288	211	50	14 %
Belgique+Lux	213	175	111	60	28 %
Danemark	197	174	54	114	58 %
Espagne	156	122	96	2	1 %
France	183	120	54	71	38 %
Grèce	58	55	42	3	5 %
Irlande	337	300	242	25	7 %
Italie	144	137	106	2	1 %
Pays-Bas	500	433	281	127	25 %
Portugal	57	49	41	3	6 %
Royaume-Uni	784	655	439	101	13 %
CEE	174	147	102	23	13 %

Sources : RICA - CCE 1991 - DG VI / A-3 / INRA - ESR - Nantes

Aux Pays-Bas, le montant des dettes est, en moyenne, de 127 000 Écus par exploitation soit cinq fois plus que la moyenne communautaire. Le taux d'endettement est alors de 25 % lorsque les terres sont comptabilisées au bilan ou de 58 % lorsqu'elles en sont exclues. Au Danemark, le montant des dettes est légèrement plus faible (114 000 Écus), mais le poids qu'elles représentent dans l'actif est le plus élevé des douze États membres (58 % de l'actif avec les valeurs foncières et 79 % de l'actif sans les valeurs foncières). Avec un montant moyen de dettes de 101 000 Écus, les exploitations britanniques ont un taux d'endettement nettement moins important (13 % lorsque les terres sont intégrées dans l'actif et 29 % dans le cas contraire). Les exploitations de grandes cultures françaises, dont le montant moyen des dettes s'élève à 71 000 Écus, se situent dans une position intermédiaire entre les unités danoises et britanniques pour ce qui est de leur taux d'endettement. Dans tous les pays du Sud de l'Europe, le recours à l'emprunt est, en revanche, assez exceptionnel et le montant moyen des dettes est inférieur à 3 000 Écus par exploitation.

Tableau 2-20 : La répartition des exploitations céréales et grandes cultures (OTEX 11+12)
du RICA européen selon trois classes de dimension économique

CODE	REGIONS	16 UDE <	16 - 40 UDE	> 40 UDE	Ensemble
10	Schleswig-Holstein	210	995	1 847	3 051
20	Hambourg	0	0	0	0
30	Basse-Saxe	1 235	4 645	5 455	11 335
50	Rhénanie-Westphalie	1 250	3 862	2 778	7 890
60	Hesse	936	1 975	608	3 517
70	Rhénanie-Palatinat	642	1 993	760	3 395
80	Bade-Wurtemberg	1 040	2 588	791	4 417
90	Bavière	3 507	6 730	3 501	13 738
100	Sarre	60	60	0	120
901	Allemagne	6 879	22 845	15 739	47 463
121	Ile-de-France	0	1 240	3 800	5 040
131	Champagne-Ardenne	0	2 410	6 850	9 260
132	Picardie	0	2 440	6 660	9 100
133	Haute-Normandie	0	1 180	2 530	3 710
134	Centre	360	6 660	10 420	17 440
135	Basse-Normandie	0	750	1 090	1 840
136	Bourgogne	0	2 630	3 100	5 730
141	Nord-Pas-de-Calais	650	3 980	3 750	8 380
151	Lorraine	0	610	1 250	1 860
152	Alsace	190	1 590	830	2 610
153	Franche-Comté	70	470	200	740
162	Pays-de-Loire	540	2 360	1 150	4 050
163	Bretagne	1 180	1 810	330	3 320
164	Poitou-Charentes	960	5 560	3 010	9 530
182	Aquitaine	2 130	6 210	2 510	10 850
183	Midi-Pyrénées	2 260	9 130	2 870	14 260
184	Limousin	10	0	0	10
192	Rhône-Alpes	1 100	3 290	650	5 040
193	Auvergne	290	1 240	390	1 920
201	Languedoc-Roussillon	0	630	680	1 310
203	PACA	230	780	550	1 560
204	Corse	0	0	0	0
902	France	9 970	54 870	52 620	117 560
221	Val-d'Aoste	0	0	0	0
222	Piémont	11 660	4 840	2 110	18 610
230	Lombardie	14 310	6 620	3 290	24 220
241	Trentin	30	30	10	70
242	Haut-Adige	0	40	10	50
243	Vénétie	34 340	7 720	2 400	44 460
244	Frioul-Vénétie	11 690	1 620	390	13 700
250	Liguria	1 390	20	1	1 411
260	Emilie-Romagne	14 960	8 800	3 660	27 420
270	Toscane	11 350	2 960	990	15 300
281	Marches	21 330	4 300	1 060	26 690
282	Ombrie	5 720	1 520	720	7 960
291	Lazio	9 910	2 180	770	12 860
292	Abruzzes	7 740	1 490	400	9 630
301	Molise	3 960	1 330	150	5 440
302	Campanie	32 840	4 510	490	37 840
303	Calabre	7 200	520	130	7 850
311	Pouille	22 770	7 210	2 090	32 070
312	Basilicate	7 900	1 980	460	10 340
320	Sicile	19 890	2 500	610	23 000
330	Sardaigne	4 570	1 670	310	6 550
903	Italie	243 560	61 860	20 051	325 471
340	Belgique	0	2 721	2 087	4 788
350	Luxembourg	0	0	1	1
355	Belgique+Lux	0	2 721	2 088	4 789
360	Pays Bas	0	3 674	9 090	12 674
370	Danemark	15 060	13 860	5 360	34 280
380	Irlande	1 150	1 790	1 171	4 111
411	Angleterre-Nord	0	1 760	3 870	5 630
412	Angleterre-Est	0	5 710	10 750	16 460
413	Angleterre-Ouest	240	1 230	2 620	4 090
421	Pays de Galles	0	40	0	40
431	Ecosse	110	1 350	2 790	4 250
441	Irlande-du-Nord	260	320	130	710
909	Royaume-Uni	610	10 410	20 160	31 180
450	Macédoine-Trhace	75 750	11 690	440	87 780
460	Epire-Péloponèse	4 490	1 860	200	6 550
470	Thessalie	23 710	8 240	460	32 410
480	Crète-Archipel Egéen	17 820	4 710	280	22 810
910	Grèce	121 770	26 400	1 380	149 550
500	Gaïce	170	70	1	241
505	Asturies	0	0	0	0
510	Cantabrie	0	0	0	0
520	Navarre	5 860	1 990	0	7 850
525	Rioja	1 210	760	0	1 970
530	Aragon	13 940	3 730	380	18 050
535	Catalogne	7 480	2 560	140	10 180
540	Baléares	771	40	0	811
545	Castille-Léon	32 290	17 210	2 460	51 960
550	Madrid	840	0	0	840
555	Castille-Manche	15 520	5 280	890	21 690
560	Com. de Valence	2 870	220	0	3 090
565	Murcie	130	160	0	290
570	Estrémadure	8 680	2 360	430	11 470
575	Andalousie	22 970	6 810	2 640	32 420
911	Espagne	112 731	41 190	6 941	160 862
610	Entre-Douro-Minho	12 800	180	0	12 980
620	Tras-Os-Montes	7 300	140	40	7 480
630	Ribatejo-Ouest	5 270	970	270	6 510
640	Alentejo-Algarve	6 930	1 490	740	9 160
650	Açores-Madère	80	0	0	80
912	Portugal	32 380	2 780	1 050	36 210
CEE		546 110	242 500	135 640	924 150

2-2-3- Les exploitations de grandes cultures selon la dimension économique

Pour tenir compte des écarts de dimension économique entre les exploitations de grandes cultures, une analyse des caractéristiques structurelles et des résultats économiques a été réalisée en fonction de trois classes de marge brute standard (moins de 12 UDE, de 12 à 40 UDE et plus de 40 UDE). Ces seuils permettent de distinguer les petites, les moyennes et les grandes unités de production.

Seulement 15 % des exploitations de grandes cultures européennes ont plus de 40 UDE

Les 924 000 exploitations européennes de grandes cultures se retrouvent pour 59 % d'entre elles dans la classe des moins de 16 UDE, pour 26 % dans celle de 16 à 40 UDE et pour seulement 15 % dans celle de plus de 40 UDE¹⁰. Plus de 93 % des 546 000 exploitations de moins de 16 UDE sont localisées dans les quatre pays du Sud [Tableau 2-19 et 2-20]. La France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Italie regroupent, en revanche, 62 % des 242 500 exploitations ayant une dimension comprise entre 16 et 40 UDE et 80 % des 135 500 exploitations de plus de 40 UDE.

Tableau 2-19 : La répartition des exploitations de grandes cultures selon trois classes de dimension économique

	< 16 UDE	16-40 UDE	> 40 UDE	Ensemble
Allemagne	19 %	48 %	33 %	100 %
Belgique+Lux	0 %	57 %	43 %	100 %
Danemark	44 %	40 %	16 %	100 %
Espagne	70 %	26 %	4 %	100 %
France	8 %	47 %	45 %	100 %
Grèce	81 %	18 %	1 %	100 %
Irlande	28 %	44 %	28 %	100 %
Italie	75 %	19 %	6 %	100 %
Pays-Bas	0 %	29 %	71 %	100 %
Portugal	89 %	8 %	3 %	100 %
Royaume-Uni	2 %	33 %	65 %	100 %
CEE	59 %	26 %	15 %	100 %

Sources : RICA - CCE 1991 - DG VI / A-3 / INRA - ESR - Nantes

¹⁰ Le dénombrement des exploitations céréalières spécialisées en fonction des régions et des classes de dimension économique a été réalisé dans une seconde étape, c'est à dire six mois après le travail sur les caractéristiques moyennes. Entre ces deux étapes, les coefficients d'extrapolation de chaque exploitation ont été légèrement modifiés pour intégrer résultats des dernières enquêtes de structure. De ce fait, la proportion d'exploitations de grande dimension a progressé au détriment des unités plus petites (15 % contre 12 % antérieurement). Par ailleurs, le travail de dénombrement porte sur un seuil à 16 UDE contre un seuil à 12 UDE dans l'autre cas.

Les unités de plus de 40 UDE, qui sont les plus affectées par la réforme de la PAC (gel de terres et baisse de prix), constituent 71 % des 12 700 exploitations néerlandaises spécialisées en production de céréales. De même, elles rassemblent 65 % des 31 200 exploitations britanniques, 45 % des 117 600 exploitations françaises, 43 % des 4 700 exploitations belges et luxembourgeoises, 33 % des 47 500 exploitations germaniques, 28 % des 4 100 exploitations irlandaises, 16 % des 34 300 exploitations danoises, 6 % des 325 500 exploitations italiennes, 4 % des 160 800 exploitations espagnoles, 3 % des 36 200 exploitations portugaises et seulement 1 % des 149 500 exploitations grecques.

La répartition des exploitations de grandes cultures entre les régions, telles qu'elles sont définies dans le RICA, met en évidence la forte contribution des régions italiennes (Vénétie, Campanie, Pouille, Marches, Sicile), grecques (Macédoine-Thrace, Thessalie) et espagnoles (Castille-Léon, Andalousie) au nombre total d'exploitations de petite dimension. Au sein de la classe des moins de 16 UDE, les dix régions les plus importantes détiennent 55 % de l'ensemble des exploitations [Tableau 2-21].

Tableau 2-21 : Le poids des dix premières régions dans la répartition régionale du nombre des exploitations de grandes cultures

Moins de 16 UDE			Plus de 40 UDE		
Régions	Nombre	% UE	Régions	Nombre	% UE
Macédoine-Thrace	75 750	13,9 %	Angleterre-Est	10 750	7,9 %
Vénétie	34 340	6,3 %	Centre	10 420	7,7 %
Campanie	32 840	6,0 %	Pays-Bas	9 000	6,6 %
Castille-Léon	32 290	5,9 %	Champagne-Ardenne	6 850	5,1 %
Thessalie	23 710	4,3 %	Picardie	6 660	4,9 %
Andalousie	22 970	4,2 %	Basse-Saxe	5 455	4,0 %
Pouille	22 770	4,2 %	Danemark	5 360	3,9 %
Marches	21 330	3,9 %	Angleterre-Nord	3 870	2,9 %
Sicile	19 890	3,6 %	Ile-de-France	3 800	2,8 %
Crète-Archipel Égéen	17 820	3,3 %	Nord-Pas-De-Calais	3 750	2,8 %
Ensemble 10 régions	303 710	55,6 %	Ensemble 10 régions	65 915	48,6 %
Ensemble UE	546 100	100,0 %	Ensemble UE	135 540	100,0 %

Sources : RICA - CCE 1991 - DG VI / A-3 / INRA - ESR - Nantes

Pour les exploitations de plus de 40 UDE, les régions les plus concernées se trouvent en France (Centre, Champagne-Ardenne, Picardie, Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais), au Royaume-Uni (Angleterre-Est, Angleterre-Nord), en Allemagne (Basse-Saxe), aux Pays-Bas et au Danemark. Les dix régions les plus importantes détiennent 48 % de l'ensemble des exploitations de cette classe.

Plus de trois UTA dans les grandes exploitations d'Espagne, d'Italie et du Royaume-Uni

L'analyse des résultats moyens selon trois classes de dimension économique est réalisée uniquement pour les cases typologiques regroupant plus de quinze individus, les autres cases étant considérées comme non représentatives. Les exploitations de grandes cultures européennes de petite dimension disposent, en moyenne, de 1,16 UTA et de 5 000 Écus de marge brute standard par actif agricole alors que celles de grande dimension regroupent 2,33 UTA et ont une marge brute standard par actif agricole de 41 000 Écus [Tableau 2-22]. En ne représentant que 15 % des exploitations de grandes cultures, les unités de grande dimension détiennent 25 % des actifs agricoles.

Tableau 2-22 : Le nombre d'UTA et la marge brute standard des exploitations de grandes cultures réparties selon trois classes de dimension économique

	Unité de Travail Agricole			MBS / UTA (1000 Écus)		
	< 12 UDE	12-40 UDE	> 40 UDE	< 12 UDE	12-40 UDE	> 40 UDE
Allemagne	0,91	1,43	1,88	12	20	38
Belgique+Lux	ns	1,13	ns	ns	26	ns
Danemark	0,35	0,79	1,75	24	33	56
Espagne	0,81	1,26	4,20	8	17	22
France	1,26	1,33	1,69	9	22	52
Grèce	1,71	2,04	ns	3	11	ns
Irlande	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Italie	1,10	1,70	2,98	5	15	28
Pays-Bas	ns	1,48	1,65	ns	18	59
Portugal	1,29	ns	ns	3	ns	ns
Royaume-Uni	ns	1,37	3,35	ns	22	41
CEE	1,16	1,45	2,33	5	19	41

Sources : RICA - CCE 1991 - DG VI / A-3 / INRA - ESR - Nantes

En France, les écarts entre les petites et les grandes unités sont atténués par rapport à la moyenne communautaire. Le nombre moyen d'actif par exploitation passe, en effet, de 1,26 UTA à 1,69 UTA entre les deux classes extrêmes. Il n'en va pas de même en Espagne, au Royaume-Uni et en Italie où le nombre moyen d'actif par exploitation de plus de 40 UDE est supérieur à trois.

Les unités de plus de 40 UDE détiennent 47 % de la SCOP

La superficie agricole utile des exploitations de grandes cultures passe, en moyenne communautaire, de 12 hectares (dont 8 hectares de SCOP) dans les petites unités à 121 hectares (dont 91 hectares de SCOP) dans les grandes [Tableau 2-23]. Au sein des exploitations ayant une MBS supérieure à 40 UDE, des écarts importants de superficies demeurent observables entre, d'un côté, l'Italie et les Pays-Bas (moins de 60 hectares) et, de l'autre, l'Espagne et le Royaume-Uni (plus de 200 hectares). Ces écarts ont plusieurs origines : en Espagne, la marge

Tableau 2-24 : La part des superficies des exploitations de grandes cultures détenues par des unités de plus de 40 UDE

	Nombre d'exploitations	SAU	SCOP	Superficie en blé tendre	Superficie en oléagineux	Superficie en protéagineux
Allemagne	33 %	46 %	47 %	50 %	49 %	36 %
Belgique+Lux	43 %	61 %	61 %	66 %	58 %	73 %
Danemark	16 %	42 %	41 %	53 %	45 %	45 %
Espagne	4 %	19 %	18 %	29 %	23 %	18 %
France	45 %	63 %	64 %	67 %	61 %	77 %
Grèce	1 %	2 %	1 %	1 %	0 %	0 %
Irlande	28 %	60 %	63 %	79 %	ns	99 %
Italie	6 %	21 %	23 %	20 %	25 %	35 %
Pays-Bas	71 %	82 %	84 %	84 %	92 %	80 %
Portugal	3 %	19 %	26 %	32 %	38 %	60 %
Royaume-Uni	65 %	84 %	86 %	87 %	91 %	88 %
CEE	15 %	46 %	47 %	61 %	54 %	72 %

Sources : RICA - CCE 1991 - DG VI / A-3 / INRA - ESR - Nantes

brute standard rapportée à l'hectare de SAU est trois fois plus faible qu'en Italie ; aux Pays-Bas la part importante de cultures de pommes de terre et de betteraves sucrières conduit à ce que certaines exploitations soient intégrées dans la classe des plus de 40 UDE bien que leur superficie agricole n'excède pas 20 hectares.

Tableau 2-23 : La SAU et la SCOP des exploitations de grandes cultures réparties selon trois classes de dimension économique

	SAU (en ha)			SCOP (en ha)		
	< 12 UDE	12-40 UDE	> 40 UDE	< 12 UDE	12-40 UDE	> 40 UDE
Allemagne	20	39	85	15	27	62
Belgique+Lux	ns	28	ns	ns	14	ns
Danemark	13	36	119	12	31	97
Espagne	23	76	229	16	61	166
France	21	47	116	13	38	96
Grèce	7	19	ns	5	11	ns
Irlande	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Italie	7	22	55	4	14	36
Pays-Bas	ns	22	59	ns	6	18
Portugal	16	ns	ns	4	ns	ns
Royaume-Uni	ns	60	203	ns	40	156
CEE	12	42	121	8	31	91

Sources : RICA - CCE 1991 - DG VI / A-3 / INRA - ESR - Nantes

Les unités de plus de 40 UDE représentent seulement 15 % des exploitations de grandes cultures de l'Union Européenne. Bien que peu nombreuses, elles détiennent néanmoins une part importante des moyens de production des exploitations de grandes cultures : 46 % de la superficie agricole utile, 47 % de la SCOP, 61 % de la superficie en blé tendre, 54 % de la superficie en oléagineux et 72 % de la superficie en protéagineux [Tableau 2-24]. Dans certains pays, comme au Royaume-Uni ou aux Pays-Bas, les unités de grande dimension jouent un rôle encore plus important puisqu'elles détiennent plus de 80 % des superficies, quelles que soient les cultures prises en compte. En France, en Belgique et en Irlande, elles regroupent environ les deux tiers des superficies céréalières contre un peu moins de la moitié en Allemagne et au Danemark. En Italie et en Espagne, le faible poids des unités de grande dimension (environ 5 % des exploitations de grandes cultures) ne doit cependant pas faire oublier que celles-ci valorisent entre 20 et 30 % des superficies.

Les exploitations de plus de 40 UDE dégagent un EBE moyen de 72 000 ÉCUS

Le produit net total par exploitation céréalière spécialisée passe, en moyenne européenne, de 13 000 à 178 000 Écus entre les petites et les grandes unités de production. Au Royaume-Uni, le produit net total atteint 276 000 Écus dans les exploitations de plus de 40 UDE. Cela correspond environ au double des unités espagnoles de la même classe, lesquelles ont certes une superficie supérieure, mais sont pénalisées par une très faible productivité.

Tableau 2-26 : Le poids des unités de plus de 40 UDE dans les exploitations de grandes cultures

	Nombre d'exploitations	Produit net total	Produit blé tendre	EBE	Dotations aux amortissements	Actif total (avec foncier)	Emprunts long et moyen terme
Allemagne	33 %	50 %	52 %	50 %	42 %	44 %	41 %
Belgique+Lux	43 %	63 %	66 %	66 %	67 %	60 %	81 %
Danemark	16 %	48 %	57 %	58 %	44 %	40 %	49 %
Espagne	4 %	21 %	29 %	12 %	14 %	15 %	29 %
France	45 %	64 %	69 %	63 %	64 %	60 %	65 %
Grèce	1 %	2 %	1 %	2 %	2 %	2 %	4 %
Irlande	28 %	64 %	80 %	64 %	53 %	54 %	73 %
Italie	6 %	27 %	22 %	25 %	17 %	20 %	44 %
Pays-Bas	71 %	80 %	85 %	81 %	80 %	80 %	82 %
Portugal	3 %	20 %	36 %	18 %	13 %	11 %	19 %
Royaume-Uni	65 %	87 %	88 %	86 %	84 %	83 %	86 %
CEE	15 %	51 %	67 %	44 %	48 %	39 %	59 %

Sources : RICA - CCE 1991 - DG VI / A-3 / INRA - ESR - Nantes

En moyenne communautaire, les exploitations de plus de 40 UDE réalisent 51 % du produit net total [Tableau 2-26], cette proportion étant maximum au Royaume-Uni (87 %) et aux Pays-Bas (80 %) et minimum en Grèce (2 %) et en Espagne (21 %). Elles assurent 67 % de la production, exprimée en valeur, de blé tendre. Ainsi, compte tenu de la contribution de ces exploitations aux superficies totales (61 %), il apparaît que le rendement moyen des exploitations de grande dimension est, en moyenne, supérieur à celui des plus petites.

Tableau 2-25 : Le produit net et l'EBE des exploitations de grandes cultures réparties selon trois classes de dimension économique

	Produit net total (1000 Écus)			EBE (1000 Écus)		
	< 12 UDE	12-40 UDE	> 40 UDE	< 12 UDE	12-40 UDE	> 40 UDE
Allemagne	28	73	177	7	20	47
Belgique+Lux	ns	56	ns	ns	21	ns
Danemark	13	46	179	1	13	58
Espagne	13	40	141	6	16	30
France	34	61	161	13	23	59
Grèce	13	38	ns	8	23	ns
Irlande	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Italie	11	46	136	6	25	66
Pays-Bas	ns	67	164	ns	20	51
Portugal	8	ns	ns	3	ns	ns
Royaume-Uni	ns	64	276	ns	20	86
CEE	13	53	178	6	21	61

Sources : RICA - CCE 1991 - DG VI / A-3 / INRA - ESR - Nantes

Les écarts de dimension économique et de produit net se traduisent, en partie, dans les résultats économiques [Tableau 2-25]. Au niveau communautaire, l'EBE moyen par exploitation céréalière spécialisée est de 6 000 Écus dans les petites unités et de 61 000 Écus dans les grandes. Les charges salariales étant proportionnellement plus fortes dans les exploitations de grande dimension, l'efficacité productive (ratio EBE/produit net) passe, en moyenne européenne, de 46 % dans les exploitations de moins de 12 UDE à 34 % dans celles de plus de 40 UDE. Au Royaume-Uni, l'efficacité productive des exploitations de grande dimension atteint seulement 26 % contre 48 % en Italie et 36 % en France. Cette faible efficacité conduit à ce que l'EBE moyen des exploitations britanniques (86 000 Écus) soit, malgré des volumes de production beaucoup plus importants, légèrement inférieur à celui des exploitations françaises, danoises, espagnoles et italiennes.

Au niveau européen, 44 % de l'EBE total des exploitations de grandes cultures sont réalisés par des unités ayant une dimension économique supérieure à 40 UDE. Dans tous les pays de l'Europe du Nord, cette proportion dépasse 50 % alors qu'elle est inférieure à 25 % dans les quatre pays de l'Europe du Sud.

Un actif total qui passe de 83 000 à 567 000 Écus entre les deux classes extrêmes

Le montant total de l'actif du bilan (y compris les valeurs foncières) est, en moyenne européenne, de 83 000 Écus dans les exploitations ayant moins de 12 UDE et de 567 000 Écus dans celle ayant plus de 40 UDE. Les exploitations céréalières françaises de grande dimension économique ont un montant total de l'actif (285 000 Écus) deux fois moins important que la moyenne communautaire et près de quatre fois moins que celui des exploitations britanniques de la même classe. Ceci tient surtout aux écarts de superficies (116 hectares en France contre 203 hectares au Royaume-Uni), à la valeur du foncier et, dans une moindre mesure, aux équipements utilisés.

En moyenne européenne, le rapport entre le produit net et l'actif total augmente avec la dimension économique [Tableau 2-27]. Il est de 31 % dans les exploitations de plus de 40 UDE, de 24 % dans les exploitations ayant une dimension comprise entre 12 et 40 UDE et de seulement 15 % dans les unités de moins de 12 UDE. Cette tendance est accentuée dans les pays de l'Europe du Sud et atténuée dans les pays de l'Europe du Nord.

Tableau 2-27 : L'actif et le taux d'endettement des exploitations de grandes cultures réparties selon trois classes de dimension économique

	Actif total (avec foncier) (1000 Écus)			Taux d'endettement (%)		
	< 12 UDE	12-40 UDE	> 40 UDE	< 12 UDE	12-40 UDE	> 40 UDE
Allemagne	165	311	629	15	14	14
Belgique+Lux	ns	140	ns	ns	14	ns
Danemark	89	203	648	48	51	69
Espagne	103	266	692	1	1	4
France	78	130	285	27	32	42
Grèce	48	123	ns	4	8	ns
Irlande	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Italie	91	266	643	1	2	2
Pays-Bas	ns	267	638	ns	26	25
Portugal	46	ns	ns	4	ns	ns
Royaume-Uni	ns	334	1 090	ns	11	13
CEE	83	220	567	4	12	21

Sources : RICA - CCE 1991 - DG VI / A-3 / INRA - ESR - Nantes

Le montant moyen des dettes par exploitation varie fortement en fonction de la dimension économique, il passe ainsi de 3 000 à 117 000 Écus entre les deux classes extrêmes. Au delà de ces moyennes communautaires, des variations importantes sont observées entre les pays. Ainsi, les exploitations françaises de petite taille sont plus endettées (21 000 Écus) que les exploitations italiennes de grande taille (15 000 Écus). Au Danemark, le montant total des dettes par exploitation de plus de 40 UDE atteint 448 000 Écus, soit quinze fois celui des exploitations espagnoles de la même classe.

Dans la plupart des États membres et notamment dans ceux du Sud de l'Europe, les exploitations de grande taille sont plus endettées, au regard du produit net dégagé et de l'actif total, que ne le sont les exploitations de petite taille. Le taux d'endettement (emprunts / actif total) est de seulement 4 %, en moyenne communautaire, dans les unités de moins de 12 UDE et de 21 % dans celles de plus de 40 UDE. Dans les pays de l'Europe du Nord, le taux d'endettement est plus élevée que la moyenne communautaire pour toutes les classes. Le taux d'endettement passe de 27 % à 42 % entre les deux classes extrêmes en France, de 48 % à 69 % au Danemark, mais de seulement 1 % à 4 % en Italie et en Espagne.

PARTIE III

**LA PRODUCTION BOVINE EUROPÉENNE,
LES EXPLOITATIONS SPÉCIALISÉES
EN VIANDE BOVINE**

3-1- LA PRODUCTION DE VIANDE BOVINE DANS L'UNION EUROPÉENNE

D'une situation déficitaire en viande bovine au début des années soixante, l'Union Européenne est passée dès la seconde moitié des années soixante-dix à une situation excédentaire. Les modifications successives de l'organisation commune de marchés (révision du régime de l'intervention, baisse des prix garantis, etc...) au cours des années quatre-vingts se sont révélées insuffisantes pour enrayer la croissance des stocks communautaires, qui représentaient près d'un million de tonnes à la veille de la mise en place de la réforme de la PAC. Ce déséquilibre croissant entre l'offre et la demande a d'abord eu pour origine la décapitalisation importante du cheptel laitier suite à l'instauration des quotas en 1984, puis la stabilisation de la consommation de viande bovine par habitant et par an, sous l'effet notamment de la concurrence accrue des viandes blanches.

3-1-1- Production, consommation et échanges mondiaux de viande bovine

La production bovine se retrouve sur tous les continents y compris en Afrique. Cinq pays détiennent la moitié du cheptel mondial de bovins : l'Inde, le Brésil, les USA, la Chine et les pays de la CEI. À l'exception de la Chine et du Brésil, le cheptel de bovins reste relativement stable depuis 1975, une légère diminution ayant même été observée depuis le début 1990. Compte tenu de la diversité des pratiques culturelles et des écarts importants de productivité, la répartition mondiale de la production de viande bovine est très différente de celle du cheptel. Ainsi, l'Inde qui possède le plus grand nombre de bovins, ne figure pas parmi les dix premiers pays producteurs de viande bovine.

Avec une production de 8,4 millions de tonnes équivalent carcasse en 1992, l'Union Européenne assure 14 % de la production mondiale de viande bovine et occupe le second rang des pays producteurs, derrière les États-Unis et devant les pays de la CEI. Si le cheptel représente 130 millions de têtes de bovins au Brésil et 104 millions de têtes en Chine, la production de viande bovine, cumulée sur ces deux pays, représente seulement 5,7 millions de tonnes équivalent carcasse soit moins que la production européenne réalisée sur la base d'un cheptel de 81 millions de têtes [Tableau 3-1].

La production communautaire de viande bovine, structurellement excédentaire depuis la fin des années soixante-dix, a poursuivi une évolution cyclique au cours de la dernière décennie. Suites aux abattages massifs de vaches laitières, consécutifs à l'instauration du régime des quotas laitiers, l'offre communautaire de viande bovine s'élevait, entre 1984 et 1987, à environ huit millions de tonnes par an. Les deux années suivantes ont été caractérisées, quant à elles, par un léger recul de production (- 5 % en 1988 et - 3 % en 1989). En 1990, l'offre communautaire de viande bovine a de nouveau progressé (4 %) suite à la reprise cyclique de la production et à la décapitalisation importante du cheptel laitier au sein de l'ancienne République démocratique allemande. Cette augmentation, amplifiée par les importations de veaux en provenance des pays de l'Europe de l'Est (consécutivement à la décapitalisation de leur cheptel) a continué tout au long de 1991 (hausse de 5 % de l'offre). En 1992, suite à la réforme de la PAC et à l'augmentation du troupeau de vaches allaitantes pour maximiser les droits à primes, la production communautaire a sensiblement diminué.

Tableau 3-1 : La production nette, le cheptel bovin et la consommation de viande bovine

	Production nette viande bovine (millions de TEC)	Cheptel de bovins (en millions de têtes)	Consommation de viande bovine (kg / habitant / an)
USA	10,6	99,6	43,1
UE	8,4	81,4	20,8
CEI	7,0	110,3	25,7
Brésil	3,9	130,1	23,9
Argentine	2,5	55,3	67,0
Europe de l'Est	1,9	24,6	13,1
Australie	1,8	26,0	36,0
Chine	1,8	104,6	1,6
Japon	0,6	5,0	10,6
Nouvelle Zélande	0,5	8,1	27,4
Uruguay	0,4	9,5	65,1
Ensemble	41,0	654,5	21,8

Sources : GIRA, chiffres 1992

La consommation moyenne de viande bovine par habitant et par an varie fortement en fonction des habitudes alimentaires et du pouvoir d'achat des consommateurs. Dans les pays pauvres, la consommation alimentaire porte, en effet, davantage sur les protéines végétales (riz, céréales) que sur les protéines animales, beaucoup plus onéreuses. Dans les pays riches, la consommation de viande bovine qui a très longtemps augmenté tend maintenant à se stabiliser voire à régresser, à l'exception de quelques pays d'Asie (Japon, Corée, etc..) où les niveaux de consommation par habitant et par an demeurent encore limités (environ 8 à 10 kg). Avec une consommation moyenne supérieure à 65 kg par habitant et par an, l'Argentine et l'Uruguay occupent le premier rang mondial très loin devant les États-Unis (43 kg), l'Australie (36 kg) et l'Union Européenne (21 kg).

En Union Européenne, le volume global de consommation de viande bovine a progressé de 5 % entre 1983 et 1988. La légère baisse observée en 1989 s'est poursuivie en 1990 (- 5 %) du fait, notamment, des retombées négatives de la "maladie de la vache folle" (BSE) affectant le cheptel britannique¹¹. Un semblant de reprise a été amorcé en 1991, mais dès 1992, une nouvelle baisse est constatée. Depuis lors, la consommation de viande bovine est stabilisée.

¹¹ L'étude porte ici sur les caractéristiques de l'agriculture européenne à la veille de la réforme de la PAC. Au regard des dernières données statistiques disponibles, il est important de souligner que la consommation de viande bovine a enregistré une baisse considérable au cours du premier semestre 1996, suite au problème de la BSE. Les décideurs communautaires, influencés par les résultats d'une étude scientifique relatant une transmission éventuelle entre l'encéphalopathie spongiforme chez les bovins et la maladie de Creutzfeldt-Jacob chez les humains, ont décidé l'abattage d'une partie du cheptel britannique.

Tableau 3-3 : Les principaux courants d'échanges internationaux de viande bovine (gros bovins + veaux) :
Animaux vivants, viandes et conserves (en millions de TEC)

<u>DE</u>	<u>VERS</u>	USA	UE	Ex-URSS	Japon	MO + Afr. Nord	Amérique Centrale	Canada	Corée Sud	Autres	Total
	Union Européenne	0	---	490	0	564	20	0	0	318	1 392
	Australie	402	9	0	354	1	23	100	86	177	1 152
	USA	0	1	0	316	27	84	123	58	27	635
	Canada	585	0	0	6	0	0	0	0	8	599
	Nouvelle Zélande	292	1	0	17	1	14	61	25	57	468
	Brésil	39	170	0	0	31	9	7	0	114	370
	Argentine	89	118	0	0	0	0	0	0	59	266
	Amérique Centrale	233	0	0	0	0	0	26	0	0	259
	Europe de l'Est	0	90	88	0	25	0	0	0	25	228
	Uruguay	5	34	0	1	33	0	0	0	33	106
	Autres	0	77	112	0	0	0	0	0	130	385
	Ensemble	1 645	492	690	694	682	150	317	169	648	5 860

Sources : GIRA, chiffres estimés 1993

Cette stagnation, voire cette réduction pour certains pays de l'Union Européenne, de la consommation de viande bovine par habitant et par an, a plusieurs origines [Tableau 3-2]. Dans un contexte où la consommation totale de viandes est parvenue à son maximum, des substitutions s'opèrent entre types de viandes. Ainsi, la viande bovine est de plus en plus concurrencée par les viandes dites blanches (porcs, volaille) qui présentent un double avantage, celui de coûter moins cher et celui de mieux répondre aux attentes nouvelles de la société en termes de facilité et de rapidité de préparation. Le développement de la restauration hors-foyer, la montée en puissance des plats cuisinés et des produits surgelés, le développement des produits de substitution à base de poissons sont autant de facteurs qui poussent les consommateurs à se détourner progressivement de la viande bovine.

Tableau 3-2 : La consommation de viandes par habitant (kg en équivalent carcasse / an)

	Viande bovine	Viande porcine	Viande de volaille	Viande ovines et caprines	Toutes viandes
Allemagne	19,1	56,4	12,5	1	94,9
France	28,8	39,0	21,9	5,5	111,9
Italie	24,4	34,5	19,7	1,8	89,3
Royaume-Uni	18,8	24,5	21,2	5,9	75,5
CEE	20,9	42,2	18,9	3,9	94,7

Sources : GEB d'après EUROSTAT et ZMP, 1993

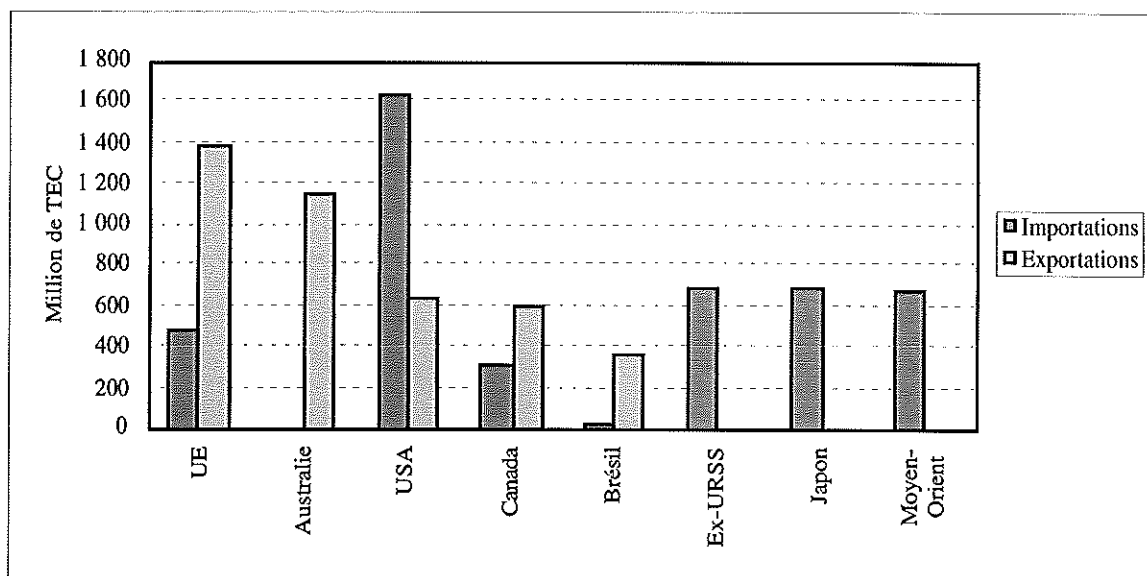
En France, la consommation de viande bovine atteint 28,8 kg par habitant et par an soit une quantité inférieure à la viande porcine (39 kg), mais supérieure à la viande de volaille (21,9 kg) qui a été triplé au cours des trois dernières décennies. La prééminence de la viande porcine se retrouve dans tous les pays et, notamment en Allemagne (56,4 kg) où elle représente près de trois fois la consommation de viande bovine. Compte tenu des écarts de prix unitaires entre ces différents types de viandes, la viande bovine demeure, en valeur, la viande la plus consommée dans la plupart des pays européens.

L'Union Européenne : premier exportateur mondial de viande bovine

Bien que la commercialisation de viande bovine soit réalisée sous différentes formes (animaux vivants, viandes et conserves), les échanges ne représentent qu'une faible part de la production mondiale (environ 9 %). Avec un marché de 5,8 millions de tonnes, la viande bovine est cependant la première viande exportée dans le monde devant la viande porcine (3,3 millions de tonnes) et la viande de volaille (2,5 millions de tonnes), laquelle a connu une très forte progression depuis le début des années quatre-vingts. Ces courants internationaux d'échanges de viande bovine sont structurés autour de deux zones géographiques : d'une part la zone atlantique qui comprend les échanges entre pays de l'Amérique du Sud, de l'Europe et de l'Afrique et, d'autre part la zone pacifique qui comprend essentiellement les échanges entre l'Amérique du Nord, l'Amérique Centrale, l'Australie, la Nouvelle Zélande et les pays d'Asie [Tableau 3-3].

Cette segmentation du marché mondial, qui résulte de la mise en place de barrières sanitaires liées à la fièvre aphteuse, soulève aussi la question des mesures indirectes de protectionnisme commercial. La demande qui s'exprime dans le marché atlantique (pays africains, Moyen-Orient, Europe Centrale, Europe Orientale) se caractérise, en effet, par un faible pouvoir d'achat contrairement à ce qui est observé dans le marché pacifique où les pouvoirs d'achats sont plus élevés (Japon, USA et Canada). Dans le premier cas, l'Union Européenne est le principal fournisseur alors que dans le second, c'est l'Australie qui domine.

Graphique n°3-1 : Les principaux pays importateurs et exportateurs de viande bovine

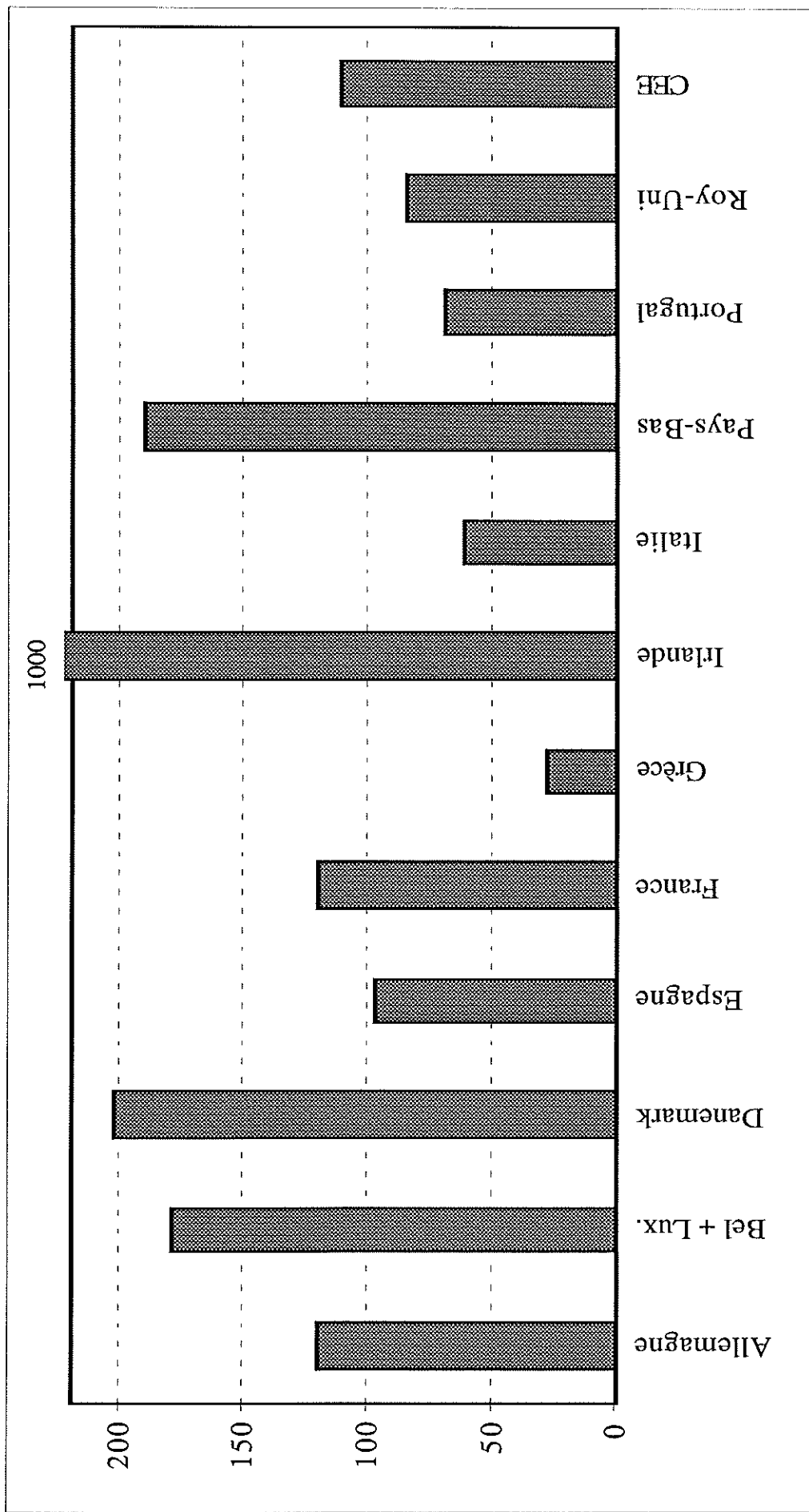


L'Union Européenne est le premier pays exportateur de viande bovine (1,3 millions de tonnes) devant l'Australie (1,1 millions de tonnes), les États-Unis (0,6 millions de tonnes) et le Canada (0,6 millions de tonnes), les trois quarts de ses exportations étant destinés à l'Afrique, au Moyen-Orient et aux pays de la CEI [Graphique 3-1]. Les importations de viande bovine sont, en revanche, deux fois moins importantes dans l'Union Européenne (570 millions de tonnes soit seulement 8 % de la production) qu'aux États-Unis, premier pays importateur. Elles proviennent pour plus de la moitié du Brésil et de l'Argentine, celles d'Europe de l'Est étant en forte régression depuis 1991.

3-1-2- Une activité bovine inégale entre les pays de l'Union Européenne

Les modes de production, les niveaux d'intensification des superficies fourragères, l'importance relative du cheptel allaitant par rapport au cheptel laitier, le degré d'autoapprovisionnement en viande bovine sont autant d'éléments qui concourent à une forte hétérogénéité du secteur bovin au sein de l'Union Européenne. La production et la consommation de viande bovine sont, en tonnage, concentrées pour plus de 70 % dans seulement quatre pays, la France, l'Allemagne, l'Italie et le Royaume-Uni. Si la France est très peu importatrice de viande bovine, les trois autres États membres réalisent ensemble plus de 80 % des importations européennes.

Graphique 3-2 : Le taux d'auto-provisionnement en viande bovine dans les États membres de l'Union Européenne (%)



Sources : Commission européenne, 1993

Le taux d'auto-provisionnement qui est en moyenne communautaire de 111 % en 1993 varie de façon considérable selon les pays. L'Irlande se distingue par une production représentant dix fois sa consommation intérieure. La France et l'Allemagne s'approchent de la moyenne communautaire alors que le Royaume-Uni (85 %), l'Italie (62 %) et les autres pays du Sud (Espagne, Portugal, Grèce) sont déficitaires [Graphique 3-2 et Tableau 3-4].

Tableau 3-4 : Production, consommation et échanges de viande bovine

	Production	Consommation	Exportations (hors CEE)	Importations (hors CEE)
Allemagne	22 %	21 %	30 %	31 %
Belgique + Lux.	4 %	3 %	2 %	1 %
Danemark	3 %	2 %	4 %	0 %
Espagne	6 %	7 %	3 %	1 %
France	22 %	22 %	21 %	3 %
Grèce	1 %	3 %	0 %	2 %
Irlande	7 %	1 %	16 %	0 %
Italie	15 %	20 %	13 %	25 %
Pays-Bas	7 %	4 %	9 %	8 %
Portugal	1 %	2 %	0 %	2 %
Royaume-Uni	12 %	15 %	2 %	27 %
CBE (%)	100 %	100 %	100 %	100 %
CBE (1 000 TEC)	8 400	7 500	1 320	570

Sources : Commission Européenne, 1993

L'application des quotas laitiers en 1984 a eu des conséquences importantes sur la filière viande bovine. Le cheptel communautaire de vaches laitières est, en effet, passé de 30,1 millions de têtes en 1984 à 21,2 millions en 1994 (soit - 30 % en dix ans). L'élévation régulière du rendement laitier par vache, accélérée par les programmes d'encouragement à la cessation de l'activité laitière des agriculteurs les plus âgés, a été à l'origine de ce fort mouvement de décapitalisation. La production européenne de viande bovine (8,4 millions de TEC) provient ainsi pour 70 % du troupeau laitier. La forte progression du cheptel allaitant et le recul du cheptel laitier depuis une dizaine d'années conduisent, cependant, à un abaissement de la part de viande bovine issue des troupeaux laitiers. Les experts de la Commission estiment que celle-ci devrait se stabiliser autour de 60 % dans l'Union Européenne à horizon 2000 (contre 40 % en France).

La production européenne de gros bovins (hors veaux) provient de quatre types d'animaux, les jeunes bovins (40 %), les vaches (29 %), les génisses (18 %) et les boeufs (13 %). Ces parts relatives fluctuent selon le degré de spécialisation des élevages de chaque pays [Tableau 3-5]. En France, par exemple, les vaches entrent pour 42 % dans la production de viande bovine alors que les jeunes bovins en représentent seulement 32 % [Guesdon, Chotteau, Kempf, 1994].

Tableau 3-5 : La production de viande bovine par catégories d'animaux (%)

	Vaches	Génisses	Boeufs	Jeunes Bovins
Allemagne	30	13	1	55
Belgique + Lux.	44	13	6	36
Danemark	43	8	---	49
Espagne	18	26	---	56
France	42	15	11	32
Grèce	16	20	-	73
Irlande	14	24	62	---
Italie	21	13	---	66
Pays-Bas	57	9	---	34
Portugal	21	18	---	59
Royaume-Uni	18	28	43	11
CEE	29	18	13	40

Sources : GEB Filières d'après EUROSTAT et ZMP, 1993

La viande bovine d'Irlande et du Royaume-Uni est constituée par une part importante de viande de boeufs ; celle d'Italie, d'Espagne et d'Allemagne comporte beaucoup de jeunes bovins ; celle des Pays-Bas et du Danemark laisse une place principale à la viande issue du troupeau de vaches.

Quatre vaches allaitantes sur dix sont situées en France

Au cours des dix dernières années, le cheptel communautaire de vaches allaitantes a fortement progressé en passant de 7,1 à 10,3 millions de têtes de vaches allaitantes en 1993. Cette progression de 45 % du cheptel allaitant n'a cependant permis de compenser qu'à hauteur de 40 % la diminution du cheptel laitier, d'où une perte de potentiel de production de veaux. Ce développement s'explique par l'agrandissement de la taille moyenne des troupeaux, par la diversification de certaines exploitations laitières, mais aussi par une volonté politique de soutenir ce type d'élevage par l'octroi de primes aux vaches allaitantes, tout particulièrement dans les zones à handicaps géographiques. Les vaches allaitantes représentent 31 % du cheptel communautaire de vaches. Elles sont proportionnellement bien représentées en Espagne et en France (48 %), mais sont très peu présentes aux Pays-Bas (5 % du cheptel total de vaches) et en Allemagne (9 %).

Avec 38 % du cheptel communautaire de vaches allaitantes, la France est de loin le premier pays européen [Graphique 3-3]. Son cheptel est passé de 2,9 à 3,9 millions de têtes de vaches allaitantes entre 1983 et 1993. Cette forte progression a pour origine, d'une part, une capitalisation dans les bassins traditionnels (Limousin, Auvergne, Bourgogne) accélérée par les exportations croissantes de brouards à destination de l'Italie et, d'autre part, le développement d'ateliers mixtes lait-viande suite à l'application des quotas laitiers (Pays de la Loire, Lorraine). Le cheptel français de vaches allaitantes a connu en 1992 une expansion particulièrement élevée du fait de l'instauration de références de droits à primes, décidées lors de la réforme de la PAC, sur la base de cette même année, alors que celle-ci était encore inachevée.

Avec 17 % du cheptel communautaire, le Royaume-Uni arrive en seconde position. Les années soixante-dix ont été marquées chez nos voisins britanniques par une concurrence entre le développement du cheptel ovin et celui du cheptel allaitant. La mise en place des quotas et la perte de compétitivité de la production ovine ont contribué, au cours des dix dernières années, à une progression du cheptel britannique de vaches allaitantes, qui est passé de 1,3 à 1,7 millions de têtes. Les troupeaux de bovins, qui sont les plus grands de l'Union Européenne, sont de plus en plus localisés dans les zones herbagères de l'Ouest de la Grande-Bretagne.

L'Espagne arrive en troisième position avec 13 % du cheptel communautaire (soit 1,3 millions de vaches allaitantes contre seulement 775 000 dix ans plus tôt). Historiquement situé dans les montagnes sèches du Sud et du Centre, le troupeau a légèrement migré dans les zones humides et montagneuses de la façade atlantique, où les exploitations sont de plus petites tailles. Les deux tiers du cheptel de vaches allaitantes de la Péninsule sont concentrés dans les élevages de grande dimension des régions de Castille, d'Andalousie et d'Étrémadure. Ces élevages, constitués pour l'essentiel d'animaux issus de races locales (Retinta, Morucha, etc...), vendent leurs broutards aux engraisseurs de Catalogne, d'Aragon et de Madrid-Tolède, régions dont les transactions commerciales sont croissantes avec la France [Institut de l'Élevage, 1994].

Tableau 3-6 : L'évolution du cheptel allaitant entre 1983 et 1993

	Cheptel de vaches allaitantes (en milliers de têtes)			VA / vaches totales
	1983	1993	1993 / 1983	1993
Allemagne	170	553	225 %	9 %
Belgique + Lux.	162	512	216 %	42 %
Danemark	67	117	75 %	13 %
Espagne	775	1 382	78 %	48 %
France	2 901	3 950	36 %	48 %
Grèce	89	62	-30 %	32 %
Irlande	418	928	122 %	43 %
Italie	752	720	-4 %	24 %
Pays-Bas	35	91	160 %	5 %
Portugal	200	239	20 %	39 %
Royaume-Uni	1 342	1 745	30 %	40 %
CEE	7 110	10 328	45 %	31 %

Sources : GEB Filières d'après EUROSTAT et ZMP, 1993

L'Irlande, avec un cheptel de 928 000 vaches allaitantes contre 418 000 dix ans auparavant, est l'un des seuls pays européens où le nombre total de vaches n'a pas diminué suite à l'application des quotas laitiers [Tableau 3-6]. Cette croissance importante du cheptel allaitant intervient, en effet, après une décapitalisation régulière de celui-ci au cours des années soixante-dix, décennie au cours de laquelle les troupeaux d'ovins et de vaches laitières ont connu une forte expansion. Avec l'apparition des quotas et les difficultés rencontrées dans le secteur ovin, les producteurs irlandais qui disposaient de peu de perspectives de diversification, compte tenu du climat et de l'importance des superficies fourragères, se sont donc orientés vers le troupeau de vaches allaitantes.

L'Italie est l'un des seuls pays européens avec la Grèce à avoir enregistré une baisse de son cheptel de vaches allaitantes entre 1983 et 1993. Ce pays occupe le cinquième rang avec un cheptel de 720 000 vaches allaitantes, concentré pour une grande part dans des exploitations de petite dimension économique. Ce cheptel est insuffisant pour fournir les ateliers spécialisés d'engraissement de jeunes bovins, qui s'approvisionnent surtout à partir de brouards français. Dans les deux autres pays du Sud de l'Union Européenne, le Portugal et la Grèce, la production bovine est très faible et intervient peu dans la valeur ajoutée dégagée par l'agriculture.

Si le cheptel allaitant a fortement progressé au cours des dix dernières années dans les trois pays de l'Europe septentrionale (Allemagne, Danemark, Pays-Bas), il reste particulièrement limité du fait de la très forte spécialisation laitière de l'élevage bovin (7 % du cheptel communautaire de vaches allaitantes et 37 % de celui de vaches laitières). Au Danemark et aux Pays-Bas, les ateliers laitiers qui sont nombreux et de grande dimension occupent la plupart des superficies fourragères disponibles. Dans un contexte où le prix du foncier est très élevé, les opportunités de développement des élevages allaitants sont faibles. En Allemagne, cette analyse ne prend pas en compte le troupeau des Länders de l'est qui a diminué comme dans tous les pays associés d'Europe Centrale et Orientale. Le cheptel allaitant, qui est concentré pour une part importante dans des exploitations de petite taille, a cependant plus que triplé au cours des dix dernières années. Les régions situées au Nord de l'ex-Allemagne de l'Ouest (Schleswig Holstein, Basse-Saxe, Rhénanie du Nord-Westphalie) regroupent la moitié des vaches allaitantes (un tiers des vaches laitières) tandis que les régions du Sud (Bavière et Bade-Wurtemberg) en regroupent le quart (40 % des vaches laitières).

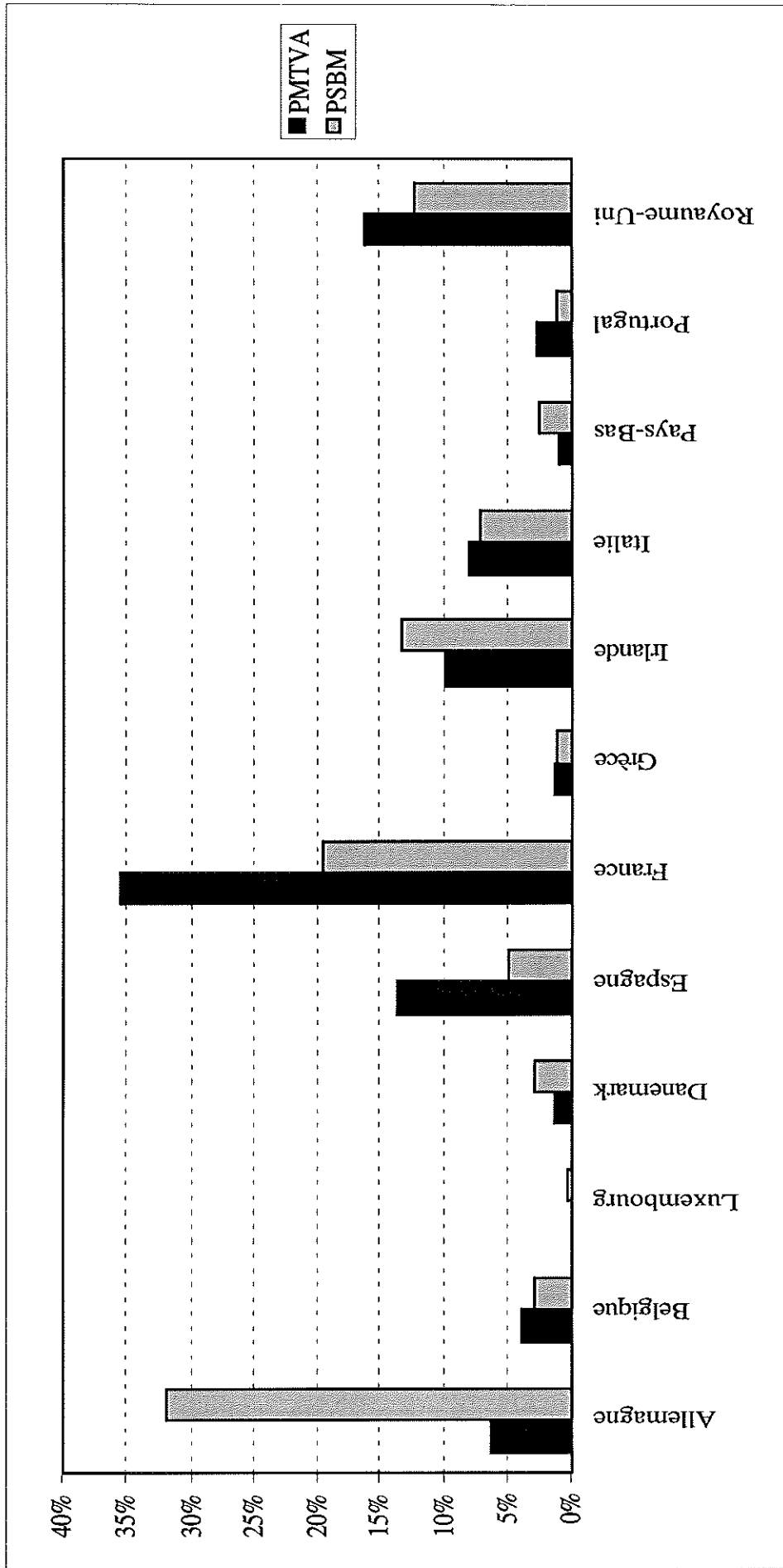
3-1-3- La répartition des droits à primes en vaches allaitantes et bovins mâles

La réforme de l'OCM viande bovine a conduit en 1992 à une augmentation du montant unitaire des primes spéciales aux bovins mâles et des primes au maintien du troupeau de vaches allaitantes de façon à compenser la baisse des prix d'intervention (- 15 %). Pour encourager à l'extensification des systèmes de production en viande bovine, le montant unitaire des primes animales est modulé en fonction du niveau de chargement des exploitations.

La prime à la vache allaitante est destinée aux producteurs qui ne livrent pas de lait, ni de produits laitiers ou à des petits producteurs laitiers (jusqu'à 120 000 Kg de référence lait) et qui détiennent des vaches allaitantes ¹² pour une période minimale de six mois à partir du jour de dépôt de la demande. Le droit à la prime est limité par l'application d'un plafond individuel correspondant au nombre d'animaux primés en année de référence. Ces droits peuvent faire l'objet de ventes ou de transferts avec ou sans exploitation. Les États membres constituent une réserve de droits avec des droits prélevés aux producteurs et une réserve spécifique pour les zones défavorisées. Les États membres peuvent accorder une prime nationale complémentaire dans la limite de 25 Écus par vache, dont les 20 premiers sont à la charge du FEOGA, dans les

¹² Sont considérées comme allaitantes, les vaches de race à orientation viande ou les vaches issues d'un croisement race à viande, race laitière. Elles doivent avoir vêlé au moment de la déclaration, et être destinées à l'élevage de veaux, gardés au moins deux mois.

Graphique 3-4 : La répartition entre les États membres des références de droits à primes en vaches allaitantes et bovins mâles



Sources : Copa-Cogeca 1995 / Commission Européenne

exploitations situées dans les régions considérées en retard de développement et dans les États membres caractérisés par une forte spécialisation bouchère du troupeau allaitant.

Tableau n° 3-7 : Répartition des références de primes au troupeau de vaches allaitantes

	Références nationales (PMTVA)		Année de référence	Prime nationale complémentaire
Allemagne	692 350	6,3 %	1992	pas fixé
Belgique	432 334	3,9 %	1992	20 écus
Luxembourg	14 648	0,1 %	1992	25 écus (1)
Danemark	139 727	1,3 %	1992	non
Espagne	1 497 666	13,6 %	1992	20 écus
France	3 912 696	35,6 %	1992	25 ou 5 écus (2)
Grèce	148 275	1,3 %	1990	20 écus
Irlande	1 100 000	10,0 %	1992	20 écus
Italie	874 360	8,0 %	1992	25 écus
Pays-Bas	95 729	0,9 %	1992	non
Portugal	280 973	2,6 %	1992	25 écus (3)
Royaume-Uni	1 800 495	16,4 %	1992	20 écus en Ulster (4)
Ensemble	10 989 53	100,0 %	---	---

Sources : Copa-Cogeca 1995 / Commission Européenne

(1) pour 80 vaches au maximum

(2) 25 écus pour les 40 premières vaches dont 20 financés par le FEOGA, 5 écus pour les vaches suivantes

(3) dont 20 du FEOGA - (4) n'existe pas pour le reste du Royaume Uni

La prime spéciale au bovin mâle est octroyée dans les limite de plafonds régionaux, calculés selon une année de référence choisie par chaque État membre, à concurrence de 90 animaux par tranche d'âge (10 mois et 22 mois), par année civile et par exploitation. Les États qui le souhaitent peuvent établir des références individuelles pour leurs producteurs, dans la limite du troupeau de référence régional. En cas de dépassement de cette référence, le nombre d'animaux éligibles par producteur est réduit proportionnellement au cours de la campagne suivante. Pour bénéficier de la prime, chaque animal doit être détenu par le producteur pendant au moins deux mois pour chacune des deux tranches d'âge. Les États membres peuvent retenir le versement de la prime à la ferme, lors de l'abattage ou selon une forme mixte (à la ferme pour la première tranche et à l'abattage pour la seconde).

Pour les bovins mâles, l'année 1992 a été choisie en référence par la plupart des États, à l'exception de l'Italie, du Royaume Uni, des Pays Bas (1991) et de l'Allemagne (1990). Le plafond de primes est le plus souvent établi selon une base régionale, si l'on excepte le cas du Danemark et du Luxembourg, pour qui une seule région recouvre l'ensemble du territoire national.

Tableau n° 3-8 : Application de la prime spéciale aux bovins mâles (PSBM)

	Références nationales initiales (PSBM)		Année de référence
Allemagne	3 653 000 (1)	31,8 %	1990
Belgique	331 487 (2)	2,9 %	1992
Luxembourg	21 593	0,2 %	1992
Danemark	335 517	2,9 %	1992
Espagne	551 552	4,9 %	1992
France	2 246 124	19,5 %	1992
Grèce	143 310	1,2 %	1992
Irlande	1 540 000	13,4 %	1992
Italie	824 885	7,2 %	1991
Pays-Bas	264 659	2,4 %	1991
Portugal	141 930	1,2 %	1992
Royaume-Uni	1 419 811 (3)	12,4 %	1991
Ensemble	11 473 868	100,0 %	---

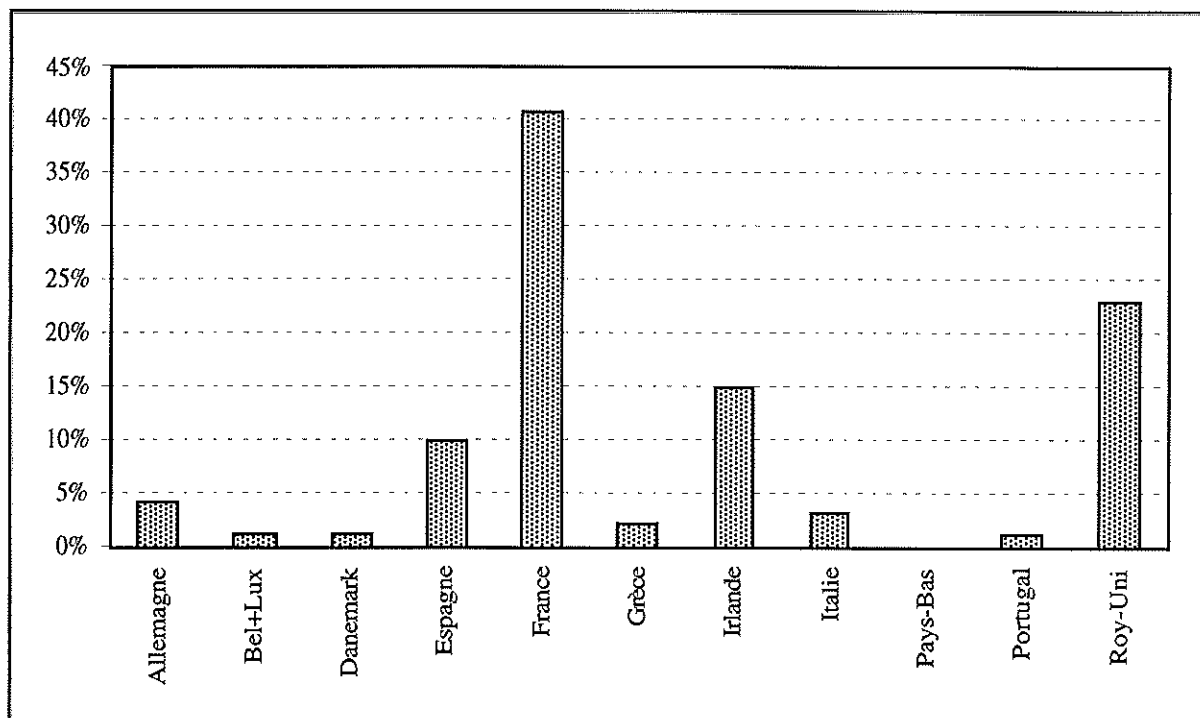
Sources : Copa-Cogeca 1995 / Commission Européenne

- (1) dont 780 000 pour les nouveaux länders
(2) dont 173 000 en région Nord limoneuse
(3) dont 234 000 en Ulster, et 240 000 en Écosse

La répartition des droits à primes entre les États membres permet de rappeler le poids déterminant de la France (35,6 % des droits en vaches allaitantes et 19,5 % en bovins mâles) dans le secteur bovin européen [Tableau 3-7 et 3-8]. Si l'Allemagne détient peu de références en vaches allaitantes (6,3 % de l'ensemble communautaire), elle est en revanche, compte tenu du développement important d'ateliers d'engraissement de jeunes bovins dans les exploitations laitières, le premier pays pour la référence de droits à primes en bovins mâles (31,8 %). Le Royaume-Uni regroupe 16,4 % des références européennes en PMTVA et 12,4 % de celles en PSBM. L'Irlande détient 10 % des références de droits à primes en vaches allaitantes et 13,4 % de celles en bovins mâles. L'Espagne, contrairement à l'Allemagne, a peu de références de droits à primes sur les bovins mâles (4,9 % de l'ensemble communautaire), mais elle est assez bien dotée sur le plan des références en vaches allaitantes (13,6 %).

Le montant des primes animales (PMTVA et PSBM) varie en fonction du facteur de densité observé sur l'exploitation. Lorsque le facteur de densité est inférieur à 1,4 UGB PAC/ha de SFP, les exploitations bénéficient de la totalité des primes communautaires sur les vaches allaitantes (120 Écus) et sur les bovins mâles (90 Écus) et d'un complément de primes spécifiques aux élevages extensifs (30 écus par vache allaitante ou bovin mâle). Lorsqu'il est compris entre 1,4 et 2, les exploitations bénéficient seulement des primes communautaires. Dans le cas d'un dépassement de 2 UGB PAC par hectare de SFP, un mécanisme d'écrêtement des primes communautaires est appliqué.

Tableau n° 3-5 : Répartition du budget communautaire lié aux compléments d'aides pour les élevages extensifs (en 1994)



Les écarts importants d'intensification des superficies fourragères entre les États membres conduisent à ce que la répartition du budget communautaire alloué pour les compléments d'aides aux élevages extensifs soit assez inégale [Graphique 3-5]. En étant l'un des pays les plus extensifs, la France récupèrent 41 % du budget, contre 23 % pour les exploitations britanniques et 15 % pour les exploitations irlandaises. Les autres pays, et notamment ceux de l'Europe septentrionale, sont pénalisés par des facteurs de densité élevés.

3-2- LES EXPLOITATIONS SPÉCIALISÉES EN VIANDE BOVINE

Les exploitations spécialisées en viande bovine dites parfois " exploitations bovines", qui font ici l'objet d'une analyse détaillée, sont celles de l'orientation "bovin, élevage et viande" (voir partie I). Ces exploitations, qui se caractérisent par une très forte spécialisation bovine, ne regroupent cependant qu'une part minoritaire du cheptel communautaire d'herbivores (11 %) et de vaches allaitantes (42 %). Les exploitations dites de "polyculture-élevage" (OTEX 44+71+72+81+82), qui sont nettement plus nombreuses au sein de l'Union Européenne (731 000 contre 166 000 pour les exploitations bovines spécialisées), participent fortement à la production finale de viande bovine. Ainsi, en parallèle de l'analyse spécifique aux exploitations bovines spécialisées, certains éléments de cadrage seront fournis pour les exploitations de "polyculture-élevage".

3-2-1- Le poids des exploitations bovines

En 1991, les 166 000 exploitations spécialisées en viande bovine représentent seulement 4 % de l'ensemble des exploitations agricoles de l'Union Européenne. Ces exploitations occupent une place déterminante en Irlande (37 % de l'effectif national) et sont assez bien représentées au Royaume-Uni (10 %), en France (9 %) et en Belgique (8 %). Dans tous les autres pays, elles sont très peu nombreuses et participent peu à l'activité agricole globale¹³.

Tableau 3-9 : Le poids des exploitations spécialisées en viande bovine dans l'activité agricole globale de chaque pays (%)

	Part des exploitations agricoles	Part des UTA	Part de la SAU	Part de la SCOP	Part des UGB herbivores	Part des vaches allaitantes	Part de l'EBE
Allemagne	1,4 %	1,1 %	1,2 %	0,7 %	2,6 %	21,7 %	0,7 %
Belgique+Lux	8,1 %	7,0 %	9,8 %	3,1 %	14,4 %	45,2 %	2,3 %
Danemark	0,2 %	0,3 %	0,1 %	0,1 %	0,5 %	ns	0,1 %
Espagne	3,7 %	4,8 %	1,4 %	0,4 %	8,9 %	51,2 %	0,5 %
France	9,1 %	8,7 %	10,8 %	2,7 %	18,5 %	51,0 %	3,2 %
Grèce	0,4 %	0,4 %	0,3 %	0,4 %	5,7 %	61,6 %	0,9 %
Irlande	36,9 %	31,2 %	27,6 %	3,9 %	24,1 %	55,1 %	16,6 %
Italie	0,7 %	0,9 %	1,9 %	0,5 %	4,3 %	18,7 %	0,1 %
Pays Bas	1,9 %	1,4 %	0,7 %	0,0 %	9,7 %	ns	0,7 %
Portugal	2,5 %	2,2 %	6,1 %	1,0 %	6,5 %	16,2 %	0,3 %
Royaume Uni	10,2 %	8,8 %	5,2 %	0,5 %	9,0 %	28,8 %	4,6 %
CBE	4,0 %	3,7 %	6,2 %	1,2 %	11,2 %	41,8 %	1,8 %

Sources : RICA - CCE 1991 - DG VI / A-3 / INRA - ESR - Nantes

Les exploitations spécialisées en viande bovine emploient seulement 3,7 % des actifs agricoles de l'Union Européenne [Tableau 3-9]. À l'exception des unités de grande dimension, notamment du Royaume-Uni, elles ne font que très rarement appel à de la main d'oeuvre salariée. Elles occupent 6,2 % de la superficie agricole mais seulement 1,2 % des superficies en céréales et oléo-protéagineux (SCOP), d'où une sensibilité particulièrement faible aux modifications apportées à l'organisation commune des marchés des grandes cultures.

Elles détiennent 11,2 % des UGB herbivores, les quatre cinquièmes d'entre-eux étant regroupés au sein des exploitations laitières et de polyculture-élevage. En ce qui concerne les vaches allaitantes, la concentration est plus forte puisque les exploitations bovines détiennent, à elles seules, 41,8 % du cheptel. Cette concentration du cheptel allaitant au sein des exploitations bovines spécialisées est particulièrement faible en Italie (19 %) et au Royaume-Uni (29 %), mais elle est supérieure à la moyenne communautaire en France (51 %) et en Irlande (55 %).

¹³ Leur nombre étant trop faible dans l'échantillon RICA, la caractérisation des exploitations bovines ne sera pas réalisée au Danemark, en Grèce et aux Pays-Bas.

Tableau 3-10 : Le poids des exploitations de polyculture-élevage (OTEX 44+71+72+81+82) dans l'activité agricole globale de chaque pays (%)

	Part des exploitations	Part des UTA	Part de la SAU	Part de la SCOP	Part de la SFP	Part des UGB herbivores	Part des vaches allaitantes	Part de l'EBE
Allemagne	26 %	26 %	28 %	37 %	21 %	21 %	35 %	19 %
Belgique+Lux	22 %	23 %	25 %	35 %	19 %	22 %	24 %	23 %
Danemark	22 %	26 %	25 %	27 %	21 %	21 %	36 %	20 %
Espagne	16 %	17 %	20 %	10 %	57 %	53 %	26 %	10 %
France	20 %	22 %	23 %	19 %	28 %	28 %	27 %	14 %
Grèce	13 %	15 %	13 %	15 %	45 %	72 %	26 %	19 %
Irlande	26 %	26 %	33 %	34 %	26 %	26 %	30 %	25 %
Italie	11 %	14 %	25 %	16 %	43 %	42 %	52 %	6 %
Pays Bas	9 %	9 %	9 %	5 %	10 %	8 %	ns	7 %
Portugal	27 %	32 %	35 %	28 %	43 %	49 %	50 %	11 %
Royaume Uni	33 %	34 %	51 %	18 %	46 %	47 %	56 %	26 %
CEE	17 %	20 %	29 %	20 %	33 %	34 %	36 %	14 %

Sources : RICA - CCE 1991 - DG VI / A-3 / INRA - ESR - Nantes

Avec 4 % des exploitations de l'Union Européenne, les exploitations bovines assurent seulement 1,8 % de l'EBE global. Ces moins bons résultats des exploitations bovines par rapport aux autres exploitations se retrouvent presque chaque année. Il convient cependant de souligner que l'année 1991, étudiée ici, a été particulièrement difficile pour le secteur bovin, affecté par un abaissement drastique des prix.

La faible contribution des exploitations bovines spécialisées à l'activité agricole communautaire doit être modérée par la prise en considération des activités relevant des exploitations de polyculture-élevage (OTEX 44+71+72+81+82). Ces exploitations ont en effet, pour certaines d'entre elles, un atelier bovin tout aussi important que celui des exploitations bovines spécialisées, avec cependant une activité végétale complémentaire. En représentant 17 % de l'ensemble des exploitations agricoles de l'Union Européenne, elles regroupent 20 % des actifs agricoles, 29 % de la superficie agricole, 20 % de la SCOP, 33 % des superficies fourragères, 34 % des UGB herbivores, 36 % des vaches allaitantes et réalisent 14 % de l'EBE [Tableau 3-10].

Au Royaume-Uni, les exploitations de polyculture-élevage qui représentent une exploitation agricole sur trois, détiennent 56 % du cheptel de vaches allaitantes et occupent plus de la moitié de la superficie agricole. En Allemagne et en Belgique, ces exploitations contribuent fortement à l'occupation des superficies en céréales et oléo-protéagineux, mais participent faiblement à l'EBE global. En Italie, elles sont proportionnellement peu nombreuses (11 % des exploitations agricoles), mais elles sont de grande taille puisqu'elles regroupent 25 % de la superficie agricole nationale et 52 % des vaches allaitantes. En regroupant 27 % des vaches allaitantes, ces exploitations de polyculture-élevage jouent également un rôle important au sein l'activité bovine française. Aux Pays-Bas, en revanche, les exploitations relevant de ce type sont peu nombreuses (9 % de l'ensemble des exploitations agricoles) et de dimension comparable aux autres exploitations.

3-2-2- Les caractéristiques moyennes des exploitations "viande bovine"

L'analyse des caractéristiques des exploitations bovines des différents États membres laisse apparaître d'importantes disparités, tant sur le plan des moyens de production que des résultats économiques. Les exploitations bovines regroupent, en moyenne communautaire, 1,3 UTA, le maximum étant rencontré en Italie (1,6) et le minimum en Irlande (1,0). La marge brute standard, qui est un indicateur permettant d'évaluer la valeur ajoutée potentielle des exploitations est en moyenne de 14 000 Écus, contre 17 000 Écus toutes exploitations agricoles confondues. Elle est inférieure à 7 000 Écus en Irlande, en Espagne et au Portugal, mais elle est supérieure à 19 000 Écus au Royaume-Uni, en France et en Belgique [Tableau 3-11].

Les exploitations bovines européennes disposent en moyenne de 36 hectares, dont près de 80 % correspondent à des superficies fourragères. Les superficies destinées aux grandes cultures sont marginales (3 hectares en moyenne), ce qui laisse entendre que les exploitations bovines ne sont pas, pour la très grande majorité d'entre elles, concernées par le gel des terres.

Tableau 3-11 : Emploi, dimension et superficies des exploitations "viande bovine"

(par exploitation)	UTA	MBS (en 1000 UCE)	SAU (en hectares)	SFP (en hectares)	SCOP (en hectares)
Allemagne	1,2	17	29	22	7
Belgique+Lux	1,3	37	33	30	2
Espagne	1,2	6	8	6	1
France	1,4	24	56	48	6
Irlande	1,0	7	29	22	0
Italie	1,6	13	28	17	2
Portugal	1,2	4	30	13	1
Royaume-Uni	1,4	19	64	48	2
CEE	1,3	14	36	28	3

Sources : RICA - CCE 1991 - DG VI / A-3 / INRA - ESR - Nantes

La superficie agricole des exploitations britanniques (64 hectares) et françaises (56 hectares) n'est pas comparable à celle des exploitations espagnoles (8 hectares), lesquelles présentent une très faible productivité du travail. Au delà de ces moyennes nationales, certaines disparités régionales peuvent être observées dans la structure des exploitations bovines. C'est notamment le cas en France, où cohabitent plusieurs types d'exploitations : celles de type "naisseur" des zones herbagères extensives (Auvergne, Bourgogne, Limousin) ; celles de type naisseur-engraisseur des régions du Grand-Ouest ; celles de type "engraisseur spécialisé" des régions intensives, où l'essentiel de l'alimentation repose sur la valorisation du maïs fourrage et des céréales (Pays de la Loire).

Le cheptel des exploitations spécialisées en viande bovine comporte, en moyenne communautaire, 42 UGB herbivores [Tableau 3-12]. Cet effectif varie sensiblement selon les pays, il passe de 81 UGB au Royaume-Uni à 59 UGB en France, à 28 UGB en Irlande, à moins de 15 UGB en Espagne et au Portugal. Ces écarts de cheptel d'herbivores, qui sont à l'origine des différences de résultats économiques observées entre pays, se retrouvent de façon plus ou moins accentuée au niveau du cheptel de vaches allaitantes. En Allemagne, où les ateliers spécialisés d'engraissement sont assez développés, le cheptel d'herbivores est constitué essentiellement de jeunes bovins. En France, la structure du cheptel des exploitations "viande bovine" est différente, le cheptel de vaches allaitantes par exploitation (36 têtes) étant largement supérieur à celui des bovins mâles. Au Royaume-Uni, les exploitations bovines ont, en moyenne, un cheptel de vaches allaitantes voisin de celui des unités françaises, mais elles ont plus de bovins mâles et d'ovins. En Irlande, les exploitations bovines ont un cheptel de vaches allaitantes limité (dix têtes) et une proportion élevée de jeunes bovins et de boeufs.

Tableau 3-12 : Cheptel moyen et chargement des exploitations "viande bovine"

(par exploitation)	UGB herbivores	Vaches allaitantes	Bovins mâles 1 à 2 ans	Bovins mâles plus de 2 ans	Chargement UGB he / ha SFP
Allemagne	51	5	34	1	2,3
Belgique+Lux	72	41	8	2	2,4
Espagne	13	12	1	0	2,2
France	59	36	8	3	1,3
Irlande	28	10	7	7	1,3
Italie	30	14	9	1	1,8
Portugal	10	5	2	0	0,8
Royaume-Uni	81	37	16	5	1,7
CEE	42	20	7	3	1,5

Sources : RICA - CCE 1991 - DG VI / A-3 / INRA - ESR - Nantes

Le chargement moyen des exploitations bovines communautaires, qui s'élève à 1,5 UGB herbivores par hectare de SFP, varie sensiblement entre les pays. De 0,8 UGB herbivore par hectare de SFP au Portugal, il passe, en moyenne, à 1,3 en France et en Irlande, à 1,7 au Royaume-Uni, à 1,8 en Italie et à plus de 2,2 en Allemagne, Belgique et Espagne. Ces niveaux distincts d'intensification des superficies fourragères s'expliquent par l'importance relative des différents types d'élevage bovin (naisseur, naisseur-engraisseur, engraisseur spécialisé) mais aussi par les modes d'alimentation des troupeaux.

En 1991, le produit net total par exploitation spécialisée en viande bovine est, en moyenne, de 27 000 Écus dont 81 % proviennent des seules activités animales. Cette forte spécialisation pour la production de viande bovine se retrouve dans tous les pays, avec cependant une grande disparité de volume global d'activité. Le produit net total passe en effet de moins de 15 000 Écus par exploitation au Portugal, en Irlande et en Espagne à plus de 35 000 Écus dans tous les autres pays étudiés. Si la réforme de la PAC de mai 1992 a renforcé de façon très importante le poids des aides directes dans la formation du revenu des exploitations bovines, la dépendance à l'égard des paiements directs était déjà conséquente en 1991 ¹⁴. En moyenne communautaire, les aides directes représentent alors 14 % du produit net et 45 % de l'EBE (contre 8 % de l'EBE pour l'ensemble des exploitations agricoles). Le montant moyen des aides directes par exploitation bovine varie en fonction de l'importance du cheptel. Il s'élève à 8 300 Écus au Royaume-Uni, 7 400 Écus en France, 4 800 Écus en Allemagne et est inférieur à 4 000 Écus dans tous les autres pays.

¹⁴ Du fait de la chute des cours de la viande bovine et des faibles revenus des producteurs.

Tableau 3-14 : Les caractéristiques et résultats moyens des exploitations de polyculture-élevage (OTEX 44+71+72+81+82)

	Nombre d'exploitations	UTA	SAU (hectares)	SCOP (hectares)	SFP (hectares)	UGB herbivores	Vaches allaitantes	Produit net (1000 Écus)	EBE (1000 Écus)	Actif total (1000 Écus)
Allemagne	85 842	1,51	34	20	12	23	1	99	15	300
Belgique+Lux	11 740	1,64	31	10	14	41	8	118	43	247
Danemark	17 195	1,25	39	30	7	19	2	120	21	295
Espagne	102 370	1,13	25	6	12	19	1	21	6	102
France	103 275	1,63	54	20	30	41	9	81	24	195
Grèce	75 375	1,82	6	3	2	16	1	17	8	44
Irlande	35 372	1,22	49	3	27	43	7	24	10	200
Italie	133 378	1,71	24	5	13	18	2	39	6	182
Pays Bas	8 560	1,62	21	1	14	34	0	173	56	483
Portugal	113 094	1,77	16	2	5	7	2	8	2	44
Royaume Uni	45 142	1,48	192	19	65	129	22	95	25	502
CEE	731 343	1,60	38	10	16	29	4	50	12	178

Sources : RICA - CCE 1991 - DG VI / A-3 / INRA - ESR - Nantes

Tableau 3-13 : Résultats et aides directes des exploitations spécialisées en viande bovine

	EBE (1000 Écus)	Produit net total (1000 Écus)	Produit animaux (1000 Écus)	Aides directes (1000 Écus)	Aides directes / produit net (%)
Allemagne	12	65	47	4,8	7 %
Belgique+Lux	14	53	49	2,7	5 %
Espagne	1	14	10	0,4	3 %
France	14	41	33	7,4	18 %
Irlande	5	11	10	1,8	16 %
Italie	- 2	42	30	1,2	3 %
Portugal	0,8	9	5	0,9	10 %
Royaume-Uni	15	36	31	8,3	23 %
CEE	8	27	22	3,7	14 %

Sources : RICA - CCE 1991 - DG VI / A-3 / INRA - ESR - Nantes

L'EBE des exploitations bovines ne représente, avec 8 000 Écus en moyenne communautaire, que les deux tiers de celui obtenu par les exploitations de polyculture-élevage. Ces dernières, avec en moyenne 38 hectares (dont 10 hectares de SCOP) et 29 UGB herbivores, dégagent un produit net de 50 000 Écus et un EBE de 12 000 Écus [Tableau 3-13].

Les exploitations bovines européennes ont un actif total de 171 000 Écus, dont 69 000 Écus correspondent à des valeurs foncières (40 %). Avec un montant de dettes à long et moyen terme de 22 000 Écus, ces exploitations ont un taux d'endettement faible de 13 % [Tableau 3-15]. La mobilisation en capitaux est cependant assez forte dans les exploitations bovines eu égard à leur niveau de rentabilité. en effet, les exploitations agricoles européennes prises dans leur globalité, dégagent un EBE moyen deux fois plus élevé que celui des exploitations bovines, avec un montant d'actif légèrement inférieur (163 000 Écus).

Tableau 3-15 : Le bilan des exploitations spécialisées en viande bovine

	Actif total (avec foncier) (1000 Écus)	Actif immobilisé (avec foncier) (1000 Écus)	Immobilisations foncières (1000 Écus)	Endettement total (1000 Écus)	Taux d'endettement (avec foncier) (en %)
Allemagne	278	197	113	64	23 %
Belgique+Lux	249	184	55	66	27 %
Espagne	83	63	33	0,8	1 %
France	206	120	36	50	24 %
Irlande	139	120	101	4	3 %
Italie	200	158	96	4	2 %
Portugal	64	55	36	0,5	1 %
Royaume-Uni	330	281	128	22	7 %
CEE	171	127	69	22	13 %

Sources : RICA - CCE 1991 - DG VI / A-3 / INRA - ESR - Nantes

Tableau 3-17 : La répartition des exploitations bovines (OTEX 42)
du RICA européen selon trois classes de dimension économique

CODE	REGIONS	16 UDE <	16 - 40 UDE	> 40 UDE	Ensemble
10	Schleswig-Holstein	230	0	0	230
20	Hambourg	0	0	0	0
30	Basse Saxe	300	287	157	744
50	Rhénanie-Westphalie	340	387	89	815
60	Hesse	270	0	0	270
70	Rhénanie-Palatinat	170	55	0	225
80	Bade-Wurtemberg	0	215	0	215
90	Bavière	476	1 516	0	1 992
100	Sarre	0	0	0	0
901	Allemagne	1 786	2 480	246	4 491
121	Ile-de-France	0	0	0	0
131	Champagne-Ardenne	0	202	56	258
132	Picardie	0	70	0	70
133	Haute-Normandie	0	388	0	388
134	Centre	0	1 077	147	1 224
135	Basse-Normandie	0	930	108	1 038
136	Bourgogne	820	5 235	1 634	7 689
141	Nord-Pas-de-Calais	80	110	0	190
151	Lorraine	0	193	28	221
152	Alsace	0	0	10	10
153	Franche-Comté	0	290	0	290
162	Pays-de-Loire	1 444	5 212	349	7 005
163	Bretagne	533	1 067	171	1 770
164	Poitou-Charentes	0	1 582	165	1 747
165	Aquitaine	0	1 187	87	1 274
183	Midi-Pyrénées	2 000	3 284	170	5 454
184	Limousin	2 260	6 618	734	9 612
192	Rhône-Alpes	0	1 790	100	1 890
193	Auvergne	908	4 053	701	5 662
201	Languedoc-Roussillon	232	660	0	892
203	PACA	0	0	0	0
204	Corse	380	110	0	490
902	France	8 657	34 057	4 459	47 173
221	Val-d'Aoste	0	3	0	3
222	Piémont	1 263	938	240	2 441
230	Lombardie	153	314	138	605
241	Trentin	10	0	13	23
242	Haut-Adige	0	0	0	0
243	Vénétie	278	336	0	614
244	Frioul-Vénétie	0	5	8	13
250	Ligurie	67	5	0	72
260	Emilie-Romagne	0	0	0	0
270	Toscane	40	17	15	72
281	Marches	140	35	0	175
282	Ombrie	65	39	0	104
291	Latium	993	72	0	1 065
292	Abruzzes	80	31	0	111
301	Molise	0	0	0	0
302	Campanie	11	0	0	11
303	Calabre	216	90	0	306
311	Pouille	20	28	0	48
312	Basilicate	165	90	0	255
320	Sicile	979	145	0	1 124
330	Sardaigne	1 187	95	0	1 282
903	Italie	6 666	2 243	414	8 323
340	Belgique	0	3 090	1 040	4 130
350	Luxembourg	60	100	0	167
355	Belgique+Lux	60	3 199	1 040	4 297
360	Pays Bas	0	810	928	1 738
370	Danemark	150	40	0	190
380	Irlande	43 635	5 559	191	49 385
411	Angleterre-Nord	0	860	130	990
412	Angleterre-Est	520	710	55	1 285
413	Angleterre-Ouest	900	1 441	310	2 651
421	Pays-de-Galles	380	337	0	717
431	Ecosse	440	1 650	687	2 777
441	Irlande-du-Nord	3 920	1 382	76	5 378
909	Royaume-Uni	6 180	6 380	1 258	13 798
450	Macédoine-Trhace	514	0	0	514
460	Epire-Péloponèse	323	30	0	354
470	Thessalie	1 116	0	0	1 116
480	Crète-Archipel Egéen	271	0	0	271
910	Grèce	2 224	30	0	2 255
500	Gaïce	9 870	230	0	10 100
505	Asturies	4 940	230	0	5 170
510	Cantabrie	1 520	230	10	1 760
520	Navarre	0	0	0	0
525	Rioja	170	20	0	190
530	Aragon	0	0	0	0
535	Catalogne	0	0	0	0
540	Baéares	0	0	0	0
545	Castille-Léon	4 640	1 260	0	5 900
550	Madrid	0	0	0	0
555	Castille-Manche	200	0	0	200
560	Com. de Valence	0	0	0	0
565	Murcie	0	0	0	0
570	Estrémadure	540	0	0	540
575	Andalousie	100	70	60	230
911	Espagne	21 980	2 040	70	24 090
610	Entre-Douro-Minho	4 039	0	0	4 039
620	Tras-Os-Montes	2 001	38	0	2 039
630	Ribatejo-Ouest	1 114	47	0	1 161
640	Alentejo-Algarve	595	148	30	774
650	Açores-Madère	2 094	0	0	2 094
912	Portugal	9 845	233	30	10 108
CEE		100 362	67 051	6 643	166 047

Le montant moyen de l'actif est très dépendant du poids des valeurs foncières. Au Royaume-Uni, le montant de l'actif par exploitation est deux fois plus élevé que la moyenne communautaire et quatre fois plus que la moyenne espagnole. En France, les valeurs foncières représentent 17 % du montant total de l'actif contre 48 % en Italie et 70 % en Irlande. Le taux d'endettement moyen des exploitations bovines est inférieur à 3 % en Italie, en Irlande, en Espagne et au Portugal mais il est proche de 25 % en Allemagne, France et Belgique.

3-2-3- Les exploitations bovines selon trois classes de dimension économique

Pour tenir compte des écarts importants de dimension économique entre les exploitations bovines, une analyse des caractéristiques structurelles et des résultats économiques a été réalisée en fonction de trois classes de marge brute standard. Les seuils utilisés pour définir ces classes, sont identiques à ceux retenus lors de l'analyse des exploitations de grandes cultures et permettent de distinguer les petites, moyennes et grandes unités de production.

Six exploitations bovines sur dix ont moins de 16 UDE

Les 166 000 exploitations bovines européennes se répartissent pour 59 % dans la classe des moins de 16 UDE, pour 26 % dans celle de 16 à 40 UDE et pour seulement 5 % dans celle de plus de 40 UDE. Parmi, les 100 350 exploitations de moins de 16 UDE, les trois quarts se retrouvent en Irlande, en Espagne et au Portugal. À l'opposé, parmi les 8 650 exploitations bovines de plus de 40 UDE, quatre sur cinq appartiennent à trois pays, la France, le Royaume-Uni et la Belgique [Tableau 3-16 et 3-17].

Tableau 3-16 : La répartition des exploitations spécialisées en viande bovine selon trois classes de dimension économique

	< 16 UDE	16-40 UDE	> 40 UDE	Ensemble
Allemagne	40 %	55 %	5 %	100 %
Belgique+Lux	1 %	74 %	24 %	100 %
Danemark	79 %	21 %	0 %	100 %
Espagne	91 %	8 %	0 %	100 %
France	18 %	72 %	9 %	100 %
Grèce	99 %	1 %	0 %	100 %
Irlande	88 %	11 %	0 %	100 %
Italie	68 %	27 %	5 %	100 %
Pays-Bas	0 %	47 %	53 %	100 %
Portugal	97 %	2 %	0 %	100 %
Royaume-Uni	45 %	46 %	9 %	100 %
CEE	60 %	34 %	5 %	100 %

Sources : RICA - CCE 1991 - DG VI / A-3 / INRA - ESR - Nantes

En France, au Royaume-Uni, en Allemagne et en Belgique, les exploitations bovines appartiennent en majorité à la classe intermédiaire de dimension économique. Dans tous les pays du sud et en Irlande, elles sont concentrées pour une très grande part dans la classe des moins de 16 UDE.

Tableau 3-18 : Le poids des dix premières régions européennes dans la répartition régionale du nombre des exploitations spécialisées en viande bovine

Moins de 16 UDE			Plus de 40 UDE		
Régions	Nombre	% UE	Régions	Nombre	% UE
Irlande	43 835	43,6 %	Bourgogne	1 634	18,9 %
Galice	9 870	9,7 %	Belgique	1 040	12,0 %
Asturies	4 940	4,8 %	Pays-Bas	928	10,7 %
Castille-Léon	4 640	4,6 %	Limousin	734	8,5 %
Entre-Douro-Minho	4 039	4,0 %	Auvergne	701	8,1 %
Irlande du Nord	3 920	3,8 %	Ecosse	687	7,9 %
Limousin	2 260	2,2 %	Pays de la Loire	349	4,0 %
Açores-Madère	2 094	2,0 %	Angleterre-Ouest	310	3,6 %
Tras-Os-Montes	2 001	2,0 %	Piémont	240	2,8 %
Midi-Pyrénées	2 000	2,0 %	Irlande	191	2,2 %
Ensemble 10 régions	79 600	79,3 %	Ensemble 10 régions	6 814	78,8 %
Ensemble UE	100 352	100,0 %	Ensemble UE	8 643	100,0 %

Sources : RICA - CCE 1991 - DG VI / A-3 / INRA - ESR - Nantes

La répartition des exploitations bovines selon le découpage régional, proposé dans le RICA, permet de souligner la très forte contribution de l'Irlande à l'effectif total des exploitations de moins de 16 UDE. Les autres régions bien représentées dans cette classe sont espagnoles (Galice, Asturies, Castille-Léon), portugaises (Entre-Douro-Minho, Açores-Madère, Tras-Os-Montes), mais aussi françaises (Limousin et Midi-Pyrénées). En ce qui concerne les exploitations bovines de plus de 40 UDE, la région Bourgogne occupe le premier rang devant la Belgique, les Pays-Bas, le Limousin, l'Auvergne, l'Écosse [Tableau 3-18].

Les unités de plus de 40 UDE regroupent seulement 10 % de la superficie agricole

Contrairement aux résultats observés sur les exploitations de grandes cultures, les unités de plus de 40 UDE ne concentrent qu'une très faible part des moyens de production disponibles au sein de l'ensemble des exploitations bovines. Elles détiennent seulement 10 % de la superficie agricole, 9 % des superficies fourragères et 14 % des superficies en céréales et oléo-protéagineux. À l'exception de la Belgique, ces unités de grande dimension détiennent moins de 15 % de la SFP dans tous les pays.

Tableau 3-21 : Le poids des unités de plus de 40 UDE dans les exploitations bovines

	SAU	SCOP	SFP	UGB herbivores	Vaches allaitantes	Produit net total	EBE	Actif total
Allemagne	9 %	8 %	9 %	10 %	0 %	11 %	10 %	6 %
Belgique-Lux	30 %	22 %	31 %	41 %	37 %	42 %	41 %	39 %
Espagne	3 %	0 %	3 %	4 %	6 %	3 %	9 %	2 %
France	14 %	16 %	13 %	14 %	12 %	15 %	16 %	13 %
Irlande	5 %	14 %	1 %	1 %	0 %	3 %	3 %	1 %
Italie	6 %	22 %	6 %	15 %	6 %	16 %	ns	11 %
Royaume-Uni	16 %	21 %	9 %	12 %	14 %	12 %	13 %	6 %
CEE	10 %	14 %	9 %	14 %	11 %	14 %	15 %	9 %

Sources : RICA - CCE 1991 - DG VI / A-3 / INRA - ESR - Nantes

La superficie agricole moyenne par exploitation bovine européenne passe de 23 hectares (dont 4 % de SCOP) dans les unités de moins de 16 UDE à 119 hectares (dont 12 % de SCOP) dans celles de plus de 40 UDE [Tableau 3-19]. L'assolement est constitué essentiellement de surfaces fourragères, la SCOP représentant néanmoins près du quart des superficies des exploitations allemandes. Les exploitations britanniques de plus de 40 UDE détiennent en moyenne près de 300 hectares soit deux fois plus que les unités françaises de la même classe.

Tableau 3-19 : La SAU et la SCOP des exploitations spécialisées en viande bovine réparties selon trois classes de dimension économique

	SAU (en ha)			SCOP (en ha)		
	< 12 UDE	12-40 UDE	> 40 UDE	< 12 UDE	12-40 UDE	> 40 UDE
Allemagne	21	36	ns	4,0	9,6	ns
Belgique+Lux	ns	30	ns	ns	2,7	ns
Espagne	7	19	ns	0,9	3,1	ns
France	32	60	152	2,6	6,6	15,6
Irlande	26	65	ns	0,1	1,8	ns
Italie	28	22	ns	1,0	4,6	ns
Portugal	28	ns	ns	0,9	ns	ns
Royaume-Uni	36	81	299	0,5	2,7	20,6
CEE	23	56	119	0,9	5,3	14,3

Sources : RICA - CCE 1991 - DG VI / A-3 / INRA - ESR - Nantes

Les unités de grande dimension détiennent seulement 14 % des UGB herbivores et 11 % des vaches allaitantes. Le cheptel moyen d'UGB herbivores passe de 22 têtes (dont 55 % de vaches allaitantes) dans les unités de moins de 16 UDE à 202 têtes (dont 37 % de vaches allaitantes) dans celles de plus de 40 UDE [Tableau 3-20 et 3-21].

Tableau 3-20 : Le cheptel des exploitations spécialisées en viande bovine réparties selon trois classes de dimension économique

	UGB herbivores			Vaches allaitantes		
	< 12 UDE	12-40 UDE	> 40 UDE	< 12 UDE	12-40 UDE	> 40 UDE
Allemagne	35	63	ns	5	4	ns
Belgique+Lux	ns	56	ns	ns	34	ns
Espagne	11	38	ns	10	26	ns
France	30	64	157	19	39	87
Irlande	23	89	ns	9	17	ns
Italie	19	52	ns	12	18	ns
Portugal	10	ns	ns	5	ns	ns
Royaume-Uni	46	115	288	20	52	147
CEE	22	70	202	12	35	74

Sources : RICA - CCE 1991 - DG VI / A-3 / INRA - ESR - Nantes

Tableau 3-23 : Le poids des unités de plus de 40 UDE dans les exploitations polyculture-élevage (44+71+72+81+82)

	Nombre d'exploitations	SAU	SCOP	SFP	UGB herbivores	Produit net total	EBE	Actif total
Allemagne	19 %	34 %	34 %	32 %	35 %	37 %	39 %	33 %
Belgique+Lux	49 %	68 %	71 %	65 %	69 %	73 %	75 %	72 %
Danemark	39 %	66 %	68 %	54 %	64 %	74 %	86 %	68 %
Espagne	2 %	29 %	11 %	50 %	7 %	9 %	6 %	9 %
France	23 %	37 %	48 %	32 %	38 %	50 %	51 %	41 %
Grèce	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Irlande	6 %	15 %	45 %	19 %	21 %	39 %	25 %	24 %
Italie	5 %	18 %	25 %	16 %	23 %	27 %	21 %	21 %
Pays-Bas	47 %	67 %	64 %	63 %	73 %	70 %	72 %	68 %
Portugal	1 %	15 %	21 %	8 %	12 %	10 %	4 %	6 %
Royaume-Uni	27 %	58 %	79 %	44 %	52 %	69 %	49 %	53 %
CEE	11 %	38 %	43 %	33 %	34 %	43 %	40 %	34 %

Sources : RICA - CCE 1991 - DG VI / A-3 / INRA - ESR - Nantes

Dans tous les pays, à l'exception de la Belgique, les exploitations spécialisées en viande bovine de plus de 40 UDE regroupent moins de 15 % du cheptel total d'herbivores et de vaches allaitantes des exploitations bovines. En France, celles de grande dimension détiennent, en moyenne, 157 UGB herbivores dont 87 vaches allaitantes alors que celles, plus nombreuses, de petites tailles regroupent 30 UGB herbivores dont 19 vaches allaitantes.

Une faible rentabilité, même pour les grandes exploitations

Le produit net total passe, en moyenne, de 14 000 Écus dans les exploitations de moins de 16 UDE à 129 000 Écus dans celles de plus de 40 UDE, ce qui s'explique essentiellement par les écarts observés dans la dimension des superficies et des cheptels. L'efficacité productive (EBE / produit brut total) variant peu d'une classe à l'autre, l'EBE est, en moyenne, dix fois plus faible dans les petites unités que dans les grandes (4 000 Écus contre 40 000 Écus). Les unités de plus de 40 UDE assurent donc 15 % de l'EBE global des exploitations bovines. En polyculture-élevage, la contribution des structures de grande dimension est plus forte. En ne représentant que 11 % de l'ensemble des exploitations, elles détiennent 38 % de la SAU, 43 % de la SCOP, 34 % des UGB herbivores et parviennent à dégager 43 % du produit net et 40 % de l'EBE. Dans la plupart des pays de l'Europe du Nord, plus de la moitié des moyens de production des exploitations de polyculture-élevage sont concentrés au sein des unités de grande dimension. Dans les Pays du sud, celles-ci demeurent, en revanche, quasi inexistantes.

Tableau 3-22 : Le produit net et l'EBE des exploitations spécialisées en viande bovine réparties selon trois classes de dimension économique

	Produit net total (1000 Écus)			EBE (1000 Écus)		
	< 12 UDE	12-40 UDE	> 40 UDE	< 12 UDE	12-40 UDE	> 40 UDE
Allemagne	49	75	ns	9	13	ns
Belgique+Lux	ns	40	ns	ns	10	ns
Espagne	12	46	ns	1	4	ns
France	22	44	120	8	13	38
Irlande	9	35	ns	5	12	ns
Italie	21	88	ns	- 3	3	ns
Portugal	8	ns	ns	1	ns	ns
Royaume-Uni	20	51	125	8	22	58
CEE	14	46	129	4	13	40

Sources : RICA - CCE 1991 - DG VI / A-3 / INRA - ESR - Nantes

Pour la classe de petite dimension économique, le montant du produit net et de l'EBE varie assez fortement entre les pays [Tableau 3-22 et 3-23]. En ce qui concerne la classe des moins de 12 UDE, les unités allemandes dégagent un produit net (49 000 Écus) correspondant environ au double des unités françaises, ces dernières ayant un EBE près de trois fois plus élevé que celui des unités portugaises. Ces différences de résultats tiennent en partie aux effets de seuils. Les unités allemandes de moins de 12 UDE ont, en effet, une marge brute standard moyenne de 10 800 Écus contre 6 000 Écus en Italie et 3 400 Écus en Portugal.

Le montant total de l'actif des exploitations bovines passe, en moyenne communautaire, de 117 000 à 532 000 Écus entre les deux classes extrêmes de dimension économique du fait notamment d'une forte augmentation des immobilisations (foncier et cheptel reproducteur). Le rapport entre l'EBE et le montant de l'actif (y compris foncier), qui est un des critères utilisés pour apprécier les capacités d'une entreprise à être transmise, s'élève à 3,6 % dans les unités de petite dimension et 7,4 % dans celles de grande dimension ¹⁵.

Tableau 3-24 : L'actif et le taux d'endettement des exploitations spécialisées en viande bovine réparties selon trois classes de dimension économique

	Actif total (avec foncier) (1000 Écus)			Taux d'endettement (%)		
	< 12 UDE	12-40 UDE	> 40 UDE	< 12 UDE	12-40 UDE	> 40 UDE
Allemagne	235	317	ns	19	22	ns
Belgique+Lux	ns	200	ns	ns	28	ns
Espagne	76	177	ns	1	1	ns
France	113	223	545	19	26	118
Irlande	116	390	ns	3	3	ns
Italie	135	342	ns	1	3	ns
Portugal	61	ns	ns	2	ns	ns
Royaume-Uni	280	383	526	4	8	16
CEE	117	258	532	5	18	25

Sources : RICA - CCE 1991 - DG VI / A-3 / INRA - ESR - Nantes

En moyenne communautaire, le taux d'endettement des petites exploitations bovines (5 %) est sensiblement inférieur à celui des grandes (24 %), qui ont plus souvent recours à l'emprunt [Tableau 3-24]. Si, en France, les exploitations bovines de petite dimension ont un montant d'actif nettement inférieur à celui des exploitations britanniques, elles sont, en revanche, plus endettées (22 000 Écus contre 12 000 Écus).

¹⁵ Le rapport EBE / actif est particulièrement faible du fait de l'intégration des valeurs foncières dans l'actif et de la faiblesse des résultats économiques des exploitations bovines en 1991.

PARTIE IV

**LA PRODUCTION LAITIÈRE EUROPÉENNE,
LES EXPLOITATIONS SPÉCIALISÉES**

4-1- LA PRODUCTION DE LAIT EN UNION EUROPÉENNE

L'organisation commune des marchés dans le secteur du lait et des produits laitiers, entrée en vigueur le 29 juillet 1968, est régie par le règlement (CEE) n°804/68 du Conseil, modifié en dernier lieu par l'acte d'adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède. Comme pour les productions de céréales et de viande bovine, la situation déficitaire du marché du lait, observée au début des années soixante, a laissé progressivement place à une situation excédentaire dès la fin des années soixante-dix. L'accumulation d'excédents s'est répercutée par un accroissement rapide des dépenses du FEOGA entre 1978 et 1984. Fort de ce constat, les décideurs politiques ont souhaité limiter l'offre par l'application de quotas laitiers (1984), assurant une meilleure maîtrise individuelle des volumes de production. Cette politique de contingentement a profondément modifié la gestion du marché du lait et a conduit, avec une relative stabilisation du prix lait, à une forte restructuration des exploitations agricoles. En liant le quota au foncier, elle a aussi permis de limiter la concentration spatiale de la production dans les régions ayant les meilleurs avantages comparatifs.

4-1-1- Production et échanges mondiaux de lait et de produits laitiers

Depuis 1970, la forte amélioration de la productivité des troupeaux, en particulier en Europe et aux États-Unis, a conduit à ce que l'augmentation de 13 % du cheptel laitier s'accompagne d'une hausse de production mondiale de lait proche de 30 %. En 1992, la production mondiale de lait de vache représente 454 millions de tonnes, dont le quart est assuré par les douze pays membres de l'Union Européenne [Tableau 4-1]. Avec une production annuelle de 92 millions de tonnes, soit un cinquième de la production mondiale, la CEI occupe le premier rang des pays producteurs. Elle demeure néanmoins déficitaire et le bas niveau de vie de ses habitants ne permet pas aux pays exportateurs d'y trouver des marchés d'exportations solvables. La CEI devance les États-Unis (15 % de la production mondiale), l'Inde (6 %), l'Allemagne (6 %), la France (5 %), le Brésil (3 %), le Royaume-Uni (3 %), la Pologne (3 %), les Pays-Bas (2 %) et l'Italie (2 %).

Tableau 4-1 : La production mondiale de lait de vache (1992)

	Rang	Production (millions de tonnes)	% de la production mondiale
CEI	1	92	20,3 %
États-Unis	2	69	15,1 %
Inde	3	29	6,3 %
Allemagne	4	28	6,2 %
France	5	25	5,6 %
Brésil	6	15	3,4 %
Royaume-Uni	7	15	3,2 %
Pologne	8	14	3,1 %
Pays-Bas	9	11	2,4 %
Italie	10	10	2,2 %
Monde	---	454	100,0 %
CEE	---	110	24,4 %

Sources : FAO, 1992

Depuis une dizaine d'années, la hiérarchie mondiale des pays producteurs de lait a été peu modifiée. Entre 1983 et 1993, les livraisons de lait ont cependant baissé de 12 % au sein de l'Union Européenne (sous l'impulsion du contingentement de la production) alors qu'elles ont augmenté de 9 % aux États-Unis, de 22 % en Nouvelle-Zélande et de 36 % en Australie. Dans les pays de l'Europe de l'Est, le passage d'une économie planifiée à une économie plus libérale s'accompagne d'une décapitalisation importante du cheptel et d'une réduction importante des volumes de production agricole. Entre 1989 et 1993, le cheptel laitier a régressé de 7 % en Russie, de 20 % en Pologne, de 26 % en République Tchèque et de 30 % en Hongrie. Dans le même temps, la production laitière et plus encore les livraisons de lait ont enregistré des baisses proches de 30 % dans la plupart de ces pays [Tableau 4-2].

Tableau 4-2 : Évolution du cheptel et de la production laitière dans les pays de l'Est

	Cheptel laitier		Production laitière		Livraisons de lait	
	1000 têtes	1993 / 89	1000 tonnes	1993 / 89	1000 tonnes	1993 / 89
Russie	19 330	- 7 %	46 900	- 16 %	24 600	- 38 %
Pologne	3 983	- 20 %	12 618	- 22 %	6 784	- 42 %
République Tchèque	887	- 26 %	3 479	- 29 %	2 911	- 34 %
Hongrie	450	- 30 %	2 230	- 22 %	1 650	- 31 %

Sources : GEB Filières d'après ZMP, 1993

Contrairement à certaines productions agricoles (céréales, viande bovine), où les importateurs et les exportateurs négocient autour d'un prix de référence, il n'existe pas réellement de marché mondial dans le secteur des produits laitiers. Les prix auxquels s'établissent les échanges internationaux sont, exception faite du fromage, proches de ceux déterminés au GATT (prix minimal). La plupart des pays (Union Européenne et États-Unis) tentent d'ajuster au mieux leur volume de production de lait aux possibilités d'écoulement interne, les exportations étant alors considérées comme un débouché pour les volumes en surplus. Seules la Nouvelle-Zélande et l'Australie exportent une part importante de leur production.

Les trois quarts du volume global des échanges internationaux de lait portent sur des produits transformés : beurre, fromages, lait écrémé en poudre, lait entier en poudre, lait concentré (Caraes, 1993). Pour être en mesure d'établir des comparaisons sur la quantité de lait réellement exportée par chaque pays, les services de la Commission Européenne ont élaboré un indicateur dit "Équivalent lait" qui s'appuie sur l'application de coefficients aux produits laitiers transformés. Selon cette méthode, l'Union Européenne exporte en 1993, 13,1 millions de tonnes de lait soit 44 % de l'ensemble des exportations mondiales. Elle devance la Nouvelle-Zélande (4,9 millions de tonnes) dont la stratégie exportatrice est clairement affirmée. Viennent ensuite les pays de l'Europe de l'Est (3 millions de tonnes) où les exportations restent dérisoires au regard du volume global de production, puis l'Australie (2,7 millions de tonnes) et les États-Unis (2,4 millions de tonnes). La production "Équivalent lait" qui transite par le marché mondial avoisine depuis plusieurs années les 30 millions de tonnes, la part détenue par l'Union Européenne ayant tendance à régresser [Tableau 4-3].

Tableau 4-4 : La production et l'exportation de produits dérivés du lait (1 000 Tonnes, 1992)

	Beurre ⁽¹⁾		Fromage		Lait écrémé en poudre		Lait entier en poudre		Lait concentré	
	Production	Exportation	Production	Exportation	Production	Exportation	Production	Exportation	Production	Exportation
Union Européenne	1 686	242	5 590	465	1 162	390	983	581	1 340	343
Australie	135	65	197	66	163	121	67	52	90	3
Nouvelle-Zélande	268	183	142	115	155	164	300	257	1	7
États-Unis	619	96	2 943	15	396	100	67	28	966	9
Canada	86	14	262	11	55	34	10	9	65	15
Union Soviétique	1 432	3	592	1	263	---	248	---	647	3
Autres	2 819	141	4 968	237	1 466	261	560	112	1 476	59
Monde	7 045	744	14 693	910	3 660	1 072	2 235	1 039	4 585	439

(1) production dans les laiteries (y compris butteroil en équivalent beurre)

Sources : Commission des CE, DG VI, 1994

Tableau 4-3 : Les exportations sur le marché mondial en "Équivalent lait" (1000 tonnes)

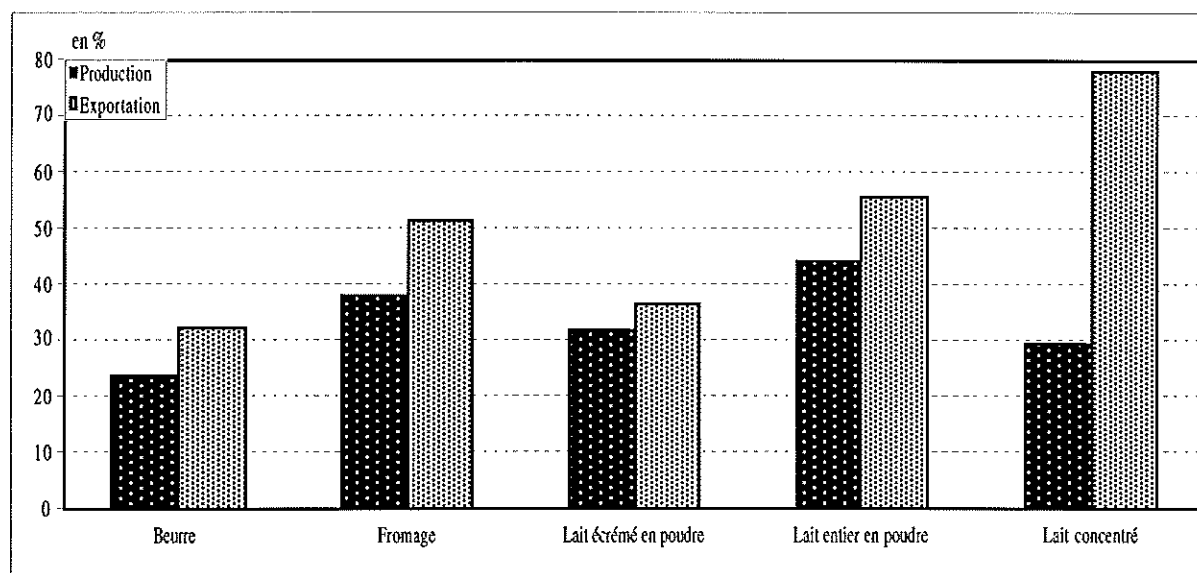
	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
Union Européenne ⁽¹⁾	18 834	16 528	14 188	12 451	12 837	13 856	13 115
Nouvelle-Zélande	3 899	4 649	3 806	4 532	5 244	5 146	4 948
Europe de l'Est / CEI	1 617	2 201	1 746	2 569	2 377	3 124	3 023
Australie	3 514	1 646	1 805	1 911	884	2 345	2 745
États-Unis	840	2 706	602	328	727	1 577	2 488
AELE	2 525	1 703	1 768	2 144	1 803	1 487	1 571
Autres pays	2 005	1 152	2 311	1 821	2 852	1 307	1 418
Canada	826	879	1 676	625	1 607	562	347
Ensemble	29 063	31 468	27 905	26 384	28 335	29 407	29 660

(1) y compris les cinq nouveaux Länder à partir de 1991

Sources : Commission Européenne, 1995

Une analyse par types de produits permet de mieux comprendre la nature des échanges internationaux. La production mondiale de beurre représente 7 millions de tonnes dont seulement 10,5 % font l'objet de transactions internationales [Tableau 4-4 et Graphique 4-1]. Elle est deux fois plus faible que celle de fromages (14,6 millions de tonnes), laquelle s'exporte très peu (6,2 % de la production). En ce qui concerne le lait écrémé en poudre, la production mondiale atteint 3,6 millions de tonnes (dont 29 % sont exportés) contre 2,2 millions de tonnes pour le lait entier en poudre (dont 46 % sont exportés). La production mondiale de lait concentré s'élève à 4,5 millions de tonnes, un peu moins de 10 % étant sujets aux échanges.

Graphique 4-1 : Le poids de l'Union Européenne dans la production et l'exportation mondiale de produits laitiers transformés (en %)



L'Union Européenne exporte 17 % de sa production de beurre, 8 % de sa production de fromages, 33 % de sa production de lait écrémé en poudre, 59 % de sa production de lait entier en poudre et 25 % de sa production de lait concentré. Le taux d'exportation (exportation / production) est nettement plus élevé en Nouvelle-Zélande (68 % pour le beurre, 80 % pour les fromages). Ainsi, pour tous les principaux produits dérivés du lait, l'Union Européenne contribue plus fortement aux exportations qu'à la production mondiale : 24 % de la production mondiale de beurre et 32 % des exportations ; 38 % de la production mondiale de fromages et 51 % des exportations ; 31 % de la production mondiale de lait écrémé en poudre et 35 % des exportations ; 44 % de la production mondiale de lait entier en poudre et 56 % des exportations ; 29 % de la production mondiale de lait entier en poudre et 78 % des exportations.

4-1-2- L'impact de dix années de contingentement de la production laitière

Les quotas laitiers ont permis de rétablir un meilleur équilibre au sein de l'Union Européenne entre l'offre et la demande de produits laitiers et ainsi, de stabiliser les dépenses du FEOGA orientées vers ce secteur. Ils ont entraîné une baisse importante du cheptel de vaches laitières, une restructuration des exploitations agricoles et des changements de stratégies dans les industries de collecte et de transformation du lait.

Recul des excédents en produits laitiers et stabilisation des dépenses

L'amélioration de l'équilibre entre l'offre et la demande de lait et de produits laitiers n'est pas intervenue immédiatement. Durant les deux premières campagnes de mise en application de la politique de contingentement, la réduction des volumes de production n'a pas été suffisante pour assainir le marché laitier. Les stocks communautaires de beurre qui représentaient environ un million de tonnes en 1984 ont continué à progresser pour atteindre près de 1,4 million de tonnes en 1986. Dans le même temps les stocks de lait écrémé en poudre sont passés de 600 000 tonnes en 1984 à près de 800 000 tonnes en 1986 [Graphique 4-2].

Graphique 4-2 : L'évolution des stocks de lait écrémé et de beurre entre 1980 et 1993

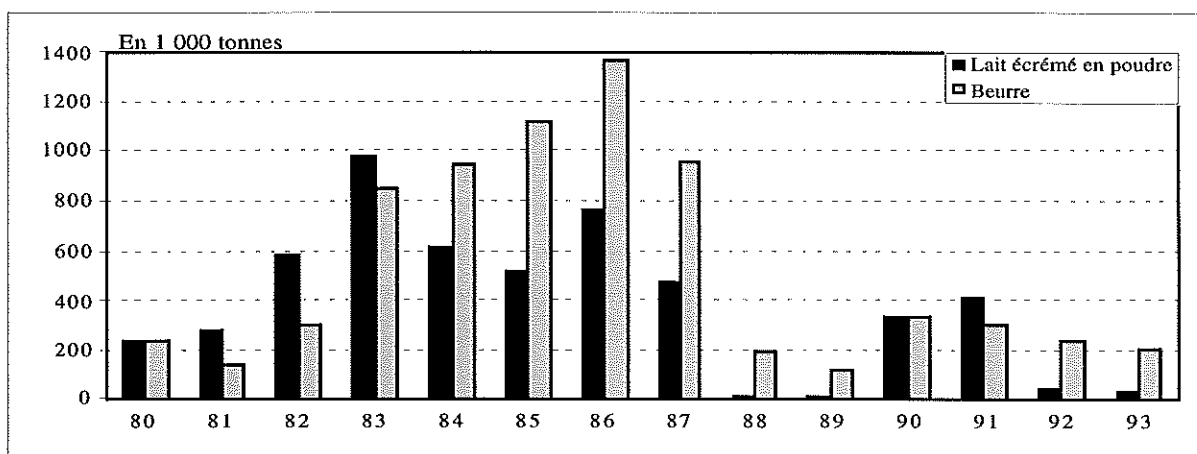


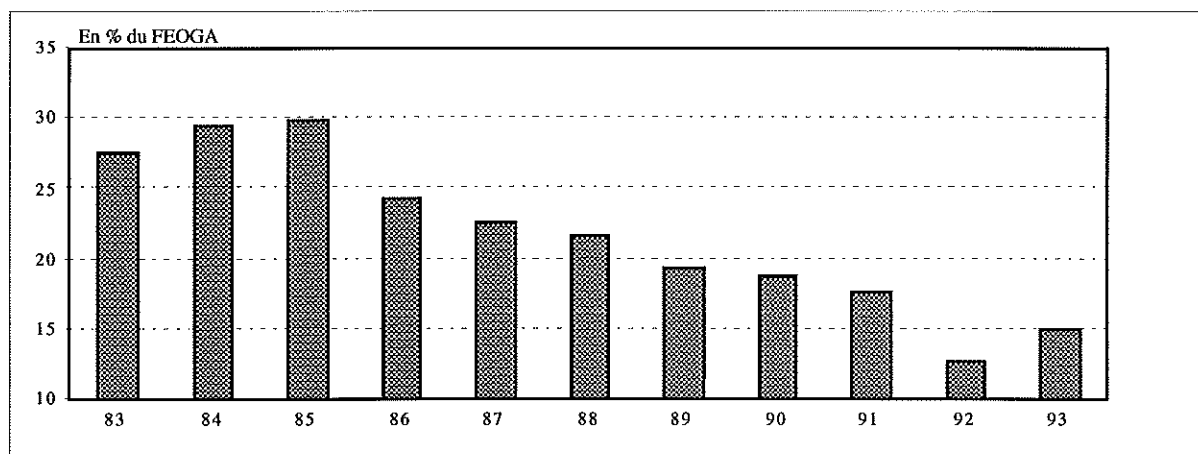
Tableau 4-5 : L'évolution des dépenses du FEOGA-Garantie spécifiques aux produits laitiers (millions d'Écus)

	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
Budget du FEOGA Garantie	15 919	18 371	19 843	22 192	22 968	27 687	25 872	26 453	32 385	32 107	34 748
Produit laitiers = A + B	4 396	5 441	5 933	5 405	5 182	5 983	5 040	4 971	5 706	4 069	5 211
dont restitutions (A)	1 326	1 943	2 028	2 154	2 427	3 082	2 922	1 946	2 319	2 118	2 287
dont interventions (B) = 1+2+3+4+5+6	3 069	3 498	3 905	3 250	2 755	2 901	2 118	3 025	3 387	1 950	2 923
Aides au lait écrémé (1)	1 630	1 841	1 827	1 950	1 743	1 623	1 080	843	1 052	1 086	857
Stockage lait écrémé (2)	634	819	580	384	244	- 10	2	394	270	- 432	- 44
Stockage beurre (3)	410	830	1 325	1 035	705	708	456	580	661	88	161
Écoulement beurre (4)	496	450	403	201	252	241	354	524	669	508	685
Participation producteurs laitiers (5)	- 527	- 749	- 637	- 717	- 601	- 535	890	- 348	- 352	- 368	- 299
Élargissement des marchés (6)	154	183	210	204	240	187	226	268	248	301	421

Sources : Commission Européenne, rapport annuel 1983-94

Face à cette situation, le Conseil a décidé en avril 1986, une nouvelle baisse des quantités globales garanties répartie sur les campagnes 1987-88 et 1988-89. Cette baisse, intervenue dans le cadre d'un programme d'encouragement à la cessation de la production laitière, a eu un impact favorable. Les stocks de beurre et de lait écrémé en poudre, dont les coûts de stockage étaient financièrement très élevés, ont chuté rapidement pour se stabiliser à un niveau budgétairement plus supportable. Les dépenses de soutien spécifiques aux produits laitiers se sont stabilisées aux alentours de 4 à 5 millions d'Écus depuis 1983. De 30 % du budget du FEOGA en 1984, ces dépenses sont ainsi passées à 15 % dix ans plus tard [Graphique 4-3].

Graphique 4-3 : L'évolution des dépenses de l'OCM lait dans le FEOGA-Garantie



Dans le cadre des décisions sur les prix agricoles applicables pour la campagne 1991-92, une nouvelle baisse de 2 % des quantités globales garanties a été décidée par le Conseil ¹⁶. Outre une stabilisation de ces quantités, la campagne 1992-93 a été marquée par une simplification et une codification de la réglementation : les références historiques sont

¹⁶ La quantité globale garantie (y compris la réserve communautaire), fixée par le Conseil, a été modifiée en fonction des contraintes de marchés mais aussi de l'arrivée de nouveaux pays au sein de l'Union Européenne.

- 1984-85 : 99,91 millions de tonnes (Communauté à dix)
- 1985-86 : 99,47 millions de tonnes (CEE à dix)
- 1986-87 : 104,3 millions de tonnes (CEE à onze - entrée de l'Espagne dans l'OCM)
- 1987-88 : 98,76 millions de tonnes (CEE à onze - suspension linéaire des quotas)
- 1988-89 : 96,10 millions de tonnes (CEE à onze - suspension linéaire des quotas)
- 1989-90 : 97,67 millions de tonnes (CEE à onze - suspension linéaire des quotas)
- 1990-91 : 97,86 millions de tonnes (CEE à onze - suspension linéaire des quotas)
- 1991-92 : 103,75 millions de tonnes (CEE à douze - entrée du Portugal et des Länders)
- 1992-93 : 103,75 millions de tonnes (CEE à douze)
- 1993-94 : 106,17 millions de tonnes (CEE à douze - augmentation Italie, Espagne, Grèce)
- 1994-95 : 106,17 millions de tonnes (CEE à douze - augmentation Italie, Espagne, Grèce)
- 1994-95 : 114,01 millions de tonnes (CEE à quinze - entrée Autriche, Finlande, Suède)

supprimées, la quantité individuelle étant dérivée de celle disponible sur l'exploitation au 31 mars 1993 ; le prélèvement en cas de dépassement est porté à 115 % du prix indicatif pour les livraisons comme pour les ventes directes ; la réserve communautaire est supprimée et son montant est réparti entre les États membres dans les quantités globales ; le principe de location temporaire des quantités inutilisées est établi avec certaines dérogations ; les quotas restent, en principe, liés au foncier avec toutefois une plus grande flexibilité ; les dispositions en matière de contrôle sont renforcées ainsi que les règles assurant le versement du prélèvement dû (Commission Européenne, 1994).

Amélioration de la productivité et décapitalisation du cheptel

Le cheptel communautaire de vaches laitières est passé de 30,1 millions de têtes en 1984 à 21,2 millions en 1994, soit une réduction de 30 % en dix ans. Cette réduction drastique des effectifs s'est répercutée sur la filière viande bovine, laquelle demeure très sensible aux décisions politiques prises dans le secteur laitier (70 % de la production européenne de viande bovine provenant du troupeau laitier). Dans un contexte de contingentement de la production, ce mouvement de décapitalisation du cheptel était nécessaire du fait de l'élévation régulière du rendement laitier par vache. En moyenne communautaire la production de lait par vache et par an a progressé de 26 %, passant de 4 067 kg en 1980 à 5 132 kg en 1993 [Tableau 4-6]. Cette progression (2 % par an) se retrouve dans tous les pays membres, la France, la Grèce et le Danemark ayant enregistré des augmentations encore plus spectaculaires.

Tableau 4-6 : L'évolution du rendement annuel en lait des vaches laitières (en Kg)

	1980	1993	1993/1980 (en %)
Allemagne	4 552	5 237	13 %
Belgique + Lux.	3 848	4 493	17 %
Danemark	4 846	6 583	35 %
Espagne	3 350	4 167	24 %
France	3 606	5 396	49 %
Grèce	2 651	3 668	38 %
Irlande	3 227	4 208	30 %
Italie	3 384	4 489	32 %
Pays-Bas	5 030	6 014	19 %
Portugal	---	4 344	---
Royaume-Uni	4 757	5 383	13 %
CEE	4 067	5 132	26 %

Sources : Eurostat, 1994

Au cours de la dernière décennie, les variations du cheptel et de la collecte laitière n'ont pas été identiques dans tous les pays. Elles ont été conditionnées essentiellement par l'impact différencié des quotas laitiers, par les mesures politiques d'accompagnement et par les possibilités de diversification des exploitations. Le recul du cheptel de vaches laitières est supérieur à la moyenne communautaire en France et en Allemagne. La collecte laitière y a aussi fortement régressé (12 à 15 %). À l'opposé, les pays méditerranéens (Espagne, Italie, Portugal et Grèce), qui sont structurellement déficitaires en lait, ont de ce fait vu leurs références s'accroître au cours de la dernière décennie. L'Irlande, pour laquelle la production laitière constitue une part importante du produit national brut, a bénéficié de mesures moins restrictives.

Tableau 4-7 : L'évolution du cheptel laitier et des livraisons de lait

	Nombre de vaches laitières (en milliers)			Livraison de lait
	1984	1994	1994 / 1984	1994 / 1984
Allemagne	7 685	5 255	- 32 %	- 15 %
Belgique + Lux.	1 061	740	- 29 %	- 10 %
Danemark	988	707	- 30 %	- 15 %
Espagne	1 871	1 435	- 23 %	+ 17 %
France	7 195	4 450	- 38 %	- 13 %
Grèce	237	206	- 13 %	+ 40 %
Irlande	1 535	1 281	- 17 %	- 2 %
Italie	3 219	2 280	- 30 %	+ 16 %
Pays-Bas	2 521	1 804	- 28 %	- 19 %
Portugal	360	379	+ 5 %	+ 55 %
Royaume-Uni	3 429	2 677	- 22 %	- 16 %
CEE	30 100	21 214	- 30 %	- 12 %

Sources : GEB Filières d'après EUROSTAT, 1994

Le cheptel de 21,2 millions de vaches laitières, dont plus des trois quarts sont de race Pie Noir (en majorité Holstein), est concentré dans la partie Nord de l'Europe, la moitié des vaches étant située en France et en Allemagne [Tableau 4-7]. Les pays méditerranéens (Espagne, Portugal, Grèce, Italie), avec près de la moitié de la superficie totale de la CEE, ne détiennent qu'un cinquième du cheptel.

Restructuration des exploitations et adaptation des industries laitières

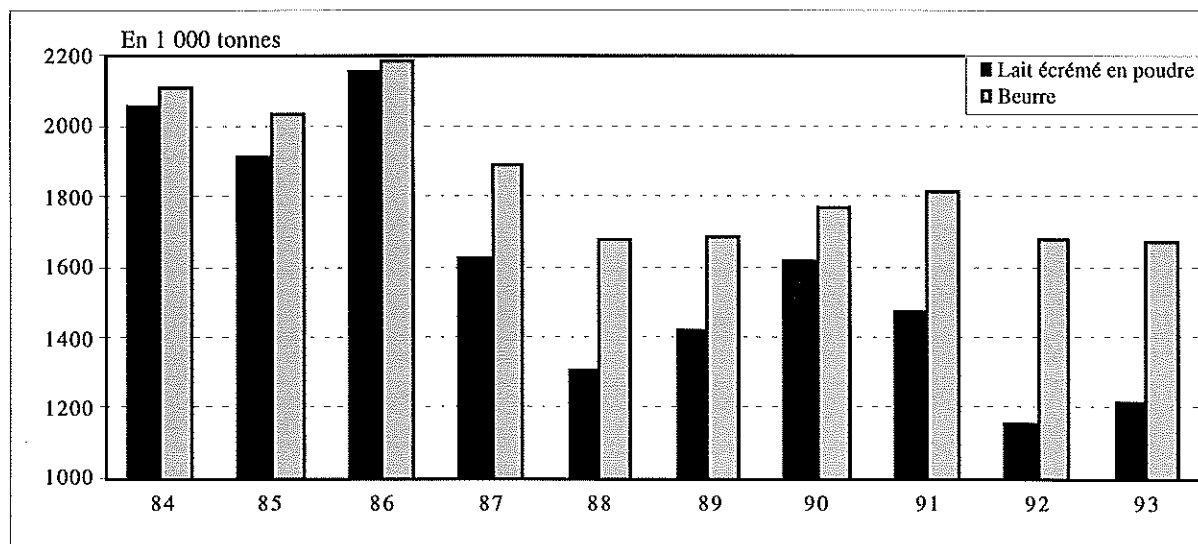
La réduction de 12 % en dix ans des livraisons européennes de lait, la hausse de la productivité, les programmes d'encouragement à la cessation d'activité sont autant de facteurs qui ont contribué à une profonde restructuration des exploitations laitières au cours de la dernière décennie. En fixant une liaison entre le quota laitier et le foncier, les décideurs communautaires sont parvenus à limiter le processus de concentration de la production dans les régions les plus performantes. Une politique de maîtrise de l'offre qui se serait appuyée sur une

baisse de prix du lait aurait, en revanche, favorisé les régions ayant les avantages comparatifs initiaux les plus importants (Bretagne, Pays-Bas, Danemark, etc...).

Au cours des dix dernières années, la disparition de nombreuses exploitations laitières, notamment en France, a permis aux unités restantes de doubler leur volume annuel de productions. Ce phénomène a été plus modéré au Royaume-Uni, au Danemark et aux Pays-Bas, pays où les structures de production étaient déjà fortement concentrées avant la mise en place des quotas. La restructuration des exploitations laitières a été également caractérisée, dans de nombreux cas, par le développement d'ateliers complémentaires de jeunes bovins, par l'agrandissement des superficies céréalières ou par la mise en place d'élevage hors-sol. Ces diversifications qui ont permis aux exploitations laitières de bénéficier, malgré la politique de contingentement, d'une croissance d'activité ont eu des répercussions, parfois budgétairement coûteuses, sur les autres organisations communes de marchés.

La raréfaction de l'offre de produits laitiers, la limitation de l'intervention sur le beurre et la poudre de lait écrémé, les changements intervenus dans les modes de consommation et de distribution des produits alimentaires ont impliqué une adaptation rapide de la part des industriels de la filière laitière [Graphique 4-4]. Au niveau communautaire, le processus de restructuration a donné naissance à une forte concentration des moyens de production au sein de quelques très grands groupes de collecte et de transformation. En France, les entreprises Danone, Besnier, Bel, Bongrain, Sodiaal se partagent désormais une part très importante du marché (Institut de l'Élevage, 1994). Aux Pays-Bas, c'est l'entreprise Campina Melkunie qui domine le marché alors qu'au Danemark, il s'agit de MD Foods (Institut de l'Élevage, 1994). Dans ces deux derniers pays, l'appareil industriel est très concentré, contrairement à ce qui est observé en Espagne et en Italie où subsistent, de façon atomisée, de nombreuses petites entreprises de transformation.

Graphique 4-4 : La production européenne de lait écrémé et de beurre entre 1984 et 1993



D'une façon générale, les entreprises de transformation du lait ont réussi, au cours des dix dernières années, à s'adapter aux attentes nouvelles des consommateurs européens. Cette adaptation s'est manifestée par une réduction de la production de produits laitiers à haute teneur en matière grasse (beurre) et par le renforcement de celle de produits frais (laits fermentés dont yaourts, crèmes, fromages frais) et de fromages affinés. Les statistiques communautaires montrent que la production de beurre qui représentait 2,1 millions de tonnes en 1984 a été progressivement abaissée à 1,6 million de tonnes dix ans plus tard, reflétant ainsi la volonté des consommateurs de se détourner d'un produit jugé trop gras. Dans le même sens et sur une période identique, la production européenne de lait écrémé en poudre est passée de 2,1 millions de tonnes à seulement 1,2 millions de tonnes.

4-1-3- Le secteur laitier européen en 1993 et les mesures de la nouvelle PAC

La répartition de la production laitière entre les États membres est très fortement liée aux quantités globales garanties fixées chaque année par le Conseil. Elles s'élèvent, au niveau communautaire, à 106,4 millions de tonnes pour la campagne 1993-94 [Tableau 4-8]. Réparties selon des critères et une procédure communautaires, soit entre producteurs, soit entre laiteries, elles sont distribuées de la façon suivante : 26,1 % en Allemagne, 22,2 % en France, 13,4 % au Royaume-Uni, 10,4 % aux Pays-Bas, 8,6 % en Italie, 4,9 % en Espagne, 4,9 % en Irlande, 3,1 % en Belgique, 1,7 % au Portugal et 0,6 % en Grèce.

Tableau 4-8 : Les quantités globales garanties en lait (1993-94)

	Quantités globales garanties (en 1 000 tonnes)	Quantités globales garanties (en %)
Allemagne	27 764	26,1 %
Belgique + Lux.	3 334	3,1 %
Danemark	4 454	4,2 %
Espagne	5 200	4,9 %
France	23 637	22,2 %
Grèce	625	0,6 %
Irlande	5 233	4,9 %
Italie	9 212	8,6 %
Pays-Bas	10 983	10,3 %
Portugal	1 804	1,7 %
Royaume-Uni	14 247	13,4 %
CEE	106 498	100 %

Sources : EUROSTAT, 1994

L'industrie laitière est fortement concentrée en France et en Allemagne

La France et l'Allemagne (devenue premier pays européen producteur de lait depuis la réunification) assurent près de la moitié de la production communautaire de lait et participent fortement à sa valorisation industrielle ¹⁷. La production communautaire de fromages représente 5,39 millions de tonnes, contre 1,68 pour celle de beurre, 1,34 pour celle de lait concentré, 1,16 pour celle de lait écrémé en poudre.

L'Allemagne est le premier pays producteur de beurre (474 000 tonnes), de lait écrémé en poudre (400 000 tonnes) et de lait concentré (503 000 tonnes). La France occupe, quant à elle, une position privilégiée en ce qui concerne la production de fromages affinés et de fromages frais (1 485 000 tonnes soit 27 % de la production communautaire). La filière fromagère hexagonale qui associe, plus qu'ailleurs, innovation technologique et tradition se distingue par une très grande diversité de variétés de fromages et par le poids déterminant des fromages à pâtes molles [Tableau 4-9]. Dans la plupart des autres grands pays producteurs, les pâtes pressées non cuites représentent une part importante de la production de fromages affinés.

Tableau 4-9 : La production de produits laitiers transformés (en 1 000 t, 1992)

	Fromage	Beurre	Lait concentré	Lait écrémé en poudre	Autres lait en poudre	Caséine
Allemagne	1 293	474	503	400	228	20
Belgique + Lux.	71	66	22	52	43	0
Danemark	292	78	11	13	106	15
Espagne	227	29	42	23	13	0
France	1 485	460	77	373	304	39
Grèce	98	2	0	0	0	0
Irlande	93	134	91	126	31	40
Italie	836	100	1	0	3	0
Pays-Bas	640	199	386	61	163	30
Portugal	48	17	1	12	8	0
Royaume-Uni	305	127	206	109	84	1
CEE	5 390	1 686	1 340	1 162	983	145

Sources : EUROSTAT, 1994

¹⁷ En moyenne communautaire, les laiteries transforment 92 % de la production de lait. Ce Taux est plus élevé dans les pays de l'Europe du Nord et plus faible en Grèce (75 %) et en Espagne (84 %).

Tableau 4-10 : L'évolution des fabrications de produits laitiers entre 1983 et 1993

(en 1 000 tonnes)	France		RFA (anciens Länders)		Royaume-Uni		Pays-Bas	
	1993	1993/83	1993	1993/83	1993	1993/83	1993	1993/83
	Lait de consommation	3 900	+ 13 %	4 293	+ 18 %	6 700	- 5 %	925
Laits fermentés	1 028	+ 57 %	1 122	+ 85 %	269	+ 107 %	330	+ 30 %
Fromages	1 434	+ 24 %	1 215	+ 44 %	331	+ 35 %	640	+ 31 %
Beurre	445	- 28 %	365	- 42 %	109	- 55 %	188	- 38 %
Crème	246	+ 71 %	484	+ 60 %	145	+ 16 %	79	+ 36 %
Poudre de lait écrémé	386	- 53 %	357	- 48 %	124	- 59 %	71	- 73 %
Poudre de lait entier	275	+ 83 %	176	+ 267 %	71	+ 103 %	175	- 22 %

Sources : CNIEL, ZMP, 1994

Les industries laitières italiennes valorisent le lait essentiellement sous forme de fromages (836 000 tonnes contre seulement 100 000 tonnes de beurre). La production de fromages est, en tonnage, plus importante que la production de beurre dans tous les pays, à l'exception de l'Irlande, pays qui occupe la première place européenne pour la production de caseïne (40 000 tonnes contre 39 000 tonnes en France et 20 000 tonnes en Allemagne). La production de lait concentré est une activité particulièrement bien développée en Allemagne (37 % de la production communautaire) et aux Pays-Bas, mais peu présente en France.

Des modifications importantes dans les modes de consommation des produits laitiers

Au cours de la dernière décennie, les consommateurs européens se sont progressivement détournés de la consommation de beurre et de lait liquide et sont devenus plus fervents de laits fermentés et de fromages. Observées dans la plupart des États membres, ces évolutions ne doivent cependant pas faire oublier que certains particularismes nationaux subsistent, tant en matière de types de produits consommés que de quantité ingérée par habitant et par an.

Tableau 4-11 : L'évolution de la consommation de produits laitiers entre 1983 et 1993

(en Kg / habitant)	France		RFA		Royaume-Uni		Pays-Bas	
	1993	1993/83	1993	1993/83	1993	1993/83	1993	1993/83
Lait liquide	77,7	- 1 %	70,3	- 9 %	118,3	- 8 %	92,6	- 4 %
Produits frais et crèmes	27,3	+ 54 %	18,3	+ 66 %	7,5	+ 74 %	43,3	+ 30 %
Beurre	8,2	- 12 %	6,8	- 18 %	3,5	- 35 %	3,3	- 3 %
Fromages	21,3	+ 14 %	18,5	+ 25 %	8,9	+ 48 %	16,3	+ 22 %

Sources : CNIEL, ZMP, MMB, PVZ, 1994

Avec une consommation de 21,3 kg de fromages par habitant et par an, la France devance l'Allemagne (18,5 Kg), les Pays-Bas (16,3 kg) et le Royaume-Uni (8,9 Kg), ces pays ayant recours à des variétés de fromages distinctes [Tableaux 4-11 et 4-13]. Les consommateurs britanniques apprécient particulièrement le lait liquide (118,3 Kg), qui demeure malgré sa légère baisse de consommation depuis dix ans, l'une des voies privilégiées de transformation du lait au Royaume-Uni. Aux Pays-Bas, les produits frais et les crèmes occupent désormais une part déterminante dans la consommation de produits laitiers (43,3 Kg par habitant et par an). En dix ans, ces produits ont vu leur consommation progresser de 54 % en France, de 66 % en Allemagne et de 74 % au Royaume-Uni, ces trois pays conservant cependant un niveau de consommation inférieur à celui des néerlandais.

La réforme de la PAC dans le secteur laitier

La réforme de la PAC de mai 1992 n'a pas véritablement modifié les mécanismes de fonctionnement de l'organisation commune des marchés du lait. Les exploitations laitières sont, néanmoins, concernées indirectement par l'attribution d'aides directes aux superficies céréalières (y compris le maïs fourrage) et par le renforcement de la prime spéciale aux bovins mâles. Parmi les décisions importantes prises par le conseil, dans le cadre de la réforme de la PAC, il convient de souligner :

- La prorogation jusqu'au 31 mars 2000 du régime des quotas laitiers accompagnée d'une simplification de la réglementation applicable.
- Le principe d'une réduction supplémentaire des quantités globales garanties de 2 % échelonnée sur les périodes 1993-94 et 1994-95. Les analyses du marché en 1993, 1994 et 1995 ont conduit le Conseil à ne pas mettre en place les réductions envisagées.
- une augmentation, pour la campagne 1993/94, des quantités garanties pour l'Espagne, la Grèce et l'Italie .
- une baisse de 5 % du prix d'intervention du beurre échelonnée sur les campagnes 1993-94 (3 %) et 1994-95 (2 %).
- la suppression du prélèvement de coresponsabilité à partir d'avril 1993.
- un nouveau règlement cadre prévoyant le financement de mesures de promotion pour le lait et les produits laitiers.

4-2- LES EXPLOITATIONS LAITIÈRES SPÉCIALISÉES

Les exploitations dites "laitières" correspondent, dans cette étude, aux exploitations des orientations "Bovin lait" (OTEX 41) et "Bovin lait, élevage et viande" (OTEX 43). Près de quatre fois plus nombreuses que les exploitations bovines spécialisées, elles participent activement avec les unités de polyculture-élevage, à la production de viande bovine.

4-2-1- Le poids des exploitations laitières

L'Union Européenne regroupe, en 1991, 650 900 exploitations laitières soit 16 % de l'ensemble des exploitations agricoles professionnelles de l'univers RICA [Tableau 4-12]. Ce type d'exploitations est très fréquent en Allemagne (45 % des exploitations agricoles), aux Pays-Bas (43 %) et en Belgique (39 %). Dans tous les pays de l'Europe du sud, en revanche, les exploitations laitières ne représentent qu'une faible part de l'ensemble des exploitations agricoles (15 % en Espagne, 7 % en Italie et au Portugal et 1 % en Grèce).

Tableau 4-12 : Le poids des exploitations laitières dans l'activité agricole globale de chaque pays (%)

	Part des exploitations agricoles	Part des UTA	Part de la SAU	Part de la SCOP	Part des UGB herbivores	Part des vaches laitières	Part de l'EBE
Allemagne	45 %	47 %	44 %	22 %	72 %	81 %	38 %
Belgique+Lux	39 %	40 %	46 %	24 %	59 %	78 %	29 %
Danemark	21 %	30 %	23 %	13 %	71 %	80 %	28 %
Espagne	15 %	20 %	5 %	1 %	35 %	88 %	4 %
France	26 %	27 %	24 %	8 %	46 %	76 %	17 %
Grèce	1 %	0,6 %	1 %	1 %	4 %	25 %	1 %
Irlande	33 %	40 %	34 %	16 %	48 %	96 %	50 %
Italie	7 %	10 %	11 %	4 %	43 %	68 %	3 %
Pays-Bas	43 %	44 %	54 %	3 %	80 %	92 %	33 %
Portugal	7 %	9 %	6 %	2 %	26 %	66 %	5 %
Royaume-Uni	27 %	29 %	15 %	5 %	35 %	87 %	34 %
CEE	16 %	18 %	20 %	8 %	48 %	80 %	18 %

Sources : RICA - CCE 1991 - DG VI / A-3 / INRA - ESR - Nantes

Au niveau communautaire, les exploitations laitières mobilisent 18 % des UTA et détiennent 20 % de la superficie agricole utile, 8 % de la SCOP, 48 % des UGB herbivores et 80 % des vaches laitières. Aux Pays-Bas et en Allemagne, près de la moitié des actifs et de la superficie agricole sont concentrés dans les exploitations à dominante lait. En Irlande, les unités laitières, qui représentent une exploitation agricole sur trois, sont particulièrement importantes puisqu'elles assurent la moitié de l'EBE national. Dans tous les pays, les exploitations laitières regroupent moins de 25 % de la SCOP, cette proportion étant inférieure à 10 % dans sept d'entre eux.

4-2-2- Les caractéristiques moyennes des exploitations laitières

En moyenne communautaire, les exploitations laitières occupent 1,59 UTA pour une marge brute standard estimée à 30 000 Écus [Tableau 4-13]. La superficie agricole utile moyenne de 30 hectares est constituée essentiellement de superficies fourragères (24 hectares), les superficies en céréales étant limitées (4 hectares). Les exploitations britanniques ont une dimension économique moyenne très importante (2,29 UTA, 70 000 Écus de MBS, 71 hectares) et difficilement comparable à celle des unités espagnoles (1,25 UTA, 8 000 Écus de MBS et 7 hectares de SAU). Si les unités néerlandaises ont une marge brute standard moyenne équivalente à celle des unités britanniques, elles regroupent seulement 1,56 UTA et 27 hectares. En ne cultivant que très peu de céréales, ces exploitations ont fortement recours à l'achat d'aliments concentrés. Au Danemark, les exploitations laitières se distinguent, en revanche, par une proportion importante de cultures céréalières (39 hectares de superficie agricole dont 15 hectares de SCOP).

Tableau 4-13 : Emploi, dimension économique et superficies des exploitations laitières

(par exploitation)	UTA	MBS (en 1000 UCE)	SAU (en hectares)	SFP (en hectares)	SCOP (en hectares)
Allemagne	1,53	30	30	23	7
Belgique+Lux	1,58	48	32	27	4
Danemark	1,56	59	39	24	15
Espagne	1,25	8	7	6	1
France	1,55	30	44	36	7
Irlande	1,53	31	40	34	1
Italie	1,92	21	17	13	2
Pays-Bas	1,56	68	27	27	0
Portugal	1,72	7	10	7	1
Royaume-Uni	2,29	70	71	58	7
CEE	1,59	30	30	24	4

Sources : RICA - CCE 1991 - DG VI / A-3 / INRA - ESR - Nantes

Le cheptel moyen des exploitations laitières est au niveau communautaire de 46 UGB herbivores dont 27 vaches laitières et 3 bovins mâles d'un à deux ans [Tableau 4-14]. Au Royaume-Uni, il est de 121 UGB herbivores (dont 69 vaches laitières), contre 71 UGB herbivores (dont 45 vaches laitières) aux Pays-Bas, 51 UGB herbivores (dont 30 vaches laitières) en France, 44 UGB herbivores (dont 24 vaches laitières) en Allemagne, 31 herbivores (dont 21 vaches laitières) en Italie et 13 herbivores (dont 10 vaches laitières) en Espagne.

Tableau 4-14 : Cheptel moyen et chargement des exploitations laitières

(par exploitation)	UGB herbivores	Vaches laitières	Bovins mâles 1 à 2 ans	Chargement UGB he / ha SFP
Allemagne	44	24	4	1,9
Belgique+Lux	62	33	3	2,3
Danemark	68	39	2	2,9
Espagne	13	10	0	2,3
France	51	30	4	1,4
Irlande	61	31	9	1,8
Italie	31	21	2	2,3
Pays-Bas	71	45	0	2,7
Portugal	14	9	1	1,8
Royaume-Uni	121	69	9	1,7
CEE	46	27	3	1,9

Sources : RICA - CCE 1991 - DG VI / A-3 / INRA - ESR - Nantes

Le chargement communautaire moyen des exploitations laitières s'élève à 1,9 UGB herbivore par hectare de SFP. Compte tenu du mode d'alimentation des cheptels et de la pression foncière, le chargement atteint des niveaux très élevés au Danemark (2,9) et aux Pays-Bas (2,7) mais aussi en Espagne et en Italie. Au Royaume-Uni, en Irlande, au Portugal, mais surtout en France, le niveau de chargement est, en revanche, assez faible.

Tableau 4-15 : Résultats économiques et aides directes des exploitations laitières

	EBE (1000 Écus)	Produit net total (1000 Écus)	Produit lait (1000 Écus)	Produit viande bovine (1000 Écus)	Aides directes (1000 Écus)
Allemagne	18	68	37	17	3,1
Belgique+Lux	33	82	43	29	2,7
Danemark	34	115	78	23	1,9
Espagne	3	19	11	4	0,1
France	21	68	42	14	2,8
Irlande	18	54	31	17	1,6
Italie	5	69	43	10	0,6
Pays-Bas	55	131	93	32	0,5
Portugal	3	18	12	3	1,0
Royaume-Uni	48	146	102	32	4,1
CBE	19	67	41	15	1,9

Sources : RICA - CCE 1991 - DG VI / A-3 / INRA - ESR - Nantes

Le produit net total des exploitations laitières européennes s'élève à 67 000 Écus dont 61 % proviennent de la commercialisation du lait et des produits laitiers et 25 % de celle de viande bovine [Tableau 4-15]. Les écarts de dimension, notamment au niveau du cheptel, conduisent à ce que le produit net total et l'EBE soient nettement plus élevés que la moyenne communautaire au Royaume-Uni, aux Pays-Bas et au Danemark. En Espagne et au Portugal, les résultats économiques sont, en revanche, particulièrement faibles. Le montant moyen des aides directes est, en 1991, de 1 900 Écus soit 10 % de l'EBE (19 000 Écus). La contribution des soutiens directs à la formation de l'EBE est plus forte en Allemagne (17 %), en France (12 %) et au Royaume-Uni (9 %).

Tableau 4-16 : Le bilan des exploitations laitières

	Actif total (avec foncier) (1000 Écus)	Actif immobilisé (avec foncier) (1000 Écus)	Immobilisations foncières (1000 Écus)	Endettement total (1000 Écus)	Taux d'endettement (avec foncier) (en %)
Allemagne	268	222	111	52	19 %
Belgique+Lux	245	210	83	67	27 %
Danemark	288	224	44	174	60 %
Espagne	98	75	42	1	1 %
France	175	113	29	52	30 %
Irlande	269	229	153	21	8 %
Italie	237	213	115	7	3 %
Pays-Bas	577	508	299	177	30 %
Portugal	59	53	26	3	6 %
Royaume-Uni	575	518	310	71	12 %
CBE	244	202	103	46	19 %

Sources : RICA - CCE 1991 - DG VI / A-3 / INRA - ESR - Nantes

Tableau 4-18 : La répartition des exploitations laitières (OTEX 41+43)
du RICA européen selon trois classes de dimension économique

CODE	REGIONS	16 UDE <	16 - 40 UDE	> 40 UDE	Ensemble
10	Schleswig-Holstein	210	3 470	6 690	10 370
20	Hambourg	0	0	0	0
30	Basse-Saxe	1 650	12 533	11 333	25 517
50	Rhénanie-Westphalie	1 260	7 893	4 597	13 750
60	Hesse	800	3 540	840	5 180
70	Rhénanie-Palatinat	670	3 315	1 270	5 255
80	Bade-Wurtemberg	3 950	12 495	2 123	18 567
90	Bavière	12 874	52 424	5 390	70 688
100	Sarre	0	240	260	500
901	Allemagne	21 414	95 010	32 603	149 027
121	Ile-de-France	0	0	0	0
131	Champagne-Ardenne	0	1 238	1 104	2 342
132	Picardie	0	920	1 100	2 020
133	Haute-Normandie	0	2 183	1 520	3 703
134	Centre	0	393	613	1 006
135	Basse-Normandie	2 180	13 470	3 023	18 672
136	Bourgogne	0	605	366	971
141	Nord-Pas-de-Calais	0	2 170	1 340	3 510
151	Lorraine	0	3 088	2 322	5 409
152	Alsace	130	680	440	1 250
153	Franche-Comté	610	5 530	1 540	7 680
162	Pays-de-Loire	1 056	15 308	4 501	20 865
163	Bretagne	2 348	21 163	4 009	27 520
164	Poitou-Charentes	0	1 758	575	2 333
182	Aquitaine	410	2 783	273	3 466
183	Midi-Pyrénées	480	4 246	500	5 226
184	Limousin	0	1 192	276	1 468
192	Rhône-Alpes	3 080	8 390	960	12 430
193	Auvergne	1 812	8 997	839	11 648
201	Languedoc-Roussillon	228	700	0	928
203	PAÇA	0	250	0	250
204	Corse	0	0	0	0
902	France	12 333	95 083	25 301	132 697
221	Val-d'Aoste	1 420	317	23	1 760
222	Piémont	4 197	3 422	1 480	9 099
230	Lombardie	5 517	5 608	5 392	16 415
241	Trentin	1 040	341	47	1 428
242	Haut-Adige	7 100	900	10	8 010
243	Vénétie	6 542	3 694	1 260	11 496
244	Frioul-Vénétie	960	385	92	1 437
250	Ligurie	633	55	0	688
260	Emilie-Romagne	2 800	5 160	1 960	9 920
270	Toscane	550	273	15	838
281	Marches	110	145	40	295
282	Ombrie	185	111	0	296
291	Latium	3 957	1 628	250	5 835
292	Abuzzes	400	239	20	659
301	Molise	0	50	3	53
302	Campanie	3 860	860	0	4 720
303	Calabre	284	80	0	324
311	Pouille	880	823	80	1 783
312	Basilicate	455	90	0	545
320	Sicile	1 591	1 695	310	3 596
330	Sardaigne	1 393	405	0	1 798
903	Italie	43 854	28 158	10 982	80 994
340	Belgique	0	9 130	10 080	19 210
350	Luxembourg	0	811	951	1 563
355	Belgique+Lux	0	9 741	11 031	20 773
360	Pays Bas	0	9 780	30 003	39 763
370	Danemark	280	5 160	10 685	16 125
380	Irlande	10 150	25 290	9 673	45 113
411	Angleterre-Nord	0	1 860	5 620	7 480
412	Angleterre-Est	50	750	2 605	3 405
413	Angleterre-Ouest	0	2 689	8 760	11 429
421	Pays de Galles	130	2 323	3 100	5 553
431	Ecosse	0	190	2 213	2 403
441	Irlande-du-Nord	410	3 098	2 514	6 022
909	Royaume-Uni	590	10 889	24 812	36 292
450	Macédoine-Trhace	1 981	39	0	2 000
460	Epire-Péloponèse	474	58	0	532
470	Thessalie	270	32	0	302
480	Crète-Archipel Egéen	82	104	0	186
910	Grèce	2 787	233	0	3 019
500	Gaïche	42 840	7 090	150	50 080
505	Asturies	17 380	3 130	40	20 550
510	Cantabrie	9 180	3 800	80	13 060
520	Navarre	0	340	0	340
525	Rioja	0	0	0	0
530	Aragon	180	200	0	380
535	Catalogne	0	0	0	0
540	Baïares	320	380	30	730
545	Castille-Léon	6 990	2 450	120	9 560
550	Madrid	0	0	0	0
555	Castille-Manche	890	0	0	890
560	Com. de Valence	0	0	0	0
565	Murcie	0	0	0	0
570	Estrémadure	270	0	0	270
575	Andalousie	2 580	880	90	3 550
911	Espagne	80 630	18 270	510	99 410
610	Entre-Douro-Minho	18 778	1 825	25	18 628
620	Tras-Os-Montes	4 117	388	0	4 505
630	Ribatejo-Ouest	499	428	163	1 090
640	Alentejo-Algarve	497	209	60	767
650	Açores-Madère	4 506	1 255	110	5 871
912	Portugal	28 395	4 105	358	30 858
...	CEE	198 433	300 678	155 857	654 870

Le montant total de l'actif des exploitations laitières européennes est de 244 000 Écus dont 42 % sont constitués d'immobilisations foncières [Tableau 4-16]. Avec un montant total de dettes de 46 000 Écus, le taux d'endettement moyen est de 19 %. Au Royaume-Uni et aux Pays-Bas, l'actif moyen des exploitations avoisine les 575 000 Écus, soit six fois plus que celui des unités espagnoles. Contrairement à la plupart des pays, les immobilisations foncières sont particulièrement limitées en France, où elles représentent, en effet, seulement 16 % de l'actif total (175 000 Écus). Le taux d'endettement des exploitations laitières est maximum au Danemark (60 %) et minimum dans les pays de l'Europe du sud (moins de 5 %).

4-2-3- Les exploitations laitières selon trois classes de dimension économique

Les 654 870 exploitations laitières professionnelles de l'univers RICA se répartissent pour 30 % dans la classe des moins de 16 UDE, pour 46 % dans celle de 16 à 40 UDE et pour 24 % dans celle de plus de 40 UDE [Tableaux 4-17 et 4-18]. Les unités de grande dimension économique sont particulièrement bien représentées aux Pays-Bas (75 %), au Royaume-Uni (68 %), au Danemark (66 %) et en Belgique (53 %). En France, en Irlande et en Allemagne, ce sont les exploitations de taille intermédiaire qui sont les plus nombreuses. Dans les quatre pays du Sud, les exploitations laitières de grande taille sont très rares, la majorité des exploitations ayant moins de 16 UDE.

Tableau 4-17 : La répartition des exploitations laitières selon trois classes de dimension économique

	< 16 UDE	16-40 UDE	> 40 UDE	Ensemble
Allemagne	14 %	64 %	22 %	100 %
Belgique+Lux	0 %	47 %	53 %	100 %
Danemark	2 %	32 %	66 %	100 %
Espagne	81 %	18 %	1 %	100 %
France	9 %	72 %	19 %	100 %
Irlande	22 %	56 %	21 %	100 %
Italie	54 %	32 %	14 %	100 %
Pays-Bas	0 %	25 %	75 %	100 %
Portugal	86 %	13 %	1 %	100 %
Royaume-Uni	2 %	30 %	68 %	100 %
CBE	30 %	46 %	24 %	100 %

Sources : RICA - CCE 1991 - DG VI / A-3 / INRA - ESR - Nantes

La répartition des exploitations laitières, selon le découpage par régions proposé dans le RICA, permet de souligner la forte concentration des unités au sein de quelques zones géographiques. Parmi les 198 400 exploitations laitières de moins de 16 UDE, près de sept sur dix sont concentrées dans les dix premières régions européennes. Avec 42 800 exploitations laitières de moins de 16 UDE, la Galice occupe, de loin, la première position. Elle devance essentiellement des régions du Sud (Asturies, Entre-Douro-Minho, Cantabrie, Haut-Adige, Castille-Léon, Vénétie, Lombardie) mais aussi la Bavière (quatrième position) et l'Irlande (cinquième position).

Tableau 4-20 : Le poids des unités de plus de 40 UDE dans les exploitations laitières

	SAU	SCOP	SFP	UGB herbivores	Vaches laitières	Produit net total	EBE	Actif total
Allemagne	27 %	22 %	28 %	30 %	28 %	29 %	31 %	26 %
Belgique+Lux	58 %	62 %	56 %	61 %	59 %	63 %	63 %	62 %
Danemark	78 %	79 %	78 %	79 %	79 %	80 %	79 %	79 %
Espagne	2 %	8 %	1 %	2 %	3 %	2 %	4 %	2 %
France	23 %	32 %	21 %	25 %	23 %	26 %	26 %	24 %
Irlande	35 %	67 %	37 %	44 %	44 %	48 %	46 %	42 %
Italie	22 %	40 %	22 %	38 %	36 %	40 %	37 %	31 %
Pays-Bas	80 %	70 %	80 %	82 %	83 %	83 %	86 %	81 %
Portugal	5 %	6 %	5 %	7 %	8 %	10 %	5 %	6 %
Royaume-Uni	79 %	94 %	77 %	80 %	81 %	83 %	81 %	81 %
CEE	37 %	39 %	37 %	45 %	43 %	46 %	51 %	43 %

Sources : RICA - CCE 1991 - DG VI / A-3 / INRA - ESR - Nantes

Tableau 4-19 : Le poids des dix premières régions dans la répartition régionale du nombre des exploitations laitières

Moins de 16 UDE			Plus de 40 UDE		
Régions	Nombre	% UE	Régions	Nombre	% UE
Galice	42 840	21,6 %	Pays-Bas	30 003	19,2 %
Asturies	17 380	8,8 %	Basse-Saxe	11 333	7,3 %
Entre-Douro-Minho	16 776	8,5 %	Danemark	10 685	6,9 %
Bavière	12 874	6,5 %	Belgique	10 080	6,5 %
Irlande	10 150	5,1 %	Irlande	9 673	6,2 %
Cantabrie	9 180	4,6 %	Angleterre-Ouest	8 760	5,6 %
Haut-Adige	7 100	3,6 %	Schleswig-Holstein	6 690	4,3 %
Castille-Léon	6 990	3,5 %	Angleterre-Nord	5 620	3,6 %
Vénétie	6 542	3,3 %	Lombardie	5 392	3,5 %
Lombardie	5 517	2,8 %	Bavière	5 390	3,5 %
Ensemble 10 régions	135 348	68,2 %	Ensemble 10 régions	103 626	66,5 %
Ensemble UE	198 433	100,0 %	Ensemble UE	155 857	100,0 %

Sources : RICA - CCE 1991 - DG VI / A-3 / INRA - ESR - Nantes

En ce qui concerne, les 155 800 exploitations de plus de 40 UDE, la concentration dans les dix premières régions est tout aussi forte. Avec 30 000 exploitations, les Pays-Bas détiennent un cinquième des unités laitières européennes de grande taille. Ils devancent largement la Basse-Saxe (11 300 exploitations), le Danemark, la Belgique, l'Irlande, l'Angleterre-Ouest, le Schleswig-Holstein, l'Angleterre-Nord, la Lombardie et la Bavière [Tableau 4-19].

Les unités de plus de 40 UDE regroupent 37 % de la SAU et 45 % des UGB herbivores

Contrairement aux résultats observés sur les exploitations bovines, une part importante des moyens de production, détenus par les exploitations laitières, le sont dans des unités de plus de 40 UDE. Au niveau communautaire, les unités de grande taille détiennent 37 % de la superficie agricole, 39 % de la SCOP, 45 % des UGB herbivores, 43 % des vaches laitières, 51 % de l'EBE et 43 % de l'actif [Tableau 4-20].

Au Royaume-Uni, au Danemark et aux Pays-Bas, ce sont plus des quatre cinquièmes des superficies et du cheptel qui se trouvent dans les unités de grande dimension économique. En Italie, les unités de grande dimension sont particulièrement intensives puisqu'avec 22 % des superficies fourragères (contre 21 % en France), elles regroupent 38 % des UGB herbivores (contre 25 % en France). En Espagne et au Portugal, les unités de grande taille contribuent très faiblement à la valorisation de l'ensemble des moyens de production.

Tableau 4-21 : La SAU et la SCOP des exploitations laitières réparties selon trois classes de dimension économique

	SAU (en ha)			SCOP (en ha)		
	< 12 UDE	12-40 UDE	> 40 UDE	< 12 UDE	12-40 UDE	> 40 UDE
Allemagne	14	29	59	3	7	11
Belgique+Lux	ns	23	46	ns	2	6
Danemark	ns	21	53	ns	8	20
Espagne	6	16	ns	1	2	ns
France	24	41	84	2	6	18
Irlande	7	39	85	0	1	5
Italie	15	23	40	1	2	8
Pays-Bas	ns	16	34	ns	0	0
Portugal	8	25	ns	0	2	ns
Royaume-Uni	ns	38	94	ns	1	11
CEE	10	32	62	1	5	9

Sources : RICA - CCE 1991 - DG VI / A-3 / INRA - ESR - Nantes

Les exploitations laitières de moins de 12 UDE ont, en moyenne communautaire, 10 hectares de superficie agricole dont 1 hectare de superficie en céréales et oléo-protéagineux [Tableau 4-21]. À l'autre extrême, celles de plus de 40 UDE ont 62 hectares de superficie agricole dont 9 hectares de SCOP. Ainsi, les exploitations laitières sont peu concernées par les seuils conditionnant le gel de terres, à l'exception des unités françaises et danoises de grande dimension. Pour une classe de dimension économique donnée, les exploitations françaises ont en moyenne une superficie plus élevée que dans la plupart des autres pays. Ceci s'explique par les effets de seuils liés à la fixation de classes, mais aussi par le fait que la marge brute standard par hectare soit plus faible en France que dans de nombreux autres pays.

Tableau 4-22 : Le cheptel des exploitations laitières réparties selon trois classes de dimension économique

	UGB herbivores			Vaches laitières		
	< 12 UDE	12-40 UDE	> 40 UDE	< 12 UDE	12-40 UDE	> 40 UDE
Allemagne	17	42	93	9	24	49
Belgique+Lux	ns	41	92	ns	23	48
Danemark	ns	35	92	ns	20	53
Espagne	10	34	ns	7	26	ns
France	20	49	109	13	29	58
Irlande	17	53	163	8	27	80
Italie	11	42	123	8	28	78
Pays-Bas	ns	37	89	ns	22	57
Portugal	9	43	ns	6	28	ns
Royaume-Uni	ns	63	163	ns	34	93
CEE	13	45	114	8	26	64

Sources : RICA - CCE 1991 - DG VI / A-3 / INRA - ESR - Nantes

Tableau 4-24 : L'actif et le taux d'endettement des exploitations laitières réparties selon trois classes de dimension économique

	Actif total (avec foncier) (1000 Écus)			Taux d'endettement (%)		
	< 12 UDE	12-40 UDE	> 40 UDE	< 12 UDE	12-40 UDE	> 40 UDE
Allemagne	119	267	505	15	18	24
Belgique+Lux	ns	160	371	ns	23	30
Danemark	ns	148	390	ns	43	65
Espagne	84	187	ns	1	2	ns
France	73	168	350	22	30	33
Irlande	84	236	674	1	6	10
Italie	130	285	755	3	2	4
Pays-Bas	ns	318	715	ns	16	34
Portugal	45	153	ns	4	8	ns
Royaume-Uni	ns	287	781	ns	8	13
CEE	93	227	589	5	17	24

Sources : RICA - CCE 1991 - DG VI / A-3 / INRA - ESR - Nantes

Le cheptel moyen des exploitations laitières de petite dimension économique est composé de 13 UGB herbivores (dont 8 vaches laitières), soit près de huit fois moins que celui des unités de plus de 40 UDE (114 UGB herbivores dont 64 vaches laitières).

Tableau 4-23 : Le produit net et l'EBE des exploitations laitières réparties selon trois classes de dimension économique

	Produit net total (1000 Écus)			EBE (1000 Écus)		
	< 12 UDE	12-40 UDE	> 40 UDE	< 12 UDE	12-40 UDE	> 40 UDE
Allemagne	24	67	141	4	18	39
Belgique+Lux	ns	52	126	ns	21	50
Danemark	ns	58	156	ns	18	47
Espagne	14	51	ns	2	8	ns
France	25	64	153	8	19	46
Irlande	11	118	152	4	16	51
Italie	25	44	287	1	8	18
Pays-Bas	ns	88	167	ns	24	73
Portugal	11	63	ns	2	8	ns
Royaume-Uni	ns	56	205	ns	23	65
CEE	18	64	171	3	18	53

Sources : RICA - CCE 1991 - DG VI / A-3 / INRA - ESR - Nantes

Le produit net total passe, en moyenne communautaire, de 18 000 à 171 000 Écus entre les deux classes extrêmes de dimension économique alors que, dans le même temps, l'EBE passe de 3 000 à 53 000 Écus [Tableau 4-23 et 4-24]. Aux Pays-Bas, la rentabilité des exploitations laitières de grande dimension est très forte (73 000 Écus) comparativement aux unités italiennes (18 000 Écus), qui ont pourtant un produit net plus élevé.

Le montant moyen de l'actif (y compris les valeurs foncières) passe de 93 000 Écus dans les exploitations laitières de petite dimension à 589 000 Écus dans celles de grande dimension. Dans les unités de plus de 40 UDE, il s'élève à 350 000 Écus en France, soit un peu moins de la moitié de celui des exploitations britanniques, italiennes et irlandaises, où les immobilisations foncières sont très importantes.

Les dettes représentent, en moyenne communautaire, 5 000 Écus dans les exploitations laitières de petite taille (soit 5 % de l'actif) contre 39 000 Écus dans celles de la classe intermédiaire (soit 17 % de l'actif) et 144 000 Écus dans celles de grande taille (soit 24 % de l'actif). Le taux d'endettement des grandes exploitations laitières est très important au Danemark (64 %), légèrement supérieur à la moyenne communautaire aux Pays-Bas (34 %) et en France (33 %), mais très faible en Italie (4 %).

CONCLUSION

Les instruments de gestion des marchés agricoles mis en place au début des années soixante se sont révélés efficaces pour satisfaire la plupart des objectifs initiaux assignés à l'agriculture dans le traité de Rome. L'autosuffisance alimentaire, l'accroissement de la productivité agricole, la fourniture de biens alimentaires à prix raisonnables pour le consommateur font partie des principaux acquis de l'Europe verte. Les principes de fonctionnement de la politique agricole européenne (préférence communautaire, solidarité financière, unicité des marchés) ont été au coeur de cette réussite, laquelle s'explique également par la restructuration rapide des exploitations agricoles et par les décisions politiques prises pour faire face, notamment, aux distorsions monétaires, à l'ouverture de l'Europe des six à d'autres pays membres, à l'internationalisation des échanges de produits agricoles.

Les difficultés internes de la politique agricole (accroissement des excédents en production céréalière et bovine, augmentation des dépenses budgétaires) et les pressions externes (dans le cadre des négociations du GATT) ont amené à une réforme de la PAC en mai 1992. Caractérisée par une réduction des prix d'intervention des céréales, des oléo-protéagineux et de la viande bovine compensée par le versement de paiements directs compensatoires à l'hectare et à la tête de cheptel, cette réforme constitue une rupture importante dans les mécanismes de gestion des productions liées à l'occupation du territoire (grandes cultures et élevages). C'est pour analyser la diversité de l'agriculture européenne avant la réforme de la PAC et ainsi mieux interpréter les conséquences de la réforme sur les agriculteurs des différents pays membres que ce document a été réalisé. Si les données présentées sont déjà, pour certaines d'entre elles assez anciennes, ce travail était nécessaire pour mettre en évidence la contribution de chaque pays à l'agriculture européenne, la spécialisation agricole et l'importance économique de l'agriculture dans chaque pays, mais aussi la très forte diversité des exploitations en termes de productions, de dimension économique, de productivité, d'intensification et de mobilisation de capitaux.

Le Réseau d'Information Comptable Agricole se révèle être un outil adapté pour analyser les caractéristiques des exploitations réparties selon les régions, les groupes d'orientation de production et les classes de dimension économique. En étant construit pour être représentatif et harmonisé dans les définitions de concepts, le RICA permet de tenir compte de la diversité de l'agriculture européenne. Il autorise, comme nous entendons le faire désormais à partir d'une base de données constituée sur les résultats RICA 1993, puis actualisée en fonction des évolutions observées entre 1993 et 1996, la réalisation de travaux prospectifs.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES**GLOSSAIRE DES SIGLES**

DESRIERS M., 1996 : Les trois premières années ont été favorables au revenu, in *Agreste Cahiers*, mars-juin, pp 25-33.

FAIVRE-DUPAIGRE B., 1992 : La production bovine, in *Chambres d'Agriculture n°802*, Paris, juillet, 12 p.

FUENTES M., 1996 : Les effets de la réforme de la PAC sur l'agriculture de l'Espagne et de l'Italie : analyse à partir du RICA. Mémoire de DEA "Economie du développement agricole, agro-alimentaire et rural", ENSA Montpellier - INRA Nantes, septembre, 164 p.

GRAILHE P., 1995 : Les exploitations agricoles européennes face à la réforme de la PAC : modalités d'application et caractérisation des exploitations concernées. Mémoire de DESS "Economie du système agro-alimentaire", Faculté Sciences Economiques - INRA Nantes, septembre, 99 p.

GUYOMARD H., 1989 : L'agriculture au GATT : la proposition américaine d'Octobre 1989, in *INRA Sciences sociales n°6*, novembre, 4 p.

GUYOMARD, H., MAHE, L., 1994 : Les limites de la nouvelle instrumentation de la Politique Agricole Commune. In *Actes et Communication n°12*, INRA, pp 284-306.

GUYOMARD, LÉON, MAHÉ, 1992 : La réforme de la PAC et les négociations du GATT : un pas nécessaire pour un compromis minimal, in *Économie et Statistiques n°254-255*, mai-juin pp 41-61.

INSTITUT DE L'ÉLEVAGE, 1991 : Le marché mondial de la viande bovine : la CEE est devenue le premier exportateur mondial : Faut-il s'en féliciter ? in *Le dossier du GEB n°199*, décembre, 8 p.

INSTITUT DE L'ÉLEVAGE, 1992 : La filière laitière en Espagne : une adaptation difficile à l'Europe, in *Le dossier du GEB n°202*, Paris, mars, 20 p.

INSTITUT DE L'ÉLEVAGE, 1992 : La réforme de la PAC et les productions bovines (lait et viande) et ovines, Paris, juin, 25 p.

INSTITUT DE L'ÉLEVAGE, 1992 : Viande bovine en Europe : 10 % en moins sur 92-93, in *Le dossier du GEB n°208*, Paris, octobre, 8 p.

INSTITUT DE L'ÉLEVAGE, 1993 : Élevage bovin : la réunification tire l'Allemagne vers le Nord, in *Le dossier du GEB n°221*, Paris, décembre, 38 p.

INSTITUT DE L'ÉLEVAGE, 1993 : En Europe : la viande de boeuf, c'est d'abord du jeune bovin, in *Le dossier du GEB n°215*, Paris, mai, 12 p.

INSTITUT DE L'ÉLEVAGE, 1993 : Production de viande bovine en France et dans la CEE : quelles perspectives pour l'horizon 2000 ? in *Le dossier du GEB n°217*, Paris, juillet, 20 p.

INSTITUT DE L'ÉLEVAGE, 1994 : En dix ans de régime des quotas : mutation profonde de la filière européenne, in *Le Dossier du GEB Filières n°230*, octobre, Paris, 12 p.

INSTITUT DE L'ÉLEVAGE, 1994 : Le troupeau allaitant dans l'Union Européenne après 10 ans de quotas laitiers, in *Le Dossier du GEB Filières n°231*, novembre, Paris, 7 p.

INSTITUT DE L'ÉLEVAGE, 1995 : Impact de la réforme de la PAC sur les systèmes d'élevage, in *Dossier du GEB n°237-238*, mai-juin, Paris, 54 p.

INSTITUT DE L'ÉLEVAGE, 1995 : Lait et viande bovine en 1994, perspectives 1995, in *Le Dossier du GEB Filières n°234*, février, Paris, 133 p.

INSTITUT DE L'ÉLEVAGE, 1995 : Pays-Bas, Royaume-Uni, Allemagne : dix ans d'évolution de la composition du lait de vaches, in *Le Dossier du GEB Filières n°240*, septembre, Paris, 8 p.

JACQUET F., 1993 : La réforme de la PAC de 1992 : un grand tournant dans l'histoire de la PAC. In *Déméter* 93, éditions Armand Colin, Paris, pp 13-53.

JOSLING T., 1994 : La réforme de la PAC et son importance pour les pays industrialisés, in *Économie Rurale* n°223, septembre-octobre, p 27-31.

KROLL J.C., 1987 : Politique agricole et relations internationales, Paris, ed Syros, Collection Alternatives Economiques, 239 P.

KROLL J.C., 1990 : Agriculture : changer de politique, Paris éditions Syros, collection Alternatives Économiques, 192 p.

LEHMANN, B., POPP, H. W. , STUCKI, E., 1992 : Direct payments in agricultural and régional policies. 30 th EAAE Seminar, Switzerland, 11-13 november.

LOYAT J., 1991 : La réforme de la PAC : une évaluation par le modèle ECAM, Compte rendu session SFER, Montpellier, 28 et 29 novembre, 17 p.

LOYAT J., 1992 : Politiques publiques et efficacité : en agriculture, une intervention nécessaire face à une logique de rente, colloque de la SFER, Montpellier, 13 Mai, 27 p.

MARAVEYAS N., DUQUENNE M. N., 1994 : L'agriculture grecque dans le processus d'intégration européenne, in *Économie Rurale* n°224, novembre-décembre, pp 58-60.

MATHIEU M., RAMANANTSOA J., 1992 : Quelles perspectives pour l'agriculture française après la réforme de la PAC in *Économie et Statistique* n°254-255, mai-juin, pp 63-73.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET, 1990 : La réforme de la PAC, in *Les dossiers de la PAC* n°2, décembre, 64 p.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET, 1991 : La réforme des fonds structurels in *Les dossiers de la PAC* n°3, juillet , 79 p.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET, 1993 : Agreste La Statistique Agricole - Graph Agri Europe, Paris, 74 p.

OCDE, 1994 : Réforme PAC : nouvelles orientations. Le rôle des paiements directs au revenu, Paris, Organisation de Coopération et de Développement Économique, 217 p.

PERRAUD, D., 1994 : PAC, États, régions : l'articulation des niveaux de politique agricole dans l'UE, in *Economie Rurale* n° 227, mai-juin, pp 2-10.

PISANI E., 1994 : L'agriculture française et la politique agricole commune, Conseil Économique et social, Paris, avril, 30 p.

POIRET M., 1996 : Maîtrise de la production et conduite économique pour les grandes cultures, in *Agreste Cahiers*, mars-juin, pp 45-53.

SIROËN J.M., 1994 : L'agriculture, le GATT et le marché. In *Déméter* 94-95, éditions Armand Colin, Paris, pp 14-69.

SYLVANDER B., 1996 : Les modèles de consommation de viande bovine en europe (France, Grande-Bretagne, Allemagne, Italie), in *INRA Sciences Sociales* n°3, Paris, mai, 2 p.

WERHLIN H., 1994 : La politique agricole allemande en mouvement : le chemin de l'avenir, in *Économie Rurale* n°224, novembre-décembre, pp 27-31.

GLOSSAIRE DES SIGLES

- ACP : Afrique - Caraïbes - Pacifique
- AFIP : Association pour la Formation et l'Information Paysanne
- APCA : Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture
- BEP : Bureau de l'Évaluation et de la Prospective
- CCE : Commission des Communautés Européennes
- CEE : Communauté Économique Européenne
- CEI : Communauté des États Indépendants
- DAFE : Direction des Affaires Financières et Économiques
- DG VI : Direction Générale de l'Agriculture (Bruxelles)
- EBE : Excédent Brut d'Exploitation
- ECAM : European Community Agricultural Model
- ECU : European Currency Unit
- EEP : Export Enhancement Program
- ESP : Équivalent Subvention à la Production
- ESR : Économie et Sociologie Rurale
- FEDER : Fonds Européen de Développement Régional
- FEOGA : Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole
- FSE : Fonds Social Européen
- GATT : General Agreement on Tariff and Trade
- GEB : Groupes d'Études Bovines
- Ha : Hectare
- He : "Herbivore"
- IAA : Industries Agro-Alimentaires
- ICH : Indemnités Compensatoires de Handicaps
- INRA : Institut National de la Recherche Agronomique
- kF : Kilo Francs (1 000 Francs)
- MAGALI : Modèle Agricole Analysant les Liaisons Intersectorielles
- MBS : Marge Brute Standard
- MISS : Modèle International Simplifié de Simulation
- MMB : Milk Marketing Board
- OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économique

OCM : Organisation Commune de Marchés
OTEX : Orientation Technico-Économique des Exploitations
PAC : Politique Agricole Commune
PB : Produit Brut
PECARI : Programme d'Évaluation des Conséquences de la Réforme de la PAC / RICA
PIB : Produit Intérieur Brut
PMTVA : Prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes
PSBM : Prime spéciale au bovin mâle
PSC : Produits de Substitution des Céréales
QMG : Quantité maximale garantie
QX : Quintaux
RICA : Réseau d'Information Comptable Agricole
RNE : Résultat Net d'Exploitation
SAU : Superficie Agricole Utile
SCEES : Service Central des Études Économiques et Statistiques
SCOP : Superficie en Céréales et Oléo-Protéagineux
SFER : Société Française d'Économie Rurale
SFP : Superficie Fourragère Principale
SME : Système Monétaire Européen
STH : Superficie Toujours en Herbe
TEC : Tonnes Équivalent Carcasse
TVA : Taxes sur la Valeur Ajoutée
UCE : Unité de Compte Européenne
UDE : Unité de Dimension Économique
UE : Union Européenne
UGB : Unité de Gros Bétail
UTA : Unité de Travail Annuelle
VA : Vache Allaitante
VAB : Valeur Ajoutée Brute